

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Faculté de droit et des sciences économiques

**Formation des prix du cacao
et possibilité
de leur stabilisation**

THESE

présentée à la section des Sciences économiques, politiques et sociales
de la Faculté de droit et des Sciences économiques
pour obtenir le grade de
Docteur ès sciences économiques

par

Marcel Oechslin

Lic. ès sciences politiques

Monsieur Marcel Oechslin est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat en sciences économiques: «Formation des prix du cacao et possibilité de leur stabilisation». Il assume seul la responsabilité des opinions émises.

Neuchâtel, le 19 novembre 1964

Le Directeur de la Section des sciences
commerciales, économiques et sociales

P.-R. ROSSET

Table des matières

	Page
Introduction	7
1ère Partie: Le cacao, produit de base	9
Chapitre I Le cacaoyer	9
a) Localisation	9
b) Types de cacaoyers	10
c) Les maladies du cacaoyer	10
Chapitre II La première réunion technique de la F. A. O.	12
IIème Partie: La production mondiale du cacao	15
Chapitre I La production en Afrique	15
A) Ghana	15
1) Production	15
2) Coûts de production	16
3) Prix à la production	16
4) Commercialisation	17
5) Statistiques	17
B) Nigéria	18
1) Production	18
2) Coûts de production	18
3) Commercialisation	18
C) Côte d'Ivoire	19
1) Production	19
2) Coûts de production	20
3) Commercialisation	21
D) Camérout	21
1) Production	21
2) Commercialisation	22
E) Autres pays africains	23
F) Madagascar et Iles Comores	23
Chapitre II La production en Amérique du Sud	24
A) Brazil	24
1) Production	24
2) Commercialisation	25
B) Equateur	26
1) Production	28
2) Commercialisation	26
C) Vénézuéla	27
D) Colombie	27
E) Autres pays de l'Amérique du Sud	28
Chapitre III La production en Amérique Centrale	29
A) République Dominicaine	29
B) Mexique	29
C) Trinidad et Tobago	29
D) Costa-Rica	30

	Page
Chapitre IV La production en Asie et Océanie	31
A) Ceylan	31
B) Philippines	31
C) Indonésie	31
D) Océanie	31
Chapitre V Pays producteurs de cacao fin («fine ou flevour»)	32
Chapitre VI L'Association des pays producteurs de cacao (Cocoa Producers Alliance)	33
Production mondiale annuelle de fèves de cacao per pays de 1961/62 à 1963/64 (Tableau I)	34
Répartition mondiale de la production de fèves de cacao (graphique)	36
Chapitre VII Considérations générales sur la production	37
Conclusions	37
IIIème Partie: La consommation mondiale de cacao	38
Chapitre I Etats-Unis d'Amérique	38
1) Importations	38
2) Consommation	39
Chapitre II Royaume Uni	42
1) Importations	42
2) Consommation	43
Chapitre III République Fédérale d'Allemagne	45
1) Importations	45
2) Consommation	45
Chapitre IV Pays-Bas	48
1) Importations	48
2) Consommation	48
3) Exportation de beurre de cacao	49
4) Exportation de poudre de cacao	49
5) Conclusions	49
Chapitre V France	51
1) Importations	51
2) Consommation	51
Chapitre VI U. R. S. S.	53
Chapitre VII Italie	54
Chapitre VIII Norvège	55
Chapitre IX Suède	57
1) Importations	57
2) Consommation	57
Chapitre X Japon	59
Chapitre XI L'Office International du cacao et du chocolat	60
1) But	60
2) Travaux	60
3) Prix élevés du cacao	60
4) Mission en Afrique occidentale	61

	Page
Chapitre XII Considérations générales sur la consommation	63
1) Consommation at prix	63
2) Consommation at revenus	63
3) Consommation, taxes at tarifs douaniers (GATT)	63
4) Influence de l'évolution de la fabrication sur la consommation du chocolat	65
5) Influence des fluctuations du prix du sucre sur la consommation du chocolat	65
6) Broyages annuels de fèves da cacao dans le monde de 1962 à 1964 (Tableau II)	66
7) Répartition mondiale das importations en équivalent de fèves de cacao (graphique)	68
IVème Partie: Stocks et statistiques du cacao	69
Chapitre I Stocks de cacao	69
1) Situation actuelle	69
2) Stocks et prix du cacao (graphique)	70
3) Recommandation F. A. O.	71
Chapitre II Statistiques du cacao	72
1) Les sources actuelles	72
2) Les données manquantes	73
Vème Partie: Prix du cacao	74
Chapitre I Mécanisme du prix du cacao	74
1) Analyse de la courbe da l'offre	74
2) Analyse da la courbe da la demande	74
3) Les marchés du cacao	74
4) Le commerce du cacao	78
Chapitre II Evolution du prix du cacao	80
1) Le prix du cacao an fonction da la production et da la consommation (graphique)	80
2) Commentaires	81
Chapitre III Facteurs déterminants de la formation du prix du cacao	83
1) Prévisions de production é court terme	83
2) Prévisions da production à long terme	85
3) Prévisions de consommation à long terme	85
VIème Partie: Conséquences économiques et politiques des fluctuations des prix du cacao	87
Chapitre I Prix bas et pays producteurs	87
1) Généralités	87
2) Ghana	88
Chapitre II Prix hauts et pays consommateurs	90
1) Généralités	90
2) Fluctuations des prix at rentabilité da l'entreprise	90

	Page
3) Fluctuations des prix et stocks industriels	91
4) Fluctuations des prix et politique de vente	92
5) Fluctuations des prix et politique d'investissement	92
6) Les succédanés du beurre de cacao	92
 VII^{ème} Partie: Les tentatives de stabilisation des prix du cacao sur le plen international	 93
Chapitre I Le problème des prix devant l'O. I. C. C.	93
Chapitre II L'étude sur «le cacao» entreprise par l'O. E. C. E. (1956)	94
Chapitre III Le problème du commerce du cacao devant les Nations Unies	95
Chapitre IV Le Groupe d'Etude du cacao du Comité des produits de la F. A. O.	96
1) Création du Groupe d'Etude F. A. O. du cacao	96
2) Première Session (Bruxelles 1956)	97
3) Deuxième Session (Ibadan 1957)	97
4) Troisième Session (Hamburg 1958)	97
5) Quatrième Session (Accra 1961)	100
6) Cinquième Session (Montreux 1962)	100
7) Sixième Session (Port-of-Spain 1963)	100
8) Projet d'Accord international sur le cacao	100
Chapitre V Conférence des Nations Unies sur le cacao, Genève 1963	102
1) Réactions au projet d'Accord et prémisses	102
2) Déclarations gouvernementales	104
3) L'échec de la Conférence	111
4) Déclaration des représentants du Groupe des producteurs	112
5) Déclaration de Mr. JACOBSON (U. S. A.), Président du Groupe des consommateurs	115
6) Résolution concernant l'ajournement	117
 VIII^{ème} Partie: Conclusions générales	 119
Chapitre I L'échec de la Conférence de Genève	119
1) Causes économiques	119
2) Causes politiques	119
Chapitre II L'aide aux pays en voie de développement	121
1) Les aspects politiques du problème	121
2) La doctrine économique et les pays en voie de développement	122
Chapitre III Le nécessité d'un accord Intergouvernemental sur le cacao	127
1) Les éléments du cadre de l'accord	127
2) Les objectifs à atteindre	128
a) L'information indispensable	128
b) L'encouragement de la recherche	128
3) Conclusion	129
 Bibliographie	 130

Introduction

La but de catta étude n'est pas de recharchar une solution définitive aux problèmes inhérants é l'économia cacaoyéra, mais da faira quelques suggestions d'ordra pratiqua, facilement réalisables, après avoir établi las faits et confronté les thésas en présenca à la lumière des doctrines économiques actuelles.

Nous nous sommes efforcés da démontrer las lacunas de basa da catta économie de marché qu'est l'économia cacaoyéra, où il est impossible d'invoquer la loi de l'offra et da la demande sans «jouer le jeu» et sans passéder un «niveau moyan d'éthique» comme le dit W. ROEPKE.

C'est avec un intérêt passionné que nous avons observé et étudié la marché mondial du cacao au cours das nombreuses annéas d'activité passéas au servica d'une organisation relevant da l'industria chocolatiéra.

La destin de ce noble produit tropical de base, important aussi bien pour l'économia des pays en voie de développement qua pour celle das pays industrialisés, dépend de la politiqua qua l'on saura mettre en œuvra dans l'organisation économique et technique du marché mondial du cacao.

C'est à l'examen de ces questions qu'est consacré le présent ouvrage.

Nous n'aborderons toutafóis pas notre sujet sans évoquer brièvement las origines du cacao.

C'est au XVI^{ème} siècle que les européens firent la connaissance de ce bien noble é la fais si utila et si précieux, qu'est le cacao.

En effet dans una de ses premières lètres d'Amérique á son Empereur Charles-Quint, Ferdinand CORTEZ vante las vertus d'un breuvage «qui augmenta la résistance de l'organisme et la protèga contre les fatigas corporellas»: la CHOCOLAT. C'est la boisson da l'Empereur MONTECZUMA, une boisson aux vertus aphrodisiaquas qua riches et pauvres consomment.

Il semble que le terme «cacahuatl, nom AZTHEQUE du cacaoyer soit é l'origine du mot «CACAO» alors que la terma «chocolat» dériverait plutôt du mot MAYA: XOCOALT.

Le «cacahuatl» l'arbre sacré du Mexique était la plus bal ornement du paradis terrestre, le pays de Tulla, où vivait le prophéta QUETZALCOALT.

Albart BOURGAUX¹ nous montre comment le cacaoyer était l'objet d'un culta accompagné da danses déjà au temps das Toltèques. Il cite l'historien espagnol HERRERA Y TORDESILLAS, qui rapporta que les Aztèques ne ménageaient au cacao ni les grandes cérémonias rituelles «quan sembrala y ponarla», ni l'irrigation é toute heure «muchas acequias de agua».

Cette essence divine n'est pas étrangéra é l'appellation gracque «Theobroma» (aliment des dieux) donné au CACAO par la célèbre botanista suédois LINNE. D'après Bourgeaux², Jérôme BENZONI, dans son ouvrage «Historia del Mondo Nuova» paru à Venise en 1572, consacre un chapitra à «l'arbre qui porta le cacao, qui est aussi da la monnaie». En effet, la féva da cacao était si précieuse qu'elle servait da monnaie couranta selon le témoignage da nombreux historians, tels Antoine da SOLIS dans son «Hiatore de la Conquête du Mexique», Thomas GAGE, missionaira anglais dans ses relations de voyage, ainsi que le célèbre naturalista berlinois Frédéric van HUMBOLT qui a le mieux compris et dégagé le rôle important que joua la cacao considéré comme monnaie.

¹ Albert BOURGAUX, «Quatre siècles d'histoire du CACAO» 1935.
Edit. Office International du Cacao et du Chocofat, Bruxelles.

² op. cit.

«Heureuse monnaie» dira l'historien Pedro MARTYR de ANGLERIA, «elle fournit à l'homme une nourriture agréable et le défend du fléau vraiment infernal de l'avarice».

Nous verrons plus loin comment le cacao, après avoir séduit les «conquistadors», fit la conquête de l'Europe pour revenir au Nouveau Monde, sous forme de chocolat, en passant par l'Afrique.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont secondé dans notre travail ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F. A. O.) à Rome, le Melson GILL & DUFFUS Ltd. à Londres et l'Union des fabricants suisses de chocolat «CHOCOSUISSE» à Berne pour la précieuse documentation qu'ils ont mise à notre disposition.

Première Partie

LE CACAO, PRODUIT DE BASE

CHAPITRE I

Le cacaoyer (*Theobroma cacao* L.)

a) Localisation

Après avoir évoqué brièvement l'origine du cacao, il peut être utile de rappeler le développement de la culture du cacaoyer dans le monde.

Si les premières fèves de cacao importées en Europe provenaient du Mexique, ce pays n'en garda pas longtemps le monopole. Les Espagnols introduisirent le cacaoyer dans les Iles-du-Vent à Trinidad en 1529, puis aux Iles-sous-le-Vent et à la Jamaïque. Ils l'implantèrent aux Philippines en 1670 et aux Célèbes, bien que l'introduction en Indonésie dût plutôt être attribuée aux Hollandais qui importèrent le cacaoyer à Ceylan à une date pas très bien déterminée. Dès 1634, le Vénézuéla commença à concurrencer le Mexique dans les exportations de cacao. Il a fallu attendre que l'étreinte espagnole se desserre au Vénézuéla vers la fin du 18^{ème} siècle pour voir la production de cacao se développer en Amérique du sud.

La culture du cacaoyer au Brésil qui existait à l'état sporadique dans l'Etat de Para, ne prit une certaine importance qu'en 1780, depuis son implantation dans l'Etat de Bahia.

L'Equateur fut le premier pays qui développa ses importations de cacao après le Vénézuéla. Il fallut attendre la deuxième partie du 19^{ème} siècle, pour que les ports de l'Amazonie deviennent les principaux exportateurs de cacao, au moment même où les premiers plants essayaient de prendre pied en Afrique.

D'après Wanner ², c'est en effet vers le milieu du 19^{ème} siècle que trois Suisses, membres de la Mission de Bâle, tentèrent entre 1858 et 1868, de cultiver à Akropong dans les montagnes Akwapim au Ghana les premiers cacaoyers d'Afrique avec des fèves provenant du Surinam. Les résultats ne furent guère encourageants. La sécheresse et les insectes causèrent des ravages terribles sur ces premiers cacaoyers. La mission de Bâle joue toutefois un rôle important dans l'implantation du cacao en Afrique. C'est le missionnaire suisse Heinrich BOHNER qui racheta la liberté de TETTEH QUARSHIE pour l'envoyer par la suite à Fernando Po où les Espagnols cultivaient le cacaoyer depuis le 16^{ème} siècle. En 1869 TETTEH QUARSHIE remena avec lui au Ghana, malgré toutes les interdictions, une cabosse de cacaoyer. Grâce aux conseils de la Mission de Bâle, il fut le premier à réussir et à développer la culture du cacao au Ghana. En 1886, le Gouverneur anglais Sir William BRANDON GRIFFITHS s'étant procuré quelques cabosses à Sao Thomé, en fit don au jardin botanique de Aburi (Ghana) qui distribue les jeunes plants aux chefs locaux et aux missionnaires de la Mission de Bâle. Ce fut le point de départ de la culture intensive du cacaoyer en Afrique qui, vers 1914, détrôna définitivement l'Amérique.

Le cacaoyer a été acclimaté au Nigéria vers la même époque qu'au Ghana. Il ne s'y développa toutefois que beaucoup plus lentement.

² Gustave Adolf WANNER, " The first Cacao tree in Ghana ", 1962, U. T. C. Bâle.

En Côte d'Ivoire, c'est en 1905 que les premières plantations ont été établies à Tiassali dans l'ouest du territoire. Toutefois c'est dans le cercle de l'Indenié, situé le long de la frontière du Ghana, que la nouvelle culture se développa. C'est également vers la fin du 19^{ème} siècle que les Allemands introduisirent le cacaoyer au Cameroun qui devint, vers 1930, sous mandat français, une des principales ressources de ce pays.

C'est entre 1900 et 1910 que l'on assiste à l'introduction du cacaoyer en Nouvelle Guinée, aux Nouvelles Hébrides et aux Iles Samoa.

Enfin, après la crise de 1953/54, des industriels européens prirent l'initiative de créer les plantations de cacaoyers en Malaisie.

b) Types de cacaoyers

Ce développement historique de la culture du cacaoyer est partiellement confirmé par la localisation des différentes variétés de cacao que l'on rencontre dans le monde.

Sans remonter à tous les essais de classification botanique du genre *Theobroma* qui ont été tentés par BERNQUILLI, CHEVALIER, VAN HALL, BAKER et beaucoup d'autres, les différents types de cacaoyers peuvent être classés comme suit:

CRIOLLOS

- a) les «Criollos» Centre-Américains que l'on trouve au Sud du Mexique, au Guatemala, à Salvador, au Honduras et à Costa Rica.
- b) les «Criollos» Sud-Américains cultivés en Colombie.

FORASTEROS

Les «Forasteros» amazoniens sont originaires de l'Equateur (Cacao National) et de la Haute Amazone.

Les cacaoyers «Forasteros» sont cultivés dans toutes les parties du globe et plus particulièrement au Brésil et dans l'Ouest Africain où ils sont connus sous le nom «d'Amelonados».

TRINITARIOS

Les premiers cacaoyers «Trinitarios» proviennent de croisements réalisés à la Trinidad entre les «Criollos» et les «Forasteros» qui furent introduits dès 1727 au Vénézuéla où ils se croisèrent avec les «Criollos» locaux si bien que les «Trinitarios» actuels sont, selon BURLE³, en réalité un complexe d'hybrides. Nous laisserons aux deux éminents agronomes que sont D. H. URQUHART⁴ et Louis BURLE les problèmes de la culture et du traitement du cacaoyer qu'ils ont développés avec une rare compétence.

Nous nous arrêterons toutefois sur les maladies dont est victime le cacaoyer, sur les suites catastrophiques qu'elles peuvent entraîner au point de vue économique.

c) Les maladies du cacaoyer

Le traitement des maladies du cacaoyer (parasites végétaux et animaux, maladies à virus) sont d'une importance capitale dans l'économie cacaoyère. D'après la F.A.O., les maladies du cacao coûtent à l'Afrique une perte annuelle d'au moins 75.000 à 100.000 tonnes.

³ Louis BURLE, «LE CACAOYER», Edit. G. P. Maisonneuve et Larose, Paris 1962.
⁴ D. H. URQUHART, «COCOA», Edit. Longmans, Green & Co. Ltd., Londres 1955.

La maladie à virus qu'est le «swollen shoot» (rameau gonflé ou oedème des pousses) est apparue au Ghana vers 1936 pour se répandre en Côte d'Ivoire et au Nigéria. Cette maladie se transmet soit par la greffe, soit par les insectes vecteurs (chochenilles). L'abatage des arbres malades est malheureusement la seule solution actuelle. Elle pose aux gouvernements de graves problèmes pratiques et politiques. Au Ghana, le Gouvernement donne une prime pour chaque arbre malade coupé et replanté. Sir Tsiibu DARKU a parlé, à la conférence des Nations Unies sur le cacao à Genève, d'une somme de 30 millions de £ qui aurait déjà été versée pour la lutte contre les maladies, et l'arrachage au Ghana. Cette lutte nécessite dans ce pays la présence de 101 ingénieurs, de 575 assistants, 3.273 contremaîtres et de 11.500 manœuvres. On comprend mieux l'ampleur des dégâts lorsqu'on sait qu'il faut attendre la 4^{ème} année pour voir apparaître les premières cabosses. Le cacaoyer atteint sa maturité et sa pleine capacité de production à 12 ans. Ces derniers temps un nouveau type de cacaoyer Heut-Amazonien, plus robuste que l'Amelonado, qui produit ses premiers fruits dans sa troisième année a été signalé. Le cacaoyer produit annuellement 25 cabosses, représentant 2 kg de fèves de cacao séchées. La récolte a lieu deux fois l'an, la principale en automne et la seconde au printemps. (Ceci est valable pour l'Afrique, en Amérique, au Brésil, la récolte a lieu toute l'année.)

Le Ministère de l'Agriculture du GHANA publie trimestriellement des rapports sur les inspections effectuées dans les différentes régions productrices (Cocoa Disease Contrôle and Replanting). Nous notons dans un de ces rapports, "Quarterly Report January-March 1959. Devasted Zone of Eastern Region", les passages suivants: "2202 individual cocoa farms totaling 6043 acres were treated during the quarter. Owners of 94,9 % of these farms agreed to the removal of contact trees. Treatment resulted in the removal of 2.032.466 visibly infected trees and 317.117 contact trees in the devasted area during the quarter." Ce rapport nous démontre également la multiplicité des cultures dans les principaux pays producteurs: 2.202 fermes pour 6.043 acres, ce qui nous donne une superficie de moins de 3 acres par fermes, soit environ un hectare. Ces données nous sont confirmées par W. H. BECKETT⁵ dans son étude "Akohoaso, a survey of a Gold Coast village" qui nous signale que les fermes ont une superficie qui va de 0,5 à 4 hectares.

Les maladies cryptogamiques du cacaoyer font également de gros ravages. En Equateur, les attaques du *Maresmius perniciosus* "Whitches Brown" (belai de sorcière) ont ramené en moins de 10 ans la production de 40.000 à 10.000 tonnes de cacao par an. Au Brésil, le champignon *Phytophthora palmivora* connu sous le nom de "Black pod disease" (pourriture brune des cabosses) a entraîné des pertes de 25 % de la récolte. A Costa Rica, le même parasite détruit plus de 50 % des cabosses. Le cacaoyer est aussi attaqué par de nombreux insectes. C'est dans la famille des Miridae (capsides) que se trouvent les insectes qui causent le plus de ravages.

⁵ W. H. BECKETT, «Akohoaso, a survey of a Gold Coast village», P. Lund, Humphries and Co, Londres, 1947.

CHAPITRE II

La première Réunion technique de la FAO⁴

Les maladies et les faibles rendements moyens de production (350 à 550 kg à l'ha, comparés au 2.000 kg et plus obtenus dans les plantations des stations de recherches) ont amené la FAO à convoquer en février 1959 à Accra (Ghana) une réunion technique sur le cacao chargée d'approcher «les problèmes techniques et le traitement du cacao en vue d'augmenter les rendements moyens de production». Plus de cent délégués et observateurs gouvernementaux dont les représentants des centres de recherches cacaoyères tels que:

- Centre Interaméricain du cacao à Turrialbe (Coste Rica)
- American Cocoa Research Institute à Washington (U.S.A.)
- Institut de Recherches cacaoyères de l'Ouest Africain (Wacri) (Ghana et Nigérie)
- au Ghana cet Institut s'appelle aujourd'hui " The Cocoa Research Institut of Ghana " (C.R.I.G.)
- Imperial College of Tropical Agriculture à Trinidad
- Institut français du café et du cacao (IFCC)

ont adopté les recommandations suivantes:

«1) La première Réunion technique de la FAO sur le cacao,

Prenant en considération la nature et le champ des futurs travaux techniques sur le cacao qui pourraient un jour être entrepris avec plus d'efficacité à l'échelon international sous les auspices de la FAO, comme il est dit ci-dessus, **Notant** que des efforts continus et prolongés seront nécessaires pour mener à bonne fin ces travaux.

Reconnaissant qu'il faut adopter une organisation efficace pour assurer la poursuite régulière des travaux.

Prie le Directeur général de la FAO de prendre des dispositions en vue de créer un Groupe de travail technique de la FAO sur la production cacaoyère, rattaché ou non au Groupe d'Etude du Cacao et

Demande qu'un Comité consultatif technique, composé d'un petit nombre de spécialistes hautement qualifiés, soit constitué au sein du Groupe de travail.

2) La première Réunion technique de la FAO sur le cacao,

Notant l'intérêt que la FAO prend aux problèmes de la production et du traitement du cacao,

Reconnaissant:

- a) qu'il est nécessaire de promouvoir une coopération internationale plus étroite parmi les institutions de recherche cacaoyère et les spécialistes en général;
- b) qu'il est souhaitable d'encourager la collecte d'un matériel génétique plus abondant dans les régions d'origine du cacaoyer;
- c) que la Station de Miami, Floride, rend déjà de grands services, mais qu'il faudrait mieux organiser l'entretien et la distribution de matériel végétal amélioré;
- d) qu'il faudrait prévoir des mesures adéquates de quarantaine;
- e) qu'il serait opportun d'intensifier certaines activités de recherche qui présentent une importance fondamentale pour tous les pays producteurs, en vue d'améliorer l'efficacité de la production;

⁴ Document FAO 59/4/2270.

- f) qu'il est nécessaire d'améliorer la diffusion des informations techniques;
- g) qu'il est souhaitable d'octroyer un plus grand nombre de bourses;
- h) qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs de spécialistes qualifiés en matière de cacao.

Recommande au Directeur général de la FAO de promouvoir, dès que les ressources financières seront disponibles, les activités suivantes:

1. organiser de petites expéditions spéciales dans les régions où se trouve probablement du matériel végétal intéressant;
2. constituer des collections régionales de matériel génétique indemne de maladies pour le distribution de matériel génétique à des groupes de pays intéressés. Il faudrait envisager la possibilité que le Département de l'Agriculture des Etats-Unis constitue et entretienne une collection de ce genre à Mayaguez, Porto Rico.
3. mettre en vigueur des mesures de quarantaine adéquates et créer trois stations phytosanitaires régionales:
 - (a) à Porto Rico, pour l'Amérique et la zone des Caraïbes, pour compléter les services rendus par celle de Miami;
 - (b) en Nigérie, pour l'Afrique;
 - (c) dans une île du Pacifique, pour la région du Pacifique et l'Asie du Sud-Est.
4. créer, hors des régions productrices du cacao, un centre de recherche fondamentale sur des races de *Phytophthora palmivora*, qui s'attachera principalement à essayer les variétés de cacao en vue de la résistance aux diverses races physiologiques du cryptogame;
5. étendra la recherche sur *Phytophthora palmivora* dans les institutions existantes.
6. développer la recherche sur les problèmes physiologiques fondamentaux liés à la production du cacao;
7. faciliter l'échange des connaissances techniques en organisant souvent des visites et des échanges de personnel entre les centres de recherche des différentes zones cacaoyères;
8. préparer, soit deux publications sur le cacao, l'une à l'usage des spécialistes et l'autre à l'usage des exploitants, soit la traduction dans les deux autres langues officielles de la FAO d'un ou de plusieurs manuels déjà publiés;
9. octroyer des bourses aux pays producteurs de cacao pour l'étude des méthodes modernes de production;
10. créer, le cas échéant, des centres de formation dans les régions de production cacaoyère de l'Afrique, en coopération avec la CCTA,

et Recommande aux gouvernements des pays producteurs de cacao que les demandes de bourses soient incluses dans leur Programme d'assistance technique.

3) La première Réunion technique de la FAO sur le cacao,

Considérant l'emploi de quantité chaque fois plus élevées d'insecticides et de fongicides dans les plantations de cacao,

Recommande aux gouvernements des pays producteurs de cacao d'effectuer des études en vue de déterminer l'effet de ces produits chimiques sur:

- (a) la faune des plantations de cacao,
- (b) les conditions écologiques des plantations et la physiologie du cacaoyer,
- (c) la qualité des fèves.

4) La première Réunion technique de la FAO sur le cacao,

Notent que la FAO est préoccupée d'aider les Etats Membres des régions tropicales à accroître l'efficacité de la production du cacao, Ayant recommandé la mise en œuvre des divers projets qui appellent une coopération internationale,

Reconnaissant:

- (a) que ces projets sont importants pour l'avenir de l'industrie mondiale du cacao et
- (b) qu'il est difficile, en raison des limitations financières, d'exécuter à brève échéance les projets cacaoyers susmentionnés sans gêner d'autres activités déjà entreprises,

Recommande la constitution d'un Fonds spécial du cacao, et

Suggère au Directeur général de la FAO de contacter les gouvernements, organisations et institutions qui voudraient participer financièrement à ce Fonds, contribuant ainsi appréciablement à hâter la solution de problèmes fondamentaux de la production qui présentent un intérêt général pour l'ensemble de l'industrie cacaoyère. Les contributions pourront être faites à titre général ou spécifique.»

Certaines recommandations de cette Conférence ne sont pas restées sans lendemain. Avec les encouragements des milieux américains aux producteurs, elles ont contribué à la poussée de la production en Afrique depuis 1960, telle que nous la constaterons plus loin.

Deuxième Partie

LA PRODUCTION MONDIALE DU CACAO

Avant de faire des comparaisons globales entre la production et la consommation, nous nous proposons de les analyser séparément afin de mieux pouvoir en faire la synthèse.

CHAPITRE I

La production en Afrique

A) Ghana

1) Production

En 1927, le Ghana comptait 2,3 millions d'habitants, aujourd'hui, il dépasse les 7 millions. La vie rurale du pays est caractérisée par le régime de la monoculture. En effet, le 40 % de la population est occupé dans l'économie cacao-yère. La culture du cacao est une des principales sources de revenus du pays. De 1950 à 1957, le cacao a représenté le 37 % du revenu national. En 1960, la valeur totale des exportations s'est élevée à 105 millions de £ G. Le 60 % de cette somme était représenté par des exportations de cacao. Pendant la campagne 1960/61, la taxe à l'exportation du cacao a constitué à elle seule le 20 % des revenus de l'Etat. Dans le Plan de développement que le Gouvernement du Ghana a établi pour la période de 1963 à 1970, cette taxe à l'exportation joue un rôle important. En effet, sur les dépenses engagées par le Gouvernement, 120 millions de £ G. doivent provenir de la taxe à l'exportation et 255 millions de l'étranger.

En 1960/61, la production du cacao au Ghana s'est élevée à 439.000 tonnes, récolte maximum de ce pays qui, en 1895, ne produisait encore que 13 tonnes. La récolte de 1962/63 a représenté le 35 % de la production mondiale.

Les chiffres annuels de récolte depuis la campagne 1949/50 ont été les suivants:

Récoltes	Tonnes	Récoltes	Tonnes
1949/50	251.800	1958/57	267.800
1950/51	266.500	1957/58	209.800
1951/52	214.300	1958/59	259.500
1952/53	251.300	1959/60	321.900
1953/54	225.000	1960/61	439.000
1954/55	238.000	1961/62	415.000
1955/56	233.000	1962/63	398.000

Source F. A. O. CCP/cacao/63/6.

Si nous comparons ces derniers chiffres avec la moyenne quinquennale de la période 1933/38 qui s'élevait à 266.000 tonnes, nous constatons une augmentation de la production de 49 % par rapport à l'avant guerre.

Les régions productrices de cacao au Ghana sont les suivantes:

- ASHANTI où a été récolté le 37 % de la production en 1961/62
- EASTERN où a été récolté le 20 % de la production en 1961/62
- BRONG AHAFO où a été récolté le 17 % de la production en 1961/62
- CENTRAL où a été récolté le 14 % de la production en 1961/62
- VOLTA où a été récolté le 7 % de la production en 1961/62
- WESTERN où a été récolté le 5 % de la production en 1961/62

Source: West African Directory 1963/64⁷.

⁷ WEST AFRICAN, Directory 1963/64, Thomas Skinner & Co. (Publishers) Ltd.

Grâce aux soins apportés à la culture, à la récolte, à la fermentation et surtout aux contrôles effectués par les agents du «Board», la qualité du cacao du Ghana a toujours été très demandée. Lors de la dernière récolte, on a constaté un relâchement de la qualité.

Actuellement, les normes commerciales du cacao en provenance du Ghana sont les suivantes:

«Ghana good fermented»

«Ghana fair fermented»

«Ghana fair average quality»

2) Coûts de production

Bien que la culture ait exclusivement un caractère familial, les coûts de production sont assez variables et dépendent des régions. Aujourd'hui en Afrique, nous ne sommes plus au temps où le revenu moyen de la culture du cacao ne pouvait être supérieur à 2,5 sh. par jour. Depuis la deuxième guerre mondiale, la lutte contre les maladies et les traitements phytosanitaires ont fortement augmenté les coûts de production.

Mr. G. A. R. WOOD⁸, dans une communication faite à la «Cocoa Conférence» organisée en 1961 à Londres par «The Cocoa Chocolate and Confectionery Alliance», cite une enquête d'un statisticien du gouvernement ghanéen dans les régions de Odo-Svedru-Asamankese et de l'Ashanti où la culture est typiquement familiale qui estime que les coûts directs de production, c.-à-d. les frais d'entretien, de labourage et de récolte varient de 33 £ à 53 £ la tonne. A cela, il faut ajouter le taux élevé des emprunts que chaque paysan effectue sur la récolte à venir, emprunts qui grèvent lourdement les budgets familiaux. Les intérêts de ces emprunts varient de 16 à 18 £ par tonne de cacao.

Nous arrivons ainsi à un coût total de production de 41 £ à 79 £ par tonne de cacao, produite dans une ferme à l'échelon familial.

Toujours d'après Mr. WOOD (op. cit.), la récolte moyenne d'un paysan de l'Ashanti est de 300 lb. par acre alors que la station expérimentale de Tafo, située dans la même région arrive à un rendement de 3000 lb par acre, soit dix fois plus.

3) Prix à la production

Est-ce pour inciter le paysan ghanéen à produire davantage que le Gouvernement a abaissé le prix au producteur en mai 1959 à 112 £ la tonne? le prix se réduit à £ 100 et 16 sh. si l'on déduit la contribution volontaire au Plan quinquennal de développement et la retenue de 10 % sur les ventes de cacao pour l'achat de Bons pour le développement national, remboursable après 10 ans. Il reste en définitive au fermier ghanéen un revenu net annuel de 20 £ par tonne de cacao, somme qui ne lui permet guère d'élever son standard de vie, si ce n'est en produisant davantage. Avec l'entrée en production des cacaoyers plantés pendant les périodes de pénuries, avec les résultats de la lutte contre les maladies, nous avons une explication de l'augmentation de la production du Ghana au cours de ces dernières années. Cette explication confirmerait en partie la théorie de Mr. Paul BAREAU⁹ pour qui l'objectif du «farmer» est de subvenir à ses besoins et de gagner sa vie, si bien que lorsque les prix baissent il s'efforce d'augmenter sa production. Au contraire, lorsque les prix augmentent et qu'il touche davantage pour son cacao, le «farmer» a tendance à travailler moins.

⁸ G. A. R. WOOD, «Costs of cocoa Production» (Cadbury Brothers Ltd., Bourneville).

⁹ Paul BAREAU, Cocoa, A crop with a future, 1953, Cadbury Brothers Ltd., Bourneville.

Les prix payés aux producteurs ces dernières années ont été de :

£ per tonne longue

Années	£	s.	d.	Années	£	s.	d.
1950	84.	0.	0.	1956	149.	6.	8.
1951	134.	13.	4.	1957	140.	12.	5.
1952	149.	0.	8.	1958	134.	8.	0.
1953	130.	10.	1.	1959	119.	9.	4.
1954	134.	8.	0.	1960	112.	0.	0.
1955	143.	2.	3.	1961	112.	0.	0.

Source: Gill & Duffus Ltd., Londres.

La taxe à l'exportation est fixée selon un système d'échelle mobile qui compense partiellement les fluctuations du prix FOB. Pour fixer cette taxe on enlève 100 £ du prix FOB par tonne et on divise la différence par deux.

$$\text{Exemple prix FOB } 200 \text{ £} - 100 \text{ £} = \frac{100 \text{ £}}{2} = 50 \text{ £}$$

4) Commercialisation du cacao

Le «Ghana Cocoa Marketing Board» qui a repris le 15 mai 1963 son appellation première, est l'organisation étatique responsable de la commercialisation du cacao récolté. Le Président est Sir Tsibu DARKU, O.B.E. et le directeur général Mr. H. A. DODOO. Le «Board» nomme les agents acheteurs autorisés (Licensed Buying Agents), fixe le prix minimum payé aux producteurs à chaque point de vente et achemine la marchandise vers les ports d'embarquement qui sont Takoradi et Tema, ce dernier nouvellement installé.

Aujourd'hui, le «Ghana Cocoa Marketing Board» à Accra (Origin Market) vend directement son cacao aux grandes sociétés des pays consommateurs, principalement sur les places où se trouvent les marchés à terme (Consumer or Secondhand Market) dont les plus importants sont ceux de Londres et de New York.

En 1961, les principaux pays destinataires ont été les suivants:

U.S.A.	141.739 tonnes	Royaume-Uni	47.886 tonnes
Rép. féd. allemande	68.934 tonnes	U.R.S.S.	19.711 tonnes
Pays-Bes	58.885 tonnes	Italie	15.818 tonnes

A l'origine, le «Cocoa Marketing Board» possédait des fonds importants destinés à promouvoir l'économie cacaoyère du pays. Les réserves de ce «Fund» s'élevaient au moment de l'indépendance à 77 millions de £. Aujourd'hui ces réserves ont été absorbées par l'Etat.

A Takoradi, la «West African Mills Ghana Ltd.» fabrique du beurre de cacao. En 1963, elle a transformé en beurre plus de 20.000 tonnes de fèves de cacao.

5) Statistiques

Pour répondre au vœu de la F.A.O. le «Ghana Cocoa Marketing Board» à institué en 1963 un service statistique en vue de réunir les données concernant:

- les prévisions de récoltes
- les récoltes (par districts, zones et régions)
- le nombre des cacaoyers par groupe d'âge
- les maladies du cacaoyer
- les rendements
- les engrais
- la lutte contre les insectes etc.

B) Nigeria

1) Production

Le Nigeria est un grand pays de 979.000 km², comprenant 38 millions d'habitants. Ce n'est pas un pays à monoculture comme la Ghana, il produit des arachides, de l'huile de palme, des palmistes, du caoutchouc, du cacao etc.

En volume le cacao ne représente que la 15 % des exportations.

Les 95 % de la production de cacao sont concentrés dans la région occidentale (Western Nigeria) qui occupe une superficie de 1.152 millions d'acres. Un plan du développement prévoit de nouvelles plantations de 10.000 acres par an pour compenser les pertes dues au vieillissement des plants et les dégâts causés par les capsides.

La production de cacao du Nigeria a été la suivante:

Récolte 1940/50	97.300 tonnes métriques		
1950/51	109.900	»	»
1951/52	106.500	»	»
1952/53	106.400	»	»
1953/54	94.900	»	»
1954/55	86.400	»	»
1955/56	109.400	»	»
1956/57	132.700	»	»
1957/58	76.800	»	»
1958/59	136.600	»	»
1959/60	151.400	»	»
1960/61	189.200	»	»
1961/62	193.800	»	»
1962/63	170.000	»	»

Sources: F.A.O. CCP/cacao/63/6.

En comparant ce dernier chiffre avec celui de la période quinquennale d'avant guerre qui était de 108.500 tonnes, nous arrivons à une augmentation de production de 57 % (compte tenu de la perte du British Cameroun).

La récolte de 1962/63 représente le 15 % de la production mondiale.

2) Coûts de production

Il est difficile, du fait de la polyculture, d'établir les coûts de production du paysan nigérian. Mr. G. A. R. WOOD¹⁰ estime le coût de production à 56 £ par tonne.

Il cite également la plantation des maisons CADBURY et FRY à Ikilwindi où entre 1957 et 1960 700 acres de cacaoyers ont été plantés dont le coût d'établissement a varié de 100 à 140 £ par acre.

En faisant abstraction des coûts d'établissement qui peuvent être amortis sur plusieurs années et en se basant sur une estimation de 7 cwt. de fèves de cacao par acre, on arrive à un coût de production de 70 £ par tonne.

3) Commercialisation

Les normes commerciales du cacao du Nigeria étaient les suivantes:

«Lagos good fermented»

«Lagos fair fermented»

«Lagos fair average quality»

Depuis le 1^{er} septembre 1962 le Gouvernement de la Western Region, vu les exigences du marché, a modifié les normes standard en Grade I et Grade II.

¹⁰ G. A. R. WOOD, op. cit.

En 1961, le 95 % de la production a été vendu comme premier choix (Good fermented).

Le «Western Region Marketing Board» a fixé les prix du cacao payables au producteur pour la saison 1963/64 comme suit:

Main crop grade I: £ 110 per ton ab port of shipment

Main crop grade II: £ 95 per ton ab port of shipment

Soit une augmentation de 5 £ par rapport à la saison 1962/63.

Les prix payés aux planteurs (Main crop) ces dernières années ont été les suivantes:

Années	£ s. d. (par tonne longue)	Années	£ s. d. (par tonne longue)
1950	105. 0. 0.	1956	187. 10. 0.
1951	132. 0. 0.	1957	150. 0. 0.
1952	170. 0. 0.	1958	150. 0. 0.
1953	170. 0. 0.	1959	153. 8. 8.
1954	177. 10. 0.	1960	160. 0. 0.
1955	200. 0. 0.	1961	110. 14. 2.

Source: Gill & Duffus Ltd., Londres.

Le «Nigerien Produce Marketing Company» effectue ses ventes à Lagos (Origin Market) depuis octobre 1963. Le bureau de Londres a été fermé. Les contrats sont passés pour des quantités minimum de 200 tonnes pour les ports principaux (Lagos). Les sociétés industrielles et commerciales ont pris des dispositions pour effectuer des achats sur place. La vente a lieu F. O. B. ou C. I. F. par description, et non sur échantillon.

Ces achats sont immédiatement mis dans le circuit de consommation par les sociétés industrielles (Rowntree - Fry - Cadbury) ou pris en mains par les sociétés commerciales pour être négociés sur les marchés à terme de Londres, New York, Amsterdam et Hambourg.

En 1961, les principaux pays exportateurs ont été les suivants:

U. S. A.	68.229 tonnes
Royaume Uni	49.841 »
Peys-Bas	35.560 »
Allemagne	19.843 »
Italie	6.537 »

Source: F. A. O. CCP/Ceceo/63/6.

C) Côte d'Ivoire

1) Production

La République de la Côte d'Ivoire est un territoire de 320.000 km² comprenant 3,5 millions d'habitants. Elle produit du café, du ceceo, des bananes, du bois, des palmistes, de l'huile de palme, des noix de cola etc.

Les plantations de cacaoyers couvrent une surface de plus de 200.000 ha. soit plus du 2 % de la zone forestière. Le 97 % de ces plantations est entre les mains des planteurs africains. Le 80 % de ces plantations a une superficie variant entre 2 et 10 ha., comme au Ghana, il s'agit d'exploitations à caractère familial qui ont tendance à s'agrandir. La formule de métayage se pratique malheureusement de plus en plus.

La culture du ceceo s'étend dans les régions de la Basse Côte et dans les vallées des cours d'eau de la Moyenne Côte.

La production du cacao en Côte d'Ivoire a progressé comme suit:

1949/50	55.200 tonnes métriques		
1950/51	56.900	»	»
1951/52	48.000	»	»
1952/53	61.200	»	»
1953/54	53.000	»	»
1954/55	65.900	»	»
1955/56	71.400	»	»
1956/57	72.300	»	»
1957/58	45.400	»	»
1958/59	55.700	»	»
1959/60	81.800	»	»
1960/61	93.800	»	»
1961/62	81.000	»	»
1962/63	98.000	»	»

Source: F. A. O. CCP/Cacao/63/6.

Per rapport à la moyenne annuelle de la période quinquennale d'avant guerre où la production s'élevait en moyenne à 47.200 tonnes, la récolte 1962/63 représente une augmentation de 107 % c.-à-d. plus du double du Ghana. La production de la Côte d'Ivoire représentait en 1962/63 près du 9 % de la production mondiale.

En ce qui concerne la qualité du cacao, le Service du Conditionnement de la Côte d'Ivoire, contrairement aux britanniques, ne classe comme ardoisées que les fèves violettes compactes, alors que les fèves partiellement violettes ne sont pas considérées comme défectueuses. Le Côte d'Ivoire a été le premier pays en 1961 à appliquer le projet de normes internationales proposé par le Groupe d'étude du cacao de la F. A. O. soit:

Grade I	moins de 3 % de fèves moisis
	moins de 3 % de fèves ardoisées
	moins de 3 % de fèves défectueuses
Grade II	moins de 4 % de fèves moisis
	moins de 8 % de fèves ardoisées
	moins de 6 % de fèves défectueuses
Sous-Grade:	Tout cacao autre que celui entrant dans les catégories de grade I ou II ci-dessus.

Les anciennes normes commerciales étaient:

- «Ivory Coast good fermented»
ou
Côte d'Ivoire supérieur
- «Ivory Coast fair fermented»
ou
Côte d'Ivoire courant
- «Ivory Coast feq»
ou
Côte d'Ivoire limite.

2) Coûts de production

D'après L. BURLE¹¹, le prix moyen auquel revient un hectare de cacaoyers, en Côte d'Ivoire, entre le moment où le débroussaage du terrain est commencé et celui où la cacaoyère entre en production, est de 50 et 70.000 francs C. F. A. c.-à-d. entre 100 et 140 £ (1 £ = 500 C. F. A.), ce qui correspond aux enquêtes

¹¹ L. BURLE, op. cit.

de BECKETT¹² dans le village d'Akokoaso (Ghane) citées par URQUHART¹³ (Cocoe 1955) qui arrive à un prix de revient pour une cacaoyère de 4 ha. à 132 £ 2 sh. 3 d.

Toujours d'après L. BURLE, une fois en production, l'entretien de l'hectare de cacaoyers (3 nettoyages, récolte, fermentation, séchage, entretien sanitaire) revient par an entre 10.000 et 13.000 francs CFA, ce qui correspond à 24 francs CFA par kg pour un rendement de 400 kg/hectare, soit environ 49 £ per tonne longue contre 56 £ au Nigeria et 53 £ au Ghana.

3) Commercialisation

La Caisse de Stabilisation, instituée le 14 octobre 1954, et financée au départ par la France, garantit un prix fixe au producteur et assure le péréquation à l'exportation.

Dès 1963, le prix du cacao au planteur a été fixé à 70 francs C. F. A. pris sur place alors que précédemment les 70 francs C. F. A. étaient un prix nu-basculé Abidjan. L'achat sur place se fait par les maisons de commerce qui sont environ une trentaine. Ces maisons de commerce sont dirigées généralement par des levantins qui cherchent à faire le plus de tonnage possible sans s'inquiéter de la qualité. Pour ce ramassage, les maisons de commerce touchent de la Caisse de stabilisation 1,50 franc C. F. A. per kg. Généralement le paysan vend sa récolte à la maison de commerce qui lui a fait les avances en numéraire au cours de l'année.

Les maisons de commerce doivent déclarer journallement leurs achats. Elles ne peuvent vendre à l'exportation que 4 jours plus tard. La Caisse de Stabilisation cote les cours du jour et fixe chaque jour le cours nu-basculé homologué en fonction des cours C.I.F. sur Paris, New York et Amsterdam. S'il est supérieur au cours fixé par arrêté, la maison de commerce exportatrice verse la différence à la Caisse de Stabilisation; s'il est inférieur, c'est la Caisse qui verse la différence à l'exportateur.

Le prix C. I. F. de base est calculé comme suit:

70.— francs CFA	prix payé au producteur
44.— francs CFA	autres frais Abidjan, droit de sortie (15 %), taxes, assurances, fret, etc.

total 114.— francs CFA

c.-à-d. 28 NF le kg ou 226 £ la tonne longue (28 cents la lb.).

La somme de 44.— francs C. A. F. est trop élevée. Les charges et taxes qui grèvent les transactions commerciales en Côte d'Ivoire sont trop lourdes.

En 1961, les principaux pays destinataires de cacao ivoirien ont été les suivants:

France	33.568 tonnes métriques
U. S. A.	22.678 tonnes métriques
Pays-Bas	18.350 tonnes métriques

Source: F. A. O. CCP/cacao/63/6.

D) Cameroun

1) Production

Le République fédérale du CAMEROUN couvre 432.000 km² avec une population de 3,5 millions d'habitants.

Malgré la baisse des cours, la production du cacao s'est sensiblement accrue ces dernières années. Elle occupe une place déterminante dans l'économie

¹² W. H. BECKETT, op. cit.

¹³ O. H. URQUHART, op. cit.

camerounaise. En 1956, elle représentait en valeur le 40 % des exportations. En 1961, avec la baisse des cours, les exportations de cacao ne représentaient plus que le 26 % du total (6.400 millions sur 24.200 millions de francs CFA). Les plantations cacaoyères s'étendent sur 315.000 ha. Les principales régions productrices sont le Nyon-et-Sanga, le Ntèm, le Dje-et Lobo et le Mbem. Depuis décembre 1960 le Cameroun occidental (British Cameroun) est rattaché à la République Camerounaise. Cette région a produit en 1960 8.000 tonnes de cacao contre 4.500 tonnes en 1958.

A l'inverse de l'ancienne administration allemande, dont certaines plantations subsistent ancora (6.000 hactares), les services agricoles français ont fait du cacao une culture essentiellement africaine: plus de 150.000 familles autochtones vivent du cacao.

La production du cacao ces dernières années au Cameroun s'est développée comme suit:

1949/50	42.200 tonnes métriques
1950/51	48.100 » »
1951/52	55.000 » »
1952/53	54.300 » »
1953/54	54.200 » »
1954/55	56.000 » »
1955/56	54.100 » »
1956/57	60.000 » »
1957/58	65.200 » »
1958/59	60.300 » »
1959/60	64.100 » »
1960/61	74.000 » »
1961/62	78.000 » »
1962/63	83.000 » »

(y compris la Cameroun occidental)

Source: F. A. O. CCP/cacao/63/6.

En comparant le dernier chiffre avec le chiffre annuel moyen de la période quinquennale d'avant-guerre qui était de 25.000 tonnes et compte-tenu de l'adjonction du Cameroun Occidental la production a progressé de 232 % par rapport à la période 1933-38.

La récolte de 1962/63 représente près du 8 % de la production mondiale.

2) Commercialisation

Les qualités des cacaos du Cameroun ont été dans le passé assez irrégulières. Les normes commerciales sont les suivantes:

- I Cameroun good fermented
(Cameroun supérieur)
- II Cameroun fair fermented
(Cameroun courant)
- III Cameroun faq
(Cameroun limité)

Depuis l'institution de la Caisse de Stabilisation, le planteur camerounais a fait un effort pour améliorer la qualité de son cacao, en vouant plus de soins à la fermentation et en livrant moins de fèves violettes. Cette irrégularité de la qualité était accentuée par les mélanges effectués par les commerçants intermédiaires dont la plupart étaient d'origine grecque ou lavantina.

Pour remédier à cet état de chose, le Gouvernement Camerounais a pris diverses décisions dont le but est de surveiller l'achat et la vente du cacao et de

restreindre le nombre des intermédiaires entre le producteur et l'acheteur étranger. A cet effet, la loi du 9 juin 1962 No 62/8 portant création de l'«Office National chargé de la commercialisation des produits agricoles d'exportation» a été votée, avec décret d'application du 1^{er} août 1962.

Pour permettre une meilleure collecte du cacao, un réseau de coopératives de commercialisation a été créé dans les départements intéressés.

Selon les déclarations à la presse de Mr. Victor KAMGA, ministre de l'Economie nationale, «il ne s'agit pas d'une nationalisation car les sociétés exportatrices agréées par le Gouvernement continueront d'exister et d'effectuer matériellement les opérations d'exportation, mais elles seront contrôlées par l'Office National et agiront pour son compte».

En 1961, les principaux pays consommateurs acheteurs de cacao camerounais ont été les suivants:

Pays-Bas	27.743	tonnes	métriques	
France	12.608	»	»	
U. S. A.	8.600	»	»	
Italie	4.908	»	»	
Allemagne (R. F.)	3.503	»	»	(Statistiques du cacao F. A. O. 1963)

A Douala, la «Société Industrielle des Cacaos» S. I. C. appartenant à la Société française des «Cacaos Barry» transforme un tonnage important de fèves en beurre de cacao (10.700 tonnes en 1963).

E) Autres pays africains

Parmi les autres pays producteurs africains (Récolte 1962/63) il y a lieu de citer dans l'ordre:

Rio Muni-Fernando Po	avec une production de	20.000 tonnes métriques
Sao Thome e Principe	avec une production de	10.000 tonnes métriques
Togo	avec une production de	8.500 tonnes métriques
Congo (Léopoldville)	avec une production de	6.000 tonnes métriques
Gabon	avec une production de	3.500 tonnes métriques
Sierra Leone	avec une production de	3.500 tonnes métriques
Liberia	avec une production de	800 tonnes métriques

F) Madagascar et Iles Comores

La culture du cacaoyer a été introduite à Madagascar en 1910. Le cacao marchand est de bonne qualité, il est principalement exporté vers la France.

En 1960/61, la production s'est élevée à 500 tonnes.

Il y a lieu de noter pour mémoire les Iles Comores qui produisent un cacao recherché.

CHAPITRE II

La production en Amérique du Sud

A) Brésil

1) Production

A l'époque coloniale, la région du Brésil qui fournissait la quasi-totalité du cacao était l'Amazonie. En 1891, 6.555 tonnes étaient exportées des ports amazoniens alors que la production de Bahia ne s'élevait qu'à 3.500 tonnes. Ce fut à la fin du XIX^e siècle que le cacao de plantation succéda au cacao de cueillette. Actuellement c'est dans un très petit secteur de l'immense territoire brésilien que se concentre la culture du cacaoyer. Il se situe dans le sud de l'Etat de Bahia à faible distance du littoral près du port de Sao Jorge dos Ilheus, appelé couramment «Ilheus». L'Etat de Bahia est le plus grand producteur (94 %), ne laissant que 6 % aux Etats d'Amazonas, de Pará, de Maranhão, de Pernambuco, de Minas Gerais, d'Espirito Santo et à l'Amapa, pris ensemble.

Les principaux types de cacao Bahia, tous issus du type Forastero, sont le cacao «Commun» planté pour la première fois par le planteur Antonio Dias RIBEIRO en 1746 dans la vallée du Rio Pardo et le cacao «Para» qui a plus ou moins remplacé le «cacao commun» puisque les 26.000 plantations occupant une surface de 280.000 ha sont constituées à raison de 75 % par des cacaoyers «Para» plus résistants. Ces 280.000 ha représentent le 35 % des surfaces cultivées de l'Etat de Bahia. Le cacao «Maranhão» est le type de cacao le moins cultivé à Bahia. Pour lutter contre les fourmis des genres «Azteca» et «Atta» ainsi que la «pourriture brune» des cabasses, le Gouvernement brésilien a créé, par Décret No 186 du 9 février 1953, la «Junta Executiva de Combate às Pragas e Doenças do Cacao» à laquelle sont soumis les organismes officiels et privés suivants:

- L'Institut agronomique de LESTE avec sa station d'essais de Jusseri qui dépendent du Ministère de l'Agriculture
- L'Institut technologique de Bahia relevant du Secrétariat de l'Agriculture de l'Etat de Bahia
- Federação das Associações de Bahia
- Comissão do Comércio do Cacao de Bahia.

Le Gouvernement brésilien a mis à disposition chaque année les fonds nécessaires pour la lutte contre les fourmis et le «*Phytophthora palmivora*».

Selon l'Institut du Cacao de Bahia, la répartition de la production s'établit comme suit:

Producteurs fournissant	Nombres	%	% de la production
jusqu'à 7,5 tonnes	20.216	87,5	27,3
de 7,5 à 90 tonnes	2.737	11,85	52,1
de 90 à 600 tonnes	141	0,6	20,5

La production de cacao dans l'Etat de Bahia a été ces dernières années la suivante:

Récolte 1949/50	150.000 tonnes	1956/57	160.900	»
1950/51	155.000 »	1957/58	162.000	»
1951/52	57.000 »	1958/59	174.000	»
1952/53	142.000 »	1959/60	199.000	»
1953/54	155.000 »	1960/61	122.000	»
1954/55	151.000 »	1961/62	118.000	»
1955/56	171.000 »	1962/63	110.000	»

soit près du 10 % de la production mondiale. Source: FAO, CCP/cocoa/63/6.

Du fait de la sécheresse, le 15 % des cacaoyers a été détruit dans l'Etat de Bahia durant la dernière campagne (1963). C'est la deuxième année consécutive que la sécheresse sévit.

La récolte a lieu pratiquement toute l'année. La récolte intermédiaire du «temperao» qui a lieu de mai à août ne se distingue pas de la récolte «sepe» qui s'étend de septembre à janvier.

2) Commercialisation

A l'origine l'Instituto de Cacao de Bahia, créé en 1931, était un organisme privé, société coopérative soutenue par les autorités de l'Etat de Bahia et par le Gouvernement brésilien. Son premier but avait été d'enrayer la débâcle des planteurs au lendemain de la crise économique de 1930 en prêtant dans des conditions avantageuses et en achetant la production pour l'écouler progressivement en échappant aux spéculateurs. L'Instituto devait être un organisme de soutien et exercer une fonction de régulateur du marché et des prix.

Sous le gouvernement VARGAS, cet organisme devint une institution officielle chargée de la commercialisation de toute la récolte en vue d'éliminer les contre-coups des fluctuations du marché sur les producteurs.

L'intervention de l'Etat s'explique non seulement par le souci de protéger les planteurs, mais aussi par la préoccupation de défendre l'un des postes essentiels du commerce extérieur brésilien. Aux exportations, en effet, le cacao vient en troisième lieu, derrière le café et le coton qu'il dépasse même assez souvent ainsi que le caoutchouc. En 1958, les exportations brésiliennes de cacao ont produit une recette de 117,7 millions de dollars. La politique brésilienne des prix à l'exportation a été analogue à celle suivie pour le café. Alors que la plus grande partie des exportations sont dirigées vers les Etats-Unis, le Gouvernement avait intérêt à soutenir un cours élevé pour se procurer davantage de dollars. Le Brésil a l'avantage d'intervenir sur les places de New-York et de Londres de mai à décembre alors que le commerce africain est en sommeil. Les deux continents se relayent pour alimenter le marché mondial. En dépit de cet avantage, le Brésil n'a pu soutenir très longtemps un système de bonification de change qui plaçait son cacao à un niveau trop élevé. En 1949, il a été créé, à côté de l'Institut, la «Carteira do Comercio Exterior» (C.A.C.E.X.) qui a pour rôle de fixer les prix d'achat minimum et de suspendre les ventes à l'exportation, selon la situation du marché, en refusant les licences d'exportation aux exportateurs (coopératives et maisons de commerce) si les cours mondiaux sont inférieurs à ce prix limite.

Les principaux pays acheteurs de cacao Bahia en 1961 ont été les suivants:

U. S. A.	46.046 tonnes	Tchécoslovaquie	9.020 »
Pays-Bas	11.805 »	Pologne	8.139 »
Allemagne RF	9.225 »	Argentine	6.620 »

Source: FAO, CCP/cocoa/63/6.

De plus en plus il y a lieu de tenir compte de l'exportation de produits semi-fabriqués à côté des fèves de cacao. Au cours des années 1958/62, ces exportations s'établissent comme suit:

	1958	1959	1960	1961	1962
			(tonnes métriques)		
Fèves de cacao	85.471	81.577	128.344	96.858	51.620
beurre de cacao	16.176	18.812	24.091	17.294	17.518
tourteaux	19.856	32.145	22.738	14.882	7.531

Source: Gill & Duffus Ltd.

Les normes commerciales du cacao brésilien sont les suivantes:

Classe 1	Bahia Superior
Classe 2	Bahia Bam (Good Fair)
Classe 3	Bahia Regular
Classe 4	Bahia Inferior

Tous les cacaos «Bahia» ont une odeur de fumée de graisse de jambon ainsi qu'une forte proportion de fèves violettes. Pour le qualité «Superior», on tolère 32 % de fèves violettes. La fermentation est effectuée en bec sans aucune précaution particulière et le séchage est le plus souvent artificiel.

Il faut noter la consommation croissante du cacao au Brésil et l'extension du marché intérieur qui a absorbé en 1963 plus de 50.000 tonnes de fèves.

SALVADOR, capitale de l'Etat de Bahia, est avec le port de ILHEUS qui a repris dernièrement son activité, le principal centre d'exportation.

B) L'Equateur

1) Production

Second pays producteur de cacao d'Amérique du Sud, l'Equateur est un territoire où le sol et le climat conviennent particulièrement bien à la culture du cacao, puisque les Espagnols y trouvèrent déjà des plantations.

Le cacao est la principale culture du pays, il représente en valeur plus du 33 % des exportations totales du pays, y compris les produits pétroliers. Les régions productrices s'étendent dans une plaine située entre l'Océan Pacifique et les premiers contreforts des Andes.

Le cacaoyer est cultivé dans les «haciendas» d'importance variable, groupées le long des fleuves qui remplacent le réseau routier et permettent l'évacuation du cacao vers les ports de Guayaquil et de Esmeralde.

Le problème de la main d'œuvre est assez difficile à résoudre et le standard de vie des ouvriers résident dans les haciendas est très bas, alors que les propriétaires sont souvent absents de leurs propriétés qu'il faut diriger par un régisseur.

A la suite des dégâts causés par des cryptogames, dont le «*Marañmuc perniciosus*» (Balai de sorcière), un grand nombre de cacaoyers du type «Cacao National» a dû être abandonné. Toutefois depuis quelques années, grâce à l'utilisation de variétés plus résistantes (Trinitarios), la production remonte lentement.

Bien que fermenté d'une façon tout à fait particulière, le cacao équatorien est d'excellente qualité, il fait prime sur les marchés mondiaux.

La production, ces dernières années a évolué comme suit:

1949/50	20.700 tonnes métriques	1956/57	30.800	»	»		
1950/51	27.500	»	»	1957/58	26.800	»	»
1951/52	24.200	»	»	1958/59	32.700	»	»
1952/53	26.200	»	»	1959/60	38.100	»	»
1953/54	34.100	»	»	1960/61	37.500	»	»
1954/55	28.300	»	»	1961/62	32.400	»	»
1955/56	33.500	»	»	1962/63	36.000	»	»

Source: FAO, CCP/cocosa/63/6.

2) Commercialisation

En Equateur, les conventions commerciales, non officiellement reconnues, distinguent les qualités:

I Superior Red Summer Arribe II Cosecha Navidad III Cacao Epoca

A côté de ces types existent d'autres grades tels que:

Machala Superior
 Machala Corriente
 Bahia da Caraquez
 Segunda
 Bahao

Le 80 % de la production de cacao équatorien est acheté par les Etats-Unis d'Amérique, le reste est consommé localement (5 %) ou exporté vers la Colombie et l'Europe ainsi que le prouvent les chiffres suivants:

	1957	1958	1959	1960	1961
			Tonnes		
U. S. A.	11.972	12.070	14.724	14.945	16.608
Colombie	7.056	4.125	5.593	2.392	3.576
R. F. Allemagne	2.707	2.137	2.686	3.385	3.805

Source: FAO, CCP/cocoa/63/6.

C) Venezuela

Le cacao vénézuélien a tenu une des premières places sur le marché mondial jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle.

La superficie des cacaoyères est de 78.000 ha. sur une surface agricole de 3.400.000 ha. (moins les pâturages).

En valeur, ces exploitations de cacao ne représentent que le 0,76 % des exportations totales.

La production au cours de ces dernières années a évolué comme suit:

1949/50	16.700 tonnes	1956/57	16.200	»	
1950/51	15.300	»	1957/58	15.200	»
1951/52	16.100	»	1958/59	14.800	»
1952/53	18.100	»	1959/60	12.600	»
1953/54	17.800	»	1960/61	13.800	»
1954/55	16.300	»	1961/62	11.900	»
1955/56	19.400	»	1962/63	13.500	»

Source: FAO, CCP/cocoa/63/6.

Pour venir en aide aux planteurs, à la suite de l'inflation causée par l'économie pétrolière, le Gouvernement vénézuélien autorisa la Banque Nationale à racheter, à un prix supérieur au cours légal, une partie des dollars provenant de la vente du cacao sur le marché américain.

La consommation locale varia de 2 à 3.000 tonnes. Les exportations de ces dernières années ont été les suivantes:

	1957	1958	1959	1960	1961
			Tonnes		
U. S. A.	10.504	10.135	6.460	7.717	5.371
R. F. Allemagne	1.573	1.080	902	1.379	1.456
Pays-Bas	993	1.161	970	1.325	1.456

Source: FAO, CCP/Cocoa/63/6.

D) Colombie

Ce pays, dont certains types de cacaoyers semblent être originaires, est un des rares pays producteur où la consommation est plus forte que la production.

La culture du cacaoyer n'en représente qu'un peu plus du 2 % de la superficie agricole totale. La plupart des plantations ont de petites superficies. Elles sont soigneusement entretenues par les propriétaires eux-mêmes.

La production voisine de 3.000 tonnes en 1894/98 s'est régulièrement accrue pour atteindre 17.000 tonnes en 1962/63. Mais elle est encore inférieure aux besoins des 14 millions d'habitants qui ont consommé en 1962, 24.800 tonnes (broyages).

E) Autres pays de l'Amérique du Sud

	Récolte 1962/63		
Le Pérou	5.000	tonnes	métriques
Bolivie	2.100	»	»
Surinam	300	»	»

CHAPITRE III

La production en Amérique Centrale

A) République Dominicaine

Introduite par les Espagnols lors de la conquête de l'île, la culture du cacaoyer a été ranimée à la fin du 19^{ème} siècle. C'est aujourd'hui le deuxième pays producteur du Nouveau Monde et le sixième producteur mondial.

Sur 679.000 ha. de terres cultivées, les cacaoyers occupent une superficie de 76.000 ha.

Les exportations de cacao représentent le 17,50 % des exportations totales.

La variété cultivée est le «Forastero» amazonien qui produit un cacao de qualité courante qui est vendu sous la dénomination de:

SANCHEZ feq. (limite)

La préparation et l'exportation du cacao se font sous la surveillance directe d'une «Commission de défense du café et du cacao» et le commercialisation est assurée par une régie d'Etat qui a le monopole des achats.

Les chiffres ci-après nous démontrent un fort accroissement de la production, depuis 1897, où elle s'élevait à 3.000 tonnes.

Récoltes	Tonnes métriques	Récoltes	Tonnes métriques
1949/50	32.700	1956/57	35.400
1950/51	31.000	1957/58	36.000
1951/52	31.600	1958/59	33.000
1952/53	30.500	1959/60	40.000
1953/54	32.700	1960/61	35.000
1954/55	36.400	1961/62	33.000
1955/56	28.200	1962/63	38.000

Source: FAO, CCP/cacao/63/6.

Le 98 % de cette production est exporté vers les U. S. A.

B) Mexique

Bien qu'existant avant la conquête espagnole, les plantations de cacaoyers n'ont été développées que depuis 1947, année où ce pays est devenu exportateur.

La culture du cacao occupe une superficie de 35.000 ha. dans les régions de Tabasco et de Chiapas.

A la fin du 19^{ème} siècle, la production n'atteignait que 1.000 tonnes. Depuis 1948 la production s'est développée comme suit:

1949/50	8.600 tonnes métriques	1956/57	15.300	»	»		
1950/51	8.600	»	»	1957/58	16.500	»	»
1951/52	9.100	»	»	1958/59	15.000	»	»
1952/53	8.400	»	»	1959/60	13.300	»	»
1953/54	12.600	»	»	1960/61	16.500	»	»
1954/55	13.800	»	»	1961/62	18.000	»	»
1955/56	14.100	»	»	1962/63	20.000	»	»

Source: FAO, CCP/Cocoa/63/6.

C) Trinitad et Tobago

Trinidad n'est pas un gros producteur de cacao, mais il se place au premier rang quant à la qualité, grâce aux travaux remarquables de «l'Imperial College of Tropical Agriculture».

En effet, le cacao de Trinidad possède une saveur particulière qui le fait rechercher sur tous les marchés. Cette qualité est due à l'origine hybride des cacaoyers et aux soins apportés à la fermentation et au séchage.

Les services responsables s'efforcent depuis plusieurs années d'accroître le rendement des cacaoyers grâce aux essais agronomiques effectués dans la plantation «River Estate» appartenant au «Cocoa Research Scheme» où on arrive à produire plus d'une tonne longue de cacao par acre, déjà après 5 ans, avec de jeunes plants hybrides, selon Mr. D. B. Murray du Regional Research Center de Trinidad.

En effet, les plantations de cacaoyers qui occupent 300.000 ha. sur une superficie totale de 4.820 m² ne peuvent guère, à côté de la culture de la canne à sucre et du riz, se développer en surface.

Malgré ces efforts, la production de cacao à Trinidad est restée stable: 7.300 tonnes en 1949/50 pour 7.000 tonnes en 1962/63.

D) Costa-Rica

Avec sa production de 10.000 tonnes en 1962/63, il y a lieu de citer encore Costa Rica où se trouve la station expérimentale (Turrialba) de l'Institut Américain de recherches sur le cacao (American Cocoa Research Institute), institut financé par l'industrie chocolatière des Etats-Unis.

Les autres producteurs de l'Amérique centrale sont:

	tonnes en 1962/63
L'île de Grenada	3.000
La Jamaïque	2.600
Cuba	2.300
Haïti	2.200
Panama	1.500
Nicaragua	200
St. Lucia (UK)	300
Guatemala	700
Honduras	200
Martinique (France)	100
Guadeloupe (France)	100
Île Dominiquè (UK)	200
Île St. Vincent	100

Source: FAO, CCP/cacao/63/6.

CHAPITRE IV

La production en Asie et en Océanie

A) Ceylan

Le cacaoyer pousse particulièrement bien à Ceylan dans la province centrale. Le type Criollo donne un cacao marchand très fin, très recherché sur les marchés mondiaux.

Depuis le début du siècle, la production n'a guère varié; elle pourrait être développée.

Elle était de 2.100 tonnes en 1899. Aujourd'hui en 1962/63 elle atteint 2.600 tonnes.

B) Philippines

La production est inférieure à la consommation. En 1962/63, la récolte s'est élevée à 4.000 tonnes.

C) Indonésie

On cultive le cacaoyer à Java et Sumatra. La production s'est élevée à 1.100 tonnes en 1962/63.

D) Océanie

Il y a lieu de noter en Océanie le développement de la culture du cacao ces dernières années en Nouvelle Guinée et en Papouasie: 14.200 tonnes en 1962/63 et dans le Samoa Ouest (Western Samoa) 5.000 tonnes en 1962/63.

CHAPITRE V

Pays Producteurs de Cacao fin («fine» ou «flavour»)

Le Groupe d'étude du Cacao de la FAO, lors de sa 6^e session à Port-of-Spain (Trinidad), a défini les pays producteurs et exportateurs de cacao fin («fine» ou «flavour»), en vue de leur exemption des restrictions contingentes prévues dans le projet d'Accord international sur le cacao, comme suit:

CEYLAN

COMORES

Ile DOMINIQUE

EQUATEUR

Ile GRENADÉ

INDONESIE

JAMAÏQUE

MADAGASCAR

NICARAGUA

PANAMA

Ile STE LUCIE

Ile ST. VINCENT

SAMOA occidental

SURINAM

TRINITE et TOBAGO

VENEZUELA

COSTA RICA à raison du 25 % de la production

PAPAOUASIE

et NOUVELLE GUINÉE à raison du 75 % de la production.

Les autres pays producteurs, c.-à-d. les principaux, fournissent le cacao courant dit «bulk cacao».

CHAPITRE VI

L'Association des pays producteurs (Cocoa Producers Alliance)

Cette Association des pays producteurs de cacao a été créée en 1962 à la suite de la baisse des prix (160 sh. en février 1962). Elle comprend les principaux pays producteurs soit:

GHANA

BRESIL

NIGERIA

COTE D'IVOIRE

CAMEROUN

Elle a son siège à Lagos (Nigeria).

Dans son discours de bienvenue, le 16 juillet 1962, le Ministre du commerce et de l'industrie du Nigeria a relevé que «l'Alliance» n'était pas un camp dressé pour combattre l'industrie: «L'Alliance a appris que les actions unilatérales, sans reconnaître vraiment les intérêts de l'autre partie, n'étaient pas rentables et que l'Alliance n'avait pas seulement l'intention de donner suite à toutes les demandes de cacao, mais qu'elle rechercherait les voies et les moyens pour développer la consommation de cacao dans les pays où la consommation par tête d'habitant est relativement basse.»

Le Président du Comité Exécutif de l'Alliance a été nommé au sein du personnel du Chef Awoalka (Nigeria). Mr. Kankam Boadu a été désigné comme Secrétaire exécutif.

Accord International des pays producteurs

Après l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le cacao, les pays producteurs de la «Cocoa Producers Alliance», auxquels s'est joint le Togo, ont signé un accord international à la suite de la conférence qui s'est tenue à Lomé (Togo) du 20 au 25 juillet 1964. Les six pays qui ont signé cet accord représentent la 82 % de la production mondiale.

Le but de cet accord est d'adapter la production à la consommation lorsque les conditions du marché l'exigent. A cet effet, il est attribué à chaque pays membre un contingent de base égal au chiffre de production annuelle le plus haut atteint au cours des 6 dernières années. Sur la base d'un prix indicatif fixé au début de chaque campagne¹, le Conseil, suivant la situation du marché, décide de l'application et de la modification des contingents à l'exportation. Les pays membres ayant une production inférieure à 10.000 tonnes ne sont pas soumis à des restrictions pour autant que, pendant la période considérée, leurs exportations n'ont pas dépassé 10.000 tonnes. Cet accord est soumis à la ratification des gouvernements des pays membres de l'Alliance et exportateurs de cacao jusqu'au 10 octobre 1964. Il doit entrer en vigueur au début de la campagne 1964/65. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a été le premier à ratifier cet accord.

A notre avis, cet accord des principaux pays producteurs de cacao, sans la participation des pays consommateurs, est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies. En effet, un accord international ne peut être valable sans la participation de tous les pays intéressés. L'accord de Lomé est contraire au Chapitre IX (Coopération économique et sociale internationale) de la Charte des Nations Unies, Charte à laquelle les pays signataires de l'accord

¹ La seconde assemblée annuelle de la «Cocoa Producers' Alliance» réunie à Rio de Janeiro du 14 au 19 septembre 1964 a adopté le prix de 190 sh. le cwt.

sur le ceceo ont adhéré. Il est également en contradiction avec la Charte de la Havane. En effet l'art. 55 (Chapitre VI: Accords intergouvernementaux sur les produits de base) est libellé comme suit:

«Les Etats Membres reconnaissent que les conditions de production, d'échange et de consommation de certains produits de base sont telles que le commerce international de ces produits peut être sujet à des difficultés spéciales, telles que la tendance à un déséquilibre persistant entre la production et la consommation, l'accumulation de stocks pesant sur le marché et des fluctuations prononcées des prix. Ces difficultés spéciales peuvent causer des préjudices graves aux intérêts des producteurs et des consommateurs et se propager de façon à compromettre le politique générale d'expansion économique. Les Etats Membres reconnaissent que ces difficultés peuvent, le cas échéant, exiger un traitement spécial du commerce International de ces produits par le moyen d'accords intergouvernementaux.»

Tableau No 1

Production mondiale annuelle de fèves de cacao, par pays, de 1961/62 à 1963/64*

Pays	1961/62	1962/63	1963/64 ¹
	en milliers de tonnes métriques		
Amérique du Nord et Amérique Centrale			
Costa Rica	9.8	11.3	12.0
Cube	2.5	2.3	1.5
Dominican Republic	35.2	38.0	38.0
Guadeloupe	0.1	0.1	0.1
Guatemala	0.5	0.5	0.5
Haiti	2.2	2.0	1.5
Honduras	0.2	0.2	0.2
Jamaica	2.3	2.5	2.5
Martinique	0.1	0.1	0.1
Mexico	27.2	28.0	25.0
Nicaragua	0.2	0.2	0.2
Panama	1.5	1.5	1.0
Trinidad et Tobago	8.0	6.1	8.0
West Indies: Dominica	0.2	0.1	0.1
Grenade	2.5	2.2	2.5
St. Lucie	0.3	0.2	0.3
Total	90.8	95.3	91.5
Amérique du Sud			
Bolivie	2.1	2.0	2.0
Brazil ²	118.0	111.0	120.0
Colombie	17.0	17.0	17.0
Ecuador	38.4	38.0	38.0
Peru	5.0	5.0	5.0
Surinam	0.3	0.3	0.3
Venezuela	11.9	13.5	14.0
Total	192.7	188.8	196.3

* Une déduction de 1 pourcent devrait être faite pour tenir compte de la contraction au cours de transports des pays producteurs aux pays consommateurs.

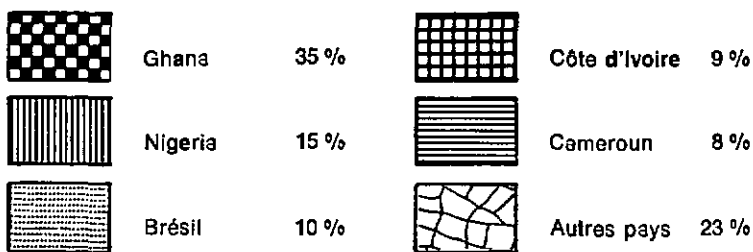
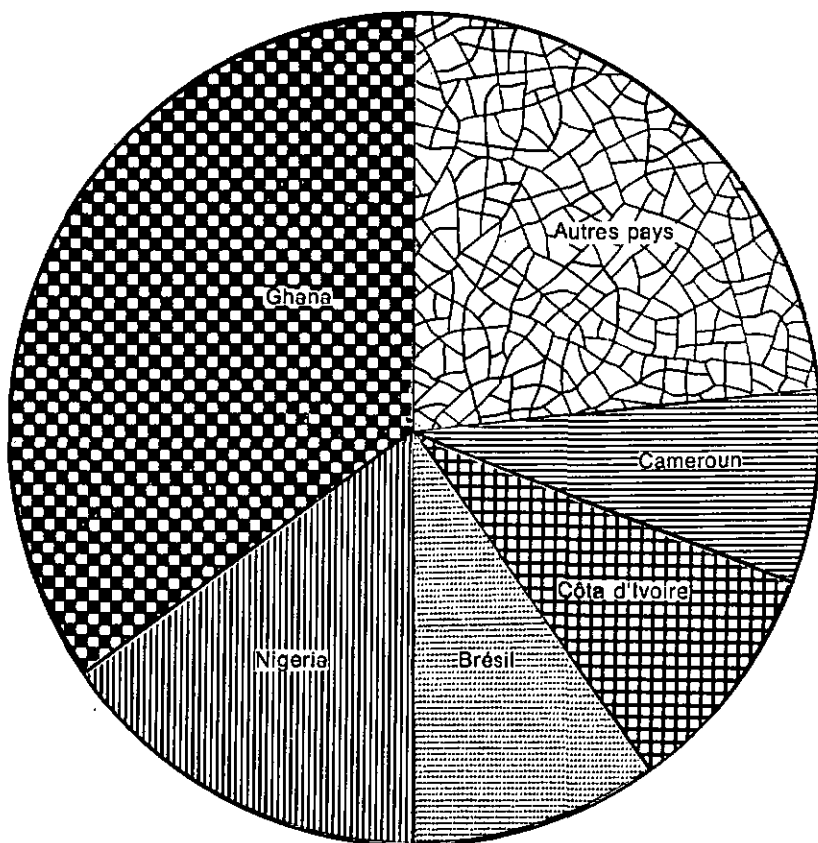
¹ Estimation du Comité des Statistiques du 14.2.64. (Groupe FAO du Cacao.)

² Les chiffres de production se basent sur l'année de cacao, 1 octobre au 30 septembre.

Pays	1961/62	1962/63	1963/64 ¹
	en milliers de tonnes métriques		
Aale			
Ceylon	2.4	2.6	2.5
Indonesie	1.0	1.0	1.0
Philippines	3.2	3.4	3.4
Total	6.8	7.0	8.9
Afrique			
Angola	0.4	0.4	0.4
Cameroun	75.1	82.0	84.0
Congo (Brazzaville)	0.9	0.8	0.8
Congo (Laopoldville)	5.8	8.0	6.0
Gabon	2.5	3.8	4.0
Ghana	418.0	428.4	402.0
Côte d'Ivoire	81.0	102.0	93.0
Libéria	0.7	1.0	1.0
Madagascar et Comoras	0.6	0.5	0.5
Federation of Nigaria	193.9	178.8	193.0
Sao Tome et Principe	9.1	9.8	8.7
Sierra Lèona	3.9	3.5	3.5
Spanish Equatorial Region	26.5	31.5	34.0
Togo	11.5	8.5	10.0
Total	827.7	857.6	840.9
Ocaania			
New Guinea and Papua	10.7	14.2	18.3
New Habrides	0.7	0.8	0.9
Western Samoa (N. Z. Adm.)	4.3	3.4	4.0
Total	15.7	18.4	23.2
Totaux mondiaux	1 134	1 165	1 159

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F. A. O.) (CCP/cacao/SG/53).

Répartition mondiale de la production des fèves de cacao (1962/63)



CHAPITRE VII

Considérations générales sur la production

CONCLUSIONS

Depuis le début du XX^{ème} siècle jusqu'à la deuxième guerre mondiale, en l'espace de 40 ans, la production mondiale a passé de 100.000 à 800.000 tonnes. Le 80 % de cette augmentation provient du développement extraordinaire de la culture du cacao en Afrique Occidentale où les coûts et les conditions de production étaient plus avantageux.

La deuxième guerre mondiale a désorganisé les échanges de cacao. En 1943/44, la récolte est tombée à 567.000 tonnes. A partir de 1948, la production reprit son essor sans toutefois dépasser la production d'avant-guerre de plus de 5%. Cet essor s'est manifesté surtout en Amérique Latine, alors qu'en Afrique la production avait peine à reprendre car les conditions de production n'étaient plus aussi favorables qu'avant la guerre et la maladie du «Swollen Shoot» faisait des ravages. Jusqu'en 1959/60, à part la faible production de 1951/52 et de 1957/58, la tendance de la production a été à la hausse. Depuis la récolte 1959/60 l'essor de la production s'est confirmé, la production mondiale a dépassé les 1.000.000 tonnes. Quels sont les facteurs, non économiques, qui sont à l'origine de ce bond? Il est difficile d'avoir des données et des chiffres exacts, toutefois on peut prétendre que cet essor de la production est dû aux nouvelles plantations, spécialement au Ghana, aux conditions atmosphériques favorables, spécialement en Afrique occidentale, et aux résultats de la lutte contre les maladies et les insectes.

D'après, le F. A. O. la diffusion des campagnes de pulvérisation phytosanitaire au Ghana et au Nigeria a joué un rôle plus important que les nouvelles plantations qui n'auraient pu produire autant sans la lutte organisée contre les capsides.

CONSOMMATION MONDIALE DE CACAO**CHAPITRE I****Etats Unis d'Amérique****1) Importations**

Les Etats-Unis sont le principal importateur mondial de cacao. Il est intéressant de noter que le nombre des fabricants qui travaillent à partir de la fève de cacao s'élevé seulement à vingt-cinq et que cinq d'entre-eux utilisent à eux seuls le 80 % du cacao importé.

Les fabricants sont groupés en deux organisations professionnelles:

- Chocolate Manufacture Association of the United States of America, Washington.
- National Confectioners Association of the United States Inc. (N. C. A.), Chicago (Candy Industry).

Ils peuvent rangés en deux groupes:

1. Ceux dont l'occupation principale consiste à produire des marchandises de marque, comme des bâtons de chocolat («bars») et des spécialités de poudres et de sirops de chocolat emballés, ainsi que de chocolats à cuire, destinées à être vendues directement aux consommateurs.
2. Ceux qui s'occupent principalement de fabriquer des produits en vrac tels que cacao, couverture et masse de cacao destinés aux autres fabricants (produits semis-fabriqués).

Ces dernières années, les importations de fèves de cacao ont été les suivantes:

1955	226.644	tonnes métriques	1959	219.127	»	»	
1956	253.699	»	»	1960	249.867	»	»
1957	231.619	»	»	1961	347.784	»	»
1958	200.906	»	»	1962	290.068	»	»

Source: FAO, Statistiques du cacao, vol. 6, 1963.

Il y a lieu de noter que les fèves de cacao ne sont grevées d'aucun droit d'entrée. Le Ghana est de loin le premier fournisseur ainsi qu'en témoigne le tableau des importations en 1961.

Ghana	135.742	tonnes métriques	
Nigéria	66.706	»	»
Brésil	49.886	»	»
Côte d'Ivoire	26.647	»	»
Equateur	17.035	»	»
République Dominicaine	10.702	»	»
Cameroun	8.652	»	»
Costa Rica	6.212	»	»
Seo Thomé	5.849	»	»
Vénézuéla	4.715	»	»
Mexico	4.230	»	»

Source: FAO CCP/cacao/63/6.

Les importations de cacaos fins représentent environ le 6 % des importations totales.

Le traitement des fèves de cacao, en vue de la production et de la vente de cacao en poudre et de beurre de cacao, est pratiquement inexistant. Cette opération relève des fabricants européens, brésiliens, et depuis peu des ghanéens, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants:

Beurre de cacao	Tonnes métriques	
	Importations	Exportations
1959	3.909	530
1960	6.367	67
1961	8.018	228
1962	10.228	257

Le beurre de cacao est taxé d'un droit d'entrée de 6 ¼ % ad valorem:

Poudre de cacao	Tonnes métriques	
	Importations	Exportations
1959	49.688	1 975
1960	41.906	2 007
1961	40.505	1 630
1962	31.931	2 069

La poudre de cacao est taxée d'un droit d'entrée de ¾ cents par lb. soit 4,2 % ad valorem.

Source: FAO, Statistiques du cacao, vol. 6, 1963.

Moyenne annuelle des importations

D'après le document de séances C. 1/9 de la conférence des Nations Unies sur le cacao, Genève 1963, les importations nettes de fèves de cacao et importations brutes de produits cacotés semi-fabriqués aux U.S.A. ont atteint de 1960 à 1962 une moyenne annuelle de:

	Tonnes métriques
Importations nettes de fèves de cacao	288.943
Importations brutes de beurre, de poudre et pâte de cacao en équivalent de fèves de cacao ¹	68.934
Total importations (moyenne annuelle)	357.877

Soit le 35,17 % des importations mondiales.

2) Consommation

Dans une communication faite par Mr. S. F. HINKLE, président de la Hershey Chocolate Corporation, faite lors de l'Assemblée générale des membres de l'Office International de Cacao et du Chocolat à Rome en 1960², le problème crucial des fabricants américains a été celui de l'approvisionnement en fèves de cacao. N'étant pas sûrs de leur approvisionnement en cacao, les chocolatiers américains n'ont pas pu, durant ces vingt dernières années, pousser la consommation comme elle aurait dû l'être. Depuis lors, il semble que certains

¹ Les coefficients employés pour la conversion sont ceux dont s'est servi le comité des statistiques du groupe d'étude du cacao de la F.A.O. dans ses études sur les tendances de la consommation soit:

beurre de cacao	1,33
pure pâte	1,25
poudre cacao	1,18

(CCP/cacao/61/7)

² Office international du cacao et du chocolat, Bruxelles. Compte rendu officiel, Assemblée générale 1960.

chiffres pourraient donner raison à Mr. HINKLE; en effet d'après la FAO, l'évolution des broyages (grindings) aux U. S. A. est la suivante:

Années	Milliers de tonnes métriques (moyenne annuelle)
1934/38	242,8
1954	196,9
1955	190,9
1956	226,8
1957	235,2
1958	209,6
1959	205,1
1960	218,9
1961	245,1
1962	254,8
1963	264,7

Source: FAO, Statistiques du cacao, vol. 6, 1963.

Cette évolution se confirme par une communication du 9 octobre 1963, au moment de la Conférence de Genève, de la «Food Industrie Division, Business and Defence Service Administration (BDSA) du Département du commerce des Etats Unis qui annonce une augmentation de la consommation des fèves de cacao (grindings) de 4,7 % au cours des trois premiers trimestres de 1963 (chiffres confirmés par la même instance le 9 janvier 1964). Si les chiffres de ces trois dernières années atteignent le même niveau qu'avant guerre, cela ne veut pas dire pour autant que la consommation ait suivi l'évolution de la population.

La consommation de fèves de cacao par tête d'habitant aux U. S. A. nous en donne la preuve:

En 1934/38	1,88 Kg.	1957	1,68 »
1950/52	1,82 »	1958	1,47 »
1953	1,70 »	1959	1,56 »
1954	1,46 »	1960	1,59 »
1955	1,43 »	1961	1,73 »
1956	1,64 »		

Source: FAO, CCP/Cocoa/63/6.

Ces chiffres s'entendant en fèves de cacao et de produits é base de cacao en équivalence de fève selon les coefficients de la FAO.

Ces chiffres sont caractéristiques. Ils démontrent la répercussion immédiate des prix sur la consommation aux U. S. A. c.-à-d. une baisse de la consommation plus rapide que la reprise et la faible consommation actuelle par rapport à celle d'avant-guerre, compte tenu du niveau de vie si l'on pense que le revenu par tête d'habitant aux U. S. A. est le plus haut du monde.

A titre de comparaison, il est intéressant de noter que la consommation par tête d'habitant dans les pays européens dépasse largement celle des U. S. A.

En effet	la Suisse	compte	3,19 kg.
	Les Pays-Bas	»	2,56 »
	La RF d'Allemagne	»	2,16 »
	L'Autriche	»	2,03 »
	La Belgique	»	2,02 »
	Le Royaume Uni	»	1,93 »

de fèves de cacao et de produits en équivalence de fèves de cacao per tête d'habitant.

Source: FAO CCP/cacao/63/6.

Cette pénible reprise de la consommation, malgré la baisse des prix, provient du fait que le consommateur se détourne très vite des produits chocolatiers, surtout lorsque l'on a réduit le poids et qu'on a augmenté les prix des produits standardisés. Il n'est pas facile de le ramener au chocolat quand il n'y a aucune diversité de produits finis à lui offrir. En effet, les vingt et une sociétés membres de l'Association des fabricants de chocolat des U.S.A. ne fabriquent qu'un seul produit dans leurs fabriques. Cette monotonie de l'offre des produits chocolatiers ne stimule guère le consommateur américain.

Ceci est d'autant plus regrettable que les canaux de distribution sont variés et importants soit :

1) **Le commerce d'épicerie (Groceries)**

qui inclut les magasins à succursales multiples, les chaînes et les coopératives de magasins indépendants, les grossistes et les grands détaillants indépendants.

2) **Les grossistes en confiserie et tabac.**

3) **Les magasins associés (magasins à 5 et 10 c.).**

4) **Les sociétés d'appareils distributeurs automatiques.**

Contrairement à ce qui se passe en Europe où les fabricants de confiserie, de biscuits et de crème glacée, sont chocolatiers, aux Etats-Unis, ils sont les clients des fabricants de chocolat.

Pour conclure, nous devons constater que la consommation aux Etats-Unis a repris son cours ascendant ces dernières années; toutefois dans un pays où la population augmente de 3 million par année, le retard des années 50 sera difficile à rattrapper.

CHAPITRE II

Royaume-Uni

1) Importations

Malgré la forte poussée de la consommation en Allemagne, le Royaume-Uni, d'après les derniers documents de la FAO publiés lors de la Conférence de Genève¹, a conservé la deuxième place d'importateur de cacao.

Les importations nettes de fèves de cacao ont évolué comme suit:

Années	Tonnes métriques (moyennes annuelles)	Années	Tonnes métriques (moyennes annuelles)
1934/38	97,8	1957	102,9
1939/43	142,7	1958	92,6
1944/48	106,8	1959	86,9
1949/53	124,3	1960	98,4
1954	139,5	1961	93,0
1955	133,4	1962	114,9
1956	79,3		

Source: FAO/CCP/cocoa/63/6.

Les importations de 1962 ont permis selon la Maison Gill & Duffus une augmentation des stocks d'environ 15.000 tonnes métriques.

Depuis le 9.4.62 les taxes à l'importation sur le cacao en fèves au Royaume Uni sont de 2 sh. 4 d. per cwt. Les produits des pays du Commonwealth en sont exemptés.

En ce qui concerne le beurre de cacao, le Royaume Uni est le principal importateur mondial, ces importations ont évolué comme suit:

Années	Tonnes métriques (moyennes annuelles)	Années	Tonnes métriques (moyennes annuelles)
1952/56	11.439	1960	24.835
1957	20.497	1961	25.811
1958	17.806	1962	21.839
1959	21.634		

Source: FAO, Statistiques du cacao vol. 6 1963

Le beurre de cacao en provenance des pays du Commonwealth est libre de taxe d'entrée, alors que le beurre de cacao est taxé à l'entrée depuis le 9.4.62, de 2 sh. 4 d. par cwt.

Les principaux pays fournisseurs de fèves de cacao ont été en 1961 les suivants:

Pays	Tonnes métriques	Pays	Tonnes métriques
Nigeria	42.618	Samoa occidental	1.373
Ghana	40.030	Côte d'Ivoire	1.262
Indes Occidentales	2.171	Nouvelle Guinée	
Caméroun	1.697	et Papouaie	1.264

Le 5 % de ces importations est constitué par des cacaos fins et le 95 % par du «bulk cocoa».

Le document de la Conférence des Nations Unies sur le cacao² concernant les importations de cacao de 1960 à 1962, nous donne la moyenne annuelle suivante: importations nettes de fèves de cacao 96.664 tonnes métriques

Importations brutes de beurre, de poudre et de pâte

de cacao en équivalence de fèves de cacao

35.621	»	»
Total	132.285	»

Sont le 13 % des importations mondiales.

¹ op. cit.

² op. cit.

2) Consommation

L'Anglais est un gros consommateur de chocolat et de confiserie au chocolat. En effet, ce n'est qu'en Suisse que l'on consomme davantage de chocolat par tête d'habitant, confiserie au sucre exceptée.

D'après une communication de Mr. Lloyd Owen M. B. E.³, la consommation par tête d'habitant dans les principaux pays consommateurs était en 1958 la suivante:

	Chocolat et confiserie au chocolat	Confiserie au sucre	Total
	«Ounces» par tête d'habitant et par semaine		
Royaume Uni	3,9	4,4	8,3
Suisse	4,3	1,3	5,6
Belgique	3,0	2,3	5,3
U. S. A.	2,4	2,7	5,1
R. F. d'Allemagne	2,3	2,2	4,5
Hollande (1956)	2,1	2,2	4,3
Franca	1,3	1,7	3,0

Les fabricants de chocolat anglais dont le nombre dépassa le millier sont groupés dans:

«The Cocoa, Chocolate and Confectionery Alliance»

qui comprend aussi bien les commerçants en cacao, les fabricants de confiserie et de biscuits que les fabricants de chocolat.

L'industrie chocolatière anglaise occupe 115.000 personnes pendant les périodes de pointe. Elle occupa le deuxième rang dans l'industrie alimentaire. Les entreprises sont extrêmement diverses quant à leur grandeur. Les grandes entreprises ont tendance à s'étendre et à fusionner avec les petites et moyennes entreprises si celles-ci ne sont pas absorbées par d'autres groupes d'industries alimentaires.

Broyages (grindings)

Années	Milliers de tonnes métriques	Années	Milliers de tonnes métriques
1934/38 (moyenne)	91,0	1957	110,5
1950	128,0	1958	96,0
1951	114,0	1959	74,1
1952	103,0	1960	75,2
1953	121,5	1961	81,5
1954	116,3	1962	95,4
1955	103,1	1963	101,6
1956	94,2		

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

Selon les statistiques de production de l'Office international du cacao et du chocolat, la production de chocolat, de confiserie au chocolat, de poudre de cacao et de «drinking chocolate» (qui contient 10 % de cacao) au Royaume Uni a été de:

327.900 tonnes métriques en 1960

340.100 tonnes métriques en 1961

350.400 tonnes métriques en 1962

Alors que la production a augmenté de 4 % de 1960 à 1961, elle n'a progressé que de 3 % de 1961 à 1962. Ce ralentissement dans la progression est dû à l'introduction en 1962 d'une «purchase tax» de 15 %.

³ Lloyd Owen M. B. E., «The Cocoa and Chocolate Industry in the United Kingdom», Cocoa Conference, London, 1961.

Dans sa communication, Mr. Lloyd OWEN ⁴ cite quelques données intéressantes concernant les composants du prix de vente des produits finis au Royaume Uni.

Pour les blocs de chocolat au lait, nous avons:

Matières premières	
Fèves de cacao et beurre de cacao	25,2 %
Autras adjonctions (sucre etc.)	17,1 %
Taxes sur adjonctions	1,6 %
Matériel d'emballage	3,4 %
	47,3 %
Frais de fabrication	
comprenant frais de publicité, de vente, d'expédition et profit de l'entrepreneur	29,9 %
Frais de distribution	
Marge du commerce	<u>22,8 %</u>
	100 % Prix au consommateur

La consommation élevée de produits sucrés au Royaume Uni n'est pas étrangère à l'intense publicité effectuée par les principales entreprises. L'influence de la publicité se reflète non seulement sur la consommation, mais aussi sur les habitudes de manger des produits à base de chocolat.

Les dépenses publicitaires en faveur du chocolat ont passé de 405.000 £ en 1938 (presse)

à

4.821.000 £ en 1960 (presse et télévision)
sans parler des autres formes de publicité (affichage, cinéma, etc.)

L'enquête statistique Attwood en 1958 dénombre 207.000 points de vente des produits chocolatés et sucrés au Royaume Uni. En ajoutent les restaurants, buffets, snacks, locaux publics, garages, etc., on arrive au Royaume Uni à près de 250.000 points de ventes, soit:

7.400 magasins supermarchés et libre-service

2.169 magasins itinérants

42.479 distributeurs automatiques (1957)

Auxquels il faut ajouter les groupements volontaires qui travaillent avec un grossista, les détaillants des chaînes volontaires de grossista et les Sociétés d'achat des détaillants, dont la première créée en 1954 groupe à elle seule quelque 250 grossistes et 30.000 détaillants.

Il y a lieu de noter, selon une enquête faite par la Chambre Syndicale française des chocolatiers, que les coûts de la distribution au Royaume Uni sont parmi les plus bas, 34,80 % du prix de détail pour les articles courants et 33,50 % pour les articles de confiserie, alors que la moyenne en Europe et au U.S.A. est respectivement de 41% et de 51%. Cette limitation des marges qui se répercute sur les prix aux consommateurs ainsi que les nombreux points de vente sont les principales causes de la forte consommation de produits cacao et sucrés au Royaume Uni.

⁴ op. cit.

CHAPITRE III

République fédérale d'Allemagne

1) Importations

Qua ca soit du «miracle économique» ou non, force est de constater que la République fédérale d'Allemagne talonna si alle ne l'a pas déjà dépassà la Royaume Uni comme sacond importateur mondial de cacao. Ella l'aurait même largement dépassé si l'on excluait les importations da beurre de cacao au Royaume Uni.

Les importations de cacao en fèvea an République fédérale allemande ont évolué ces dernières annéas comme suit:

Années	Tonnes métriques		
1934/38	80,9	moyenne annuelle	
1944/48	0,6	»	»
1949/53	52,9	»	»
1954/58	89,0	»	»
1959	103,9	»	»
1960	113,5	»	»
1961	125,5	»	»
1962	137,0	»	»

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

Les importations de beurre de cacao de leur côté ont suivi una évolution encora plus spectaculaire.

Années	Tonnes métriques	Années	Tonnes métriques
1955	103	1959	228
1956	326	1960	303
1957	372	1961	450
1958	157	1962	1 078 !

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

Les droits d'entréa sur le cacao en fèves en Allemagne sont encora partiellement fixés par l'ancien tarif douanier, tout au moins en ca qui concerne les cacaoes des pays non associés à la C. E. E. C'est à dire, droits «ad valorem» de 9 % soit un maximum de 2,76 %, plus 35.— DM par 100 kg.

Rappelons que la C.E.E. avait prévu un taux da 9 % qui a été ramané en 1963 à 5,4 %. Les fèves de cacao des pays associés africains at malgachas da la C. E. E. seront libres de tout droit d'entréa.

Les principaux pays fournisseurs de fèves de cacao ont été en 1961, les pays suivants:

Ghana	60.195 tonnes métriques
Nigeria	24.224 » »
Brésil	15.677 » »
Cameroun	8.347 » »
Côte d'Ivoire	6.877 » »
Ecuador	3.377 » »

2) Consommation

Ca talonnement du Royaume Uni par la République fédérale d'Allemagne, y compris Berlin Ouest, se manifeste dans la consommation de produits à base de cacao par tête d'habitant. En effet d'après les statistiques de l'Offica international du cacao et du chocolat é Bruxelles, la moyenne de consommation de produits à base de cacao a été pour la période de 1957 à 1961 de 4,10 kg. an

Allemagne et de 6,02 kg. au Royaume Uni. En Allemagne la consommation a passé de 4,434 en 1961 à 5,075. L'Allemagne vient donc immédiatement après la Suisse (7,5 kg.) et le Royaume Uni. Pour arriver à cette consommation de 5,075 kg. par tête d'habitant en 1962, il a été tenu compte d'une population moyenne de 56.930.000 âmes et d'une consommation totale de 288.925.000 kg. qui se décompte comme suit:

Production	Le tout exprimé en kg.		
	Chocolat et produits chocolatés	Poudre de cacao	Total
Chocolat	146.955.000		
Confiserie au Chocolat	92.976.000		
Total	239.931.000	23.340.000	263.271.000
Importations	30.357.000	5.429.000	35.786.000
Totaux	270.288.000	28.769.000	299.057.000
Exportations	4.411.000	5.721.000	10.132.000
Consommation nationale	265.877.000	23.048.000	288.925.000

D'après le Bureau fédéral de statistique allemand, les ventes de chocolat et de confiserie au chocolat ont augmenté en 1962 de 3 % par rapport à l'année précédente.

Broyages (grindings)

La République fédérale allemande arrive en deuxième position derrière les U.S.A. avec ses 130.000 tonnes en 1962 auxquelles il faut ajouter les 17.000 tonnes de l'Allemagne de l'Est.

Années	Milliers de tonnes métriques (avec l'Allemagne de l'Est)
1934/38	76,0
1950	54,8
1951	56,0
1952	61,0
1953	73,0
1954	74,0
1955	73,0
1956	95,0
1957	100,0
1958	90,0
1959	95,0
1960	109,0
1961	116,0
1962	125,0
1963	130,0

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

Toutefois, pour faire des comparaisons avec un même dénominateur, nous revenons au document distribué lors de la Conférence de Genève (op.cit.) pour constater que la consommation nette de fèves de cacao et de produits semi-fabriqués convertis en fèves d'après le coefficient de la FAO atteint une consommation moyenne annuelle (Années 1960-1962) de 131.727 tonnes métriques, soit le 12,95 % de la consommation mondiale.

Le marché allemand commence à approcher de la saturation. Il y a lieu de noter la lutte des prix qui se développe sur ce marché où les coûts de distribu-

tion sont plus élevés qu'ailleurs. En effet, d'après une enquête présentée par M. Douillet, Président de la Chambre Syndicale Nationale des chocolatiers français, lors de l'Assemblée générale de l'Office international du Cacao et du Chocolat à Rome ¹, les frais internes de distribution é la charge du fabricant et les frais externes (marge du commarca de gros et de détail) en Allemagne dépassant la moyenna déjà élevée du coût total de la distribution constatée par cette étude qui souligne que dans le monda occidental il est presque aussi coûteux da distribuer des produits que de les fabriquer.

La structure des firmas en Allemagne (fabriques at organes de distribution) est d'une différence telle que les frais da distribution peuvent varlar pour les articles courants de 33,95 % à 68,90 % alors la moyenna constatée ressort é 41 %.

¹ op. cit.

CHAPITRE IV

Pays-Bas

1) Importations

Les Pays-Bas sont la quatrième consommateur mondial de cacao. Les utilisateurs sont groupés en une association «Nederlandse Cacao en Cacaoprodukten Vereniging» (N.C.C.V.) qui comprend les commerçants en cacao et les fabricants de chocolat. Les importations de fèves de cacao ont été ces dernières années les suivantes:

Années	Milliers tonnes métriques
1934/38 (moyenne annuelle)	62,1
1950	66,1
1951	53,3
1952	45,9
1953	66,4
1954	51,8
1955	58,2
1956	87,4
1957	75,9
1958	62,1
1959	75,7
1960	83,6
1961	109,1
1962	103,2

Source: FAO/CCP/cocoa/63/6.

Les principaux pays fournisseurs ont été en 1961:

La Cameroun	avec	27.162	tonnes métriques
La Ghana	»	23.647	» »
Le Nigéria	»	22.917	» »
Le Côte d'Ivoire	»	11.396	» »
Le Brésil	»	4.979	» »
Rio Muni - Fernando Pô	»	3.970	» »
Sierra Leone	»	3.970	» »
Sao Tomé	»	5.527	» »
Congo (Leopoldville)	»	2.261	» »
Togo	»	1.128	» »

Les droits d'entrée actuels (Banex) sont de:

- 2,7 % ad valorem s/ les fèves de cacao
- 14,5 % ad valorem s/ la pure pâte
- 9,5 % ad valorem s/ le beurre de cacao
- 15,1 % ad valorem s/ la cacao en poudre

Reppelons que pour les pays associés à la C. E. E., les fèves de cacao sont libres de tout droit d'entrée.

Le pure pâte est grevée d'une taxe de	5 % ad valorem
Le beurre de cacao est grevée d'une taxe de	3 % ad valorem
Le poudre de cacao est grevée d'une taxe de	5 % ad valorem

2) Consommation

Aux Pays-Bas, il y a une grosse fabrication de beurre de cacao et partant de poudre de cacao. Le beurre est obtenu soit par extraction mécanique soit par extraction chimique (solvants).

A l'encontre des autres pays consommateurs, les Pays-Bas sont également de gros exportateurs de beurre et de poudre de cacao.

Broyage (grindings)

Année	Milliers de tonnes métriques	Années	Milliers de tonnes métriques
1934/38 (moyenne)	59,0	1957	77,7
1950	61,7	1958	63,6
1951	54,0	1959	73,7
1952	48,3	1960	84,8
1953	66,4	1961	100,0
1954	50,9	1962	103,0
1955	57,3	1963	105,0
1956	65,6		

Source: FAO/CCP/cacao/63/8

3) Exportations de beurre de cacao

Années	Tonnes métriques	Années	Tonnes métriques
1955	18.623	1959	27.342
1956	21.366	1960	32.647
1957	27.223	1961	36.068
1958	23.325	1962	38.309

4) Exportations de poudre de cacao

Années	Tonnes métriques	Années	Tonnes métriques
1955	18.471	1959	24.183
1956	19.851	1960	27.347
1957	20.049	1961	29.894
1958	21.698	1962	28.439

Les principaux clients ont été en 1962 pour la **beurre de cacao**:

La Belgique

le Royaume Uni

la Suisse

le Japon

pour la **poudre de cacao**

les U. S. A.

la République fédérale d'Allemagne

5) Conclusion

Avec ces exportations de beurre et de cacao, la consommation effective, bien qu'élevée, n'atteint pas le niveau du Royaume Uni ou de l'Allemagne. D'après les statistiques relatives à la production, à la vente et à la consommation de produit à base de cacao de l'Office international du Cacao et Chocolat à Bruxelles les chiffres concernant les Pays-Bas pour l'année 1962 s'établissent comme suit: (tonnes métriques)

Ventes	Cocolat et confiserie au chocolat	Poudre de cacao
Chocolat	22.166,3	
confiserie au chocolat	35.056,5	
Total	57.222,8	33.239
Importations	7.934.—	1.020
Total	65.156,8	34.259
Exportations	14.642.—	28.439
Consommation totale	50.514,8	5.820
par tête d'habitant	4,240 kg.	0,493 kg.

soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 1961.

Pour continuer nos comparaisons, nous reprendrons les chiffres de consommation cités précédemment c'est-à-dire ceux établis par la FAO pour la Conférence de Genève (op. cit.) qui nous donnent pour les Pays-Bas (moyennes annuelles de 1960 à 1962).

Importations nettes de fèves de cacao	98.555 tonnes métriques		
Importations brutes de beurre, de poudre et de pâte de cacao en équivalent en fèves de cacao	11.498	»	»
Total	110.044	*	»

soit le 10,82 % de la consommation mondiale.

CHAPITRE V

France

1) Importations

La France est le 5^{ème} consommateur de cacao. La France a conservé des contacts commerciaux, dans le domaine du cacao, avec ses anciens territoires d'outre-mer, ainsi que nous le démontrent les chiffres suivants:

Importations de fèves de cacao exprimées en tonnes métriques:

Pays	1957	1958	1959	1960	1961
Côte d'Ivoire	26.561	19.794	22.180	22.974	33.272
Cameroun	17.412	23.104	19.819	18.953	12.894
Ghana	5.400	6.380	4.753	5.330	3.573
Antilles	291	290	287	344	3.319
Togo	2.336	3.122	4.640	4.216	3.294
Nigeria	4.509	408	2.463	1.485	3.131
Divers	3.050	2.895	2.086	3.365	4.165
Totaux	59.559	55.993	56.228	56.667	63.648

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

D'après le document (op. cit.) présenté à la Conférence de Genève, la moyenne annuelle des importations totales (1960/62) a été:

Importations de fèves de cacao	61.655 tonnes métriques
Importations brutes de beurre, de poudre et de pâte de cacao en équivalent de fèves	5.675 tonnes métriques
soit un total de	67.330 tonne métriques

c.-à-d. le 6,62 % des importations mondiales.

Les droits d'entrées sont les suivants:

Fèves de cacao	3 % ad valorem
pâte de cacao (pure)	25 % » »
beurre de cacao	22 % » »
poudre de cacao	27 % » »

Naturellement les fèves de cacao provenant des pays africains et malgache associés au Marché Commun sont exonérées des droits d'entrée. Par contre en 1963 les droits suivants étaient encore appliqués:

16,25 % sur la pure pâte de cacao
12,5 % sur le beurre de cacao
12,5 % sur la poudre de cacao

2) Consommation

e) Broyages (grindings)

selon les statistiques de la FAO l'évolution des broyages a été la suivante:

† Serre exclue

Années	Milliers tonnes métriques	Années	Milliers tonnes métriques
1934/38 (moyenne annuelle)	43,0	1957 (moyenne annuelle)	62,2
1950	65,2	1958 annuelle)	53,8
1951	55,2	1959	49,8
1952	45,6	1960	52,5
1953	48,2	1961	60,5
1954	49,7	1962	65,0
1955	43,5	1963	68,0
1956	51,2		

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

b) Production de chocolat

D'après les statistiques publiées par l'Office International du Cacao et du Chocolat à Bruxelles, la production, la vente et la consommation des produits à base de cacao s'établissent en France comme suit:

Année 1962

(toutes quantités exprimées en tonnes métriques)

Production: (ventes)	Chocolat et confiserie au chocolat	Poudre de cacao
1. Chocolat (tablettes et couverture)	80.795	
2. Confiserie au chocolat	24.785	
Totaux	105.580	12.780
Importations	+ 5.630	+ 93
Total	111.210	12.873
Exportations	- 6.380	- 2.497
Consommation effective	104.830 tonnes	10.376

Consommation par tête d'habitant 2,240 kg. + 0,220 kg.
soit un total de 2,460 kg.

Cette consommation est relativement faible, toutefois elle est en augmentation de 5,7 % par rapport à 1961.

Une campagne de propagande collective a été tentée en France pour lutter contre certains préjugés trop largement répandus dans le public français.

A notre avis l'assortiment de produits offerts au consommateur devrait être élargi et les points de vente augmentés.

CHAPITRE VI

U. R. S. S.

Aujourd'hui 6^{ème} pays consommateur de cacao, l'U. R. S. S., avec une moyenne annuelle d'importations (1960-1962) de 52.190 tonnes (5,12 % de la consommation mondiale), ne doit pas manquer d'être mentionnée, vu son potentiel de consommation. Le jour où les biens de consommation auront la même attention du Gouvernement que les biens de production, l'Union Soviétique sera à même d'absorber de grosses quantités de cacao.

Les broyages (grindings) de fèves de cacao en U. R. S. S. ont été les suivants:

Années	Milliers de tonnes métriques
1934/36 (moyenne annuelle)	9,3
1950	12,0
1951	13,0
1952	18,0
1953	16,0
1954	21,0
1955	20,0
1956	20,0
1957	20,0
1958	20,0
1959	26,9
1960	30,0
1961	40,0
1962	45,0
1963	50,0

Source: FAO/CCP/cocoa/63/6.

CHAPITRE VII

L'Italie

L'Italie, avec une importation moyenne annuelle (op. cit. 1960/62) de 34.717 tonnes de fèves de cacao vient en 7^{ème} rang parmi les pays consommateurs de cacao, soit par tête d'habitant 0,43 kg. de fèves de cacao. Si l'on considère la consommation de chocolat pur, elle est encore plus basse: 0,500 kg., du fait de la mise sur le marché de «surrogats», produits à base de poudre de cacao dégraissé (1 %) à laquelle on ajoute des graisses étrangères au cacao.

Quelles sont les causes d'une consommation aussi faible de chocolat pur et d'une consommation de succédanés de chocolat (surrogat) qui la dépasse largement (en 1960, 22.000 tonnes de chocolat pour 40.000 tonnes de «surrogat»).

Ces causes sont d'origine fiscales. Non seulement le sucre, mais les fèves de cacao sont fortement imposés en Italie. Le cacao en grains est gravé à l'importation d'une taxe fiscale de 250 lit. qui sur la pâte de cacao se traduit par 312,5 lit. par kg. Si l'on ajoute les impôts communaux, la charge atteint le niveau de 450-500 lit. par kg.

Ce régime fiscal freine énormément la consommation de chocolat, et a développé la production et la consommation de «surrogat» d'autant plus que la loi N. 291 du 25.5.54 encourage l'exportation du beurre de cacao en ce sens que la fabricant qui exporte 40 kg. de poudre de cacao fortement dégraissé (1 % de beurre de cacao) bénéficie des conditions fiscales suivantes:

8 kg. exonérés complètement de taxe
32 kg. taxés à 250 lit. le kg. au lieu de 312,50 lit.

En mai 1962, le Gouvernement italien a présenté un projet de loi tendant à réduire de 50 % les taxes sur le cacao et les produits cacotés. Si cette loi est approuvée, les taxes seront réduites

à: 12.500 lit. par quintal pour les fèves de cacao (non torréfié)
et à 15.625 lit. pour la pure pâte, la poudre et le beurre de cacao (par 100 kg.).

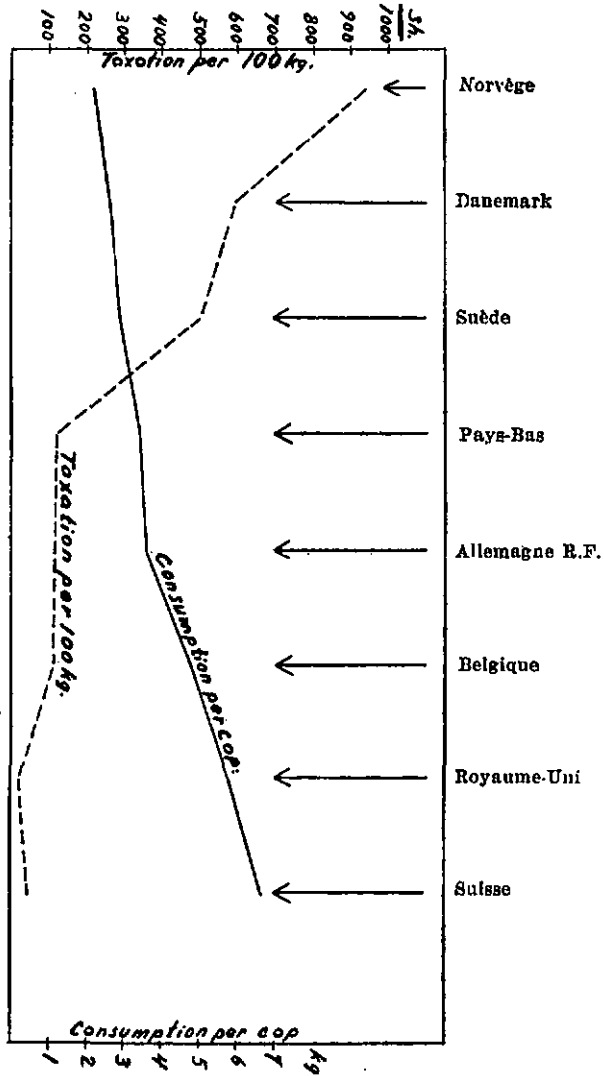
CHAPITRE VIII

Norvège

En Norvège, comme dans tous les pays scandinaves, la consommation est entravée par une forte fiscalité. Il ne s'agit pas de droits de douane sur les matières premières qui sont les fèves de cacao, mais de taxes spéciales qui frappent le produit fini, le chocolat, considéré comme un produit de luxe. La «Norske Sjøokolade fabrikk Forening» à Oslo a fait de louables efforts pour ramener cette taxe à 90 % de la valeur du produit chocolatier, taxe qui s'élevait encore en 1953 à 150 %. L'ancien secrétaire de cette Association, M. HAAVARDSHOLM, a présenté à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Office international à Rome en 1960¹, une étude sur la «Consommation du chocolat et influence des taxes sur cette consommation» d'où il ressort qu'il exista un rapport étroit entre la taxation, droits de douane et droits fiscaux et la consommation de chocolat (voir Graphique II).

¹ Office International de Cacao et du Chocolat, op. cit.

Graphique II



Trait plein = consommation par tête. — Pointillé = taxation par 100 kg.

CHAPITRE IX

La Suisse

Bien que la Suisse ne représente que la 2,62 % de la consommation mondiale de fèves de cacao, il y a lieu tout de même de la mentionner puisqu'elle occupe le 1^{er} rang par tête d'habitant aussi bien pour la consommation de fèves de cacao que de produits chocolatiers.

1) Importations

En 1961, les importations de fèves de cacao se sont élevées à 18.139 tonnes, dont:

- 10.648 tonnes provenaient du Ghana
- 1.732 tonnes provenaient du Venezuela
- 1.302 tonnes provenaient de l'Equateur
- 1.055 tonnes provenaient du Nigeria
- 990 tonnes provenaient du Brésil
- 860 tonnes provenaient de la Côte d'Ivoire

Les droits de douane sur les fèves de cacao (pos. 18.01) s'élèvent à franc suisse 1.— par 100 kg., soit 0,3% ad valorem. La même année, en 1961, les importations de beurre de cacao ont atteint 7.715 tonnes.

2) Consommation

Les broyages annuels c.-à-d. la consommation réelle de fèves de cacao, à l'exclusion des stocks, a été au cours de ces dernières années la suivante:

1955	9.196 tonnes métriques	1960	11.304	»	»		
1956	10.480	»	»	1961	10.931	»	»
1957	10.966	»	»	1962	13.000	»	»
1958	10.998	»	»	1963	14.198	»	»
1959	11.010	»	»				

La consommation de fèves de cacao et de produits à base de cacao an équivalent de fèves selon la FAO (ccp/cacao/63/6) s'est élevée en Suisse en 1962 à: 3,19 kg. par tête d'habitant.

Cette consommation est la plus forte du monde, en effet en 1962 les autres pays étaient loin derrière avec:

Les Pays-Bas	2,56 kg.	la Belgique	2,02 kg.
La R. F. d'Allemagne	2,16 kg.	le Royaume-Uni	1,93 kg.
l'Autriche	2,03 kg.	les Etats-Unis	1,73 kg.

La production de produits chocolatiers (chocolat an tablatas, confiserie au chocolat, couvertures et poudras de cacao) en Suisse a évolué comme suit depuis 1947:

1947	29.347.701 kg.	1956	37.142.376 kg.
1948	32.527.340 kg.	1957	39.917.001 kg.
1949	30.416.973 kg.	1958	41.147.580 kg.
1950	30.774.070 kg.	1959	41.103.068 kg.
1951	31.097.197 kg.	1960	45.087.067 kg.
1952	30.325.025 kg.	1961	48.876.179 kg.
1953	31.152.247 kg.	1962	50.688.136 kg.
1954	31.664.911 kg.	1963	55.853.275 kg.
1955	31.070.314 kg.		

En 1962 les statistiques relatives à la production et à la vente de chocolat et produits à base de cacao, publiées par l'Office international du cacao et du chocolat s'établissaient comme suit:

Production	Toutes quantités exprimées en kg.		
		Chocolat et confiserie au chocolat	Poudre de cacao et chocolat à boire
I. Chocolat	41.157.720		
II. Confiserie au chocolat	7.122.748		
Total	48.280.468	48.280.468	2.407.668
Importations		788.038	1.102.243
		49.068.506	3.509.911
Exportations		8.131.088	51.670
		40.937.418	3.458.241

Consommation par tête d'habitant

(5.429.081 habitants)

soit un total de 8,177 kg par tête d'habitant.

A la lecture de ces chiffres, nous constatons que l'importation de produits finis est pratiquement nulle alors que l'exportation représente environ le 20 % de la production. Les exportations varient d'une maison à l'autre et selon les marchés, car l'industrie chocolatière suisse au lendemain de la première guerre mondiale, a créé de nombreux centres de production à l'étranger à la suite de la hausse des barrières douanières et des mesures de contingents dont étaient frappés les produits chocolatières suisses.

Le chiffre de 8,177 kg. de chocolat par tête d'habitant mérite aussi quelques commentaires. Cette habitude de consommer du chocolat est due à la variété de l'assortiment offert et à la qualité des produits. De plus, les prix des chocolats sont imposés en Suisse. En effet, en Suisse, les prix des principales fabriques sont réglementés par une «Convention», contrat qui comporte l'engagement de ne pas vendre de chocolat au-dessous de certains prix minimum. Ce contrat stipule les prescriptions générales du «Tarif commun minimum», prévoit un «réglement de la publicité», détermine les conditions de vente et de paiement ainsi que les peines conventionnelles. Le «tarif commun minimum» fixe les prix des chocolats sous toutes les formes, soit plus de 200 positions. C'est cette réglementation des prix et des conditions de vente qui a poussé les fabricants à placer tout leur effort concurrentiel sur le plan de la qualité! Il y a lieu de noter toutefois que ces dernières années, certaines fabriques de chocolat, non liées par la dite Convention, ont considérablement augmenté leurs ventes.

L'industrie du chocolat en Suisse est plus que centenaire: elle a commencé à se développer au début du 19^{ème} siècle. Ce sont les chocolatières suisses qui ont trouvé les procédés de fabrication du chocolat fondant, du chocolat au lait, des chocolats avec adjonctions, des chocolats fourrés. Ces chocolats ont été adoptés par tous les consommateurs amateurs de chocolats fins. Les touristes étrangers en Suisse sont de gros acheteurs de «chocolat suisse», leurs achats comptent pour une bonne part dans les 8 kg. et plus consommés par tête d'habitant en Suisse.

CHAPITRE X

Japon

Nous ne voudrions pas terminer ce tour d'horizon dans les pays consommateurs sans mentionner le Japon où la consommation s'est développée d'une façon extraordinaire ces 3 dernières années, ainsi que le prouvent les chiffres suivants:

Broyages

Années	Milliers de tonnes	Années	Milliers de tonnes
1934/38 (moyenne annuelle)	1,6	1957	6,2
1950	0,1	1958	5,9
1951	0,8	1959	7,3
1952	2,1	1960	9,4
1953	5,1	1961	14,3
1954	3,6	1962	21,1
1955	3,0	1963	27,0
1956	4,3		

Source: FAO/CCP/cacao/63/6.

Il serait intéressant d'étudier les facteurs qui ont développé l'habitude de consommer des produits qui auparavant ne figuraient pas dans le régime alimentaire des Japonais. Nous avons tout lieu de croire que l'occupation américaine n'est pas étrangère à ce développement. D'après les chiffres de consommation ci-après publiés par l'Office international du cacao et du chocolat, nous devons constater qu'il s'agit d'une nouvelle industrie qui s'est créée au Japon car les importations de produits chocolatiers finis n'atteignent pas le 1,6 % de la consommation nationale.

Consommation en 1962

Kilogrammes	Produits chocolatiers	Poudre de cacao
Production	56.709.115	2.858.786
Importations	+ 871.166	+ 587.416
Total	kg. 57.580.281	3.446.202
Exportations	- 157.170	- 8.283
Consommation nationale	57.423.11	3.437.919
par tête d'habitant	kg. 0.594	kg. 0.035

Soit une augmentation de 43 % par rapport à 1961.

La libération des importations de fèves de cacao en 1960 n'est également pas étrangère à ce développement de la consommation. Les droits d'entrée actuels sont de 5 % ad valorem.

CHAPITRE XI

Office International du cacao et du chocolat

1) But

Les fabricants de cacao et de chocolat sont groupés en une organisation internationale privée à but scientifique dont la siège est à Bruxelles.

L'Office international du cacao et du chocolat est présidé actuellement par M. César del BOCA, Dr. ingénieur-chimiste. Son directeur est M. J. E. Chapman. Selon l'art. 1^{er} de ses statuts, l'Office International du cacao et du chocolat est un organisme ayant pour but «d'étudier toutes les questions touchant l'industrie du chocolat et du cacao, d'assurer la solution des problèmes d'intérêts mutuels, d'informer les associations nationales de ces solutions, de réunir et de diffuser toute documentation intéressant les fabricants de chocolat et/ou de cacao etc.»

2) Travaux

Parmi les travaux de cet organisme privé, il y a lieu de citer les «Définitions relatives aux cacaos et chocolats adoptées en 1950 lors d'un congrès à Lausanne, définitions qui servent de base à la législation sur le cacao et le chocolat dans de nombreux pays. Ces définitions dites «Définitions de Lausanne» ont été précieuses pour l'harmonisation des législations sur le cacao et le chocolat dans le cadre de la Communauté Economique européenne. Actuellement elles sont le point de départ pour les travaux du «Codex alimentarius» entrepris par la FAO. et l'OMS. sur le plan mondial.

Dans le cadre de sa «Commission des Experts», l'Office International a entrepris l'unification des méthodes d'analyses chimiques et physiques pour les produits chocolatiers. L'Office communique régulièrement des statistiques de production et de consommation concernant les produits chocolatiers. Différents travaux sont en outre confiés aux associations nationales de fabricants qui constituent les membres du cat Office international du cacao et du chocolat, tels que les questions relatives au cacao brut (Royaume Uni) la valeur nutritive du chocolat (France) la législation comparée concernant la fabrication et la vente du cacao et du chocolat (Allemagne), l'influence des taxes frappant le cacao et le chocolat (Pays scandinaves), etc.

3) Prix élevés du cacao

Ces dernières dix années le problème qui a beaucoup occupé les fabricants a été celui des prix élevés du cacao. La première fois ce fut à l'occasion de la flambée des prix au début de 1954 alors que la cotation la plus élevée fut enregistrée le 13 janvier avec 55,65 cents la Lb. à la «New York Cocoa Exchange» et avec 467 shillings 6 pence la cwt. au «London Cocoa Terminal market». Une conférence spéciale fut organisée par l'Office International du cacao et du chocolat à Londres le 26 janvier 1954¹ qui aboutit aux recommandations suivantes:

- production accrue de cacao brut
- prix plus élevé des produits à base de cacao
- emploi de succédanés avec extrême prudence afin de ne pas jeter le discrédit sur les produits de l'industrie du chocolat.

¹ Rapport: PRIX ELEVE du cacao. Office international de cacao et du chocolat, Bruxelles 1954.

L'Assemblée générale des membres de l'Office à Amsterdam en avril 1955, présidée par Mr. Paul S. CADBURY, bien qu'il ait eu divergences d'opinions en ce qui concerne les moyens d'enrayer la hausse des prix du cacao a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

«Estimant que les hauts prix du cacao sont à longue échéance aussi néfastes aux producteurs qu'à échéance immédiate aux transporteurs et consommateurs, l'Assemblée Générale recommande au Conseil de s'occuper avec sollicitude:

- 1) des mesures propres à encourager l'amélioration et l'extension des cultures du cacao;
- 2) de continuer à vouer toute son attention au problème des prix, dans le but de contribuer à l'essainissement et à une certaine stabilisation.
- 3) de prendre contact à cet effet avec les gouvernements des pays producteurs de cacao et les organisations de distribution, telles que les «marketing Boerds» et le cas échéant, avec les Organes Internationaux compétents. A cet effet le Conseil devra se réunir à brève échéance.»

Mission en Afrique occidentale ²:

C'est sur la base de cette résolution que le Conseil de l'Office International du cacao et du chocolat a délégué une mission qui a visité l'Afrique occidentale du 20 novembre au 18 décembre 1955.

Cette mission composée de:

MM. H. C. LICHTI, Suisse
J. S. VAN MESDAG, Pays-Bas
Th. FELDMANN, Allemagne

a formulé les **suggestions et recommandations** suivantes:

- «1. Considérant que le développement, aussi bien des pays de production cacaoyère que de l'industrie chocolatière mondiale, est fonction de l'augmentation de la quantité et de l'amélioration de la qualité du cacao, nous n'avons cessé, durant notre voyage, d'insister sur ce fait. A cet effet, il faut:
 - a) Poursuivre, intensifier et coordonner les recherches scientifiques et la mise en pratique de leurs résultats. L'échange suivi et méthodique des expériences faites dans les centres scientifiques et les stations d'essais des différents territoires serait à l'avantage de tous les intéressés.
 - b) Il en est de même de la lutte contre les maladies.
 - c) Rechercher des méthodes rationnelles de fertilisation des terres. Leur épuisement progresse et la disponibilité de nouvelles terres favorables à la culture cacaoyère est limitée.
 - d) Eduquer et encourager le planteur africain à soigner la culture et le conditionnement de sa récolte. Il est possible de produire plus et mieux sur les mêmes terres. En plus des plantations-pilotes, dues à l'initiative des autorités, la création de grandes plantations privées, gérées selon les méthodes de cultures modernes, ne manquerait pas de servir d'exemple stimulent aux planteurs africains.

² Rapport. Office international de cacao et du chocolat. Bruxelles, 1955

2. **L'inaction de la production** (contrôle du conditionnement) est un des moyens efficaces pour sauvegarder la qualité. L'unification des méthodes — et notamment celle de la **gradation** — apporterait une amélioration appréciable et une plus grande sécurité.
Il y a lieu d'examiner la possibilité d'une coordination de la gradation avec les recherches d'un «Index du cacao» de l'Office International.
3. L'effort fait par le planteur pour obtenir un cacao de **qualité supérieure** doit trouver sa juste récompense dans un **supplément de prix** suffisamment marqué. L'octroi de primes, d'encouragement et de bonus versés par les Marketing Boards en fonction du prix mondial mériterait d'être étudié sérieusement.
4. Les **taxes** prélevées par les autorités (droits d'exportation et autres) sont reconnues nécessaires, mais elles deviennent malsaines lorsqu'elles dépassent le degré d'une imposition modérée. Leur limitation est vivement recommandée.
5. Il en est de même pour les **prélèvements des Marketing Boards**.
6. Les **méthodes de collecte et de commercialisation** méritent la plus grande vigilance. Dans les territoires français, l'intervention des nombreux intermédiaires pose des problèmes sérieux au sujet de la qualité.
7. L'amélioration du **service de renseignements** par rapport aux prévisions de la récolte, des achats, des embarquements et des stocks est indispensable en vue d'une meilleure appréciation de la situation du marché. Nous suggérons que les autres régions faisant ce qu'elles peuvent en vue d'améliorer les services d'information sur ces questions.
8. Les producteurs de cacao désirent mieux connaître les besoins et les vœux des fabricants. Leur demande de savoir comment et à quoi est utilisé le produit de leurs cultures est légitime. Pour y répondre, il y a lieu d'envisager l'intensification des contacts personnels et l'envoi d'informations.
9. **Le problème des prix** et de leurs fluctuations démesurées, qui était à l'origine de l'envoi d'une mission en Afrique Occidentale, subsiste dans toute son importance, pour les producteurs comme pour les utilisateurs.
Les graves perturbations de ces dernières années doivent inciter à rechercher des remèdes en collaboration avec toutes les parties intéressées. Par exemple, il serait possible aux fabricants du monde entier d'augmenter leurs ventes à un niveau où elles pourraient absorber l'offre mondiale croissante du cacao à un prix économiquement favorable.»

CHAPITRE XII

Considérations générales sur la consommation

Après avoir passé en revue les particularités des principaux pays consommateurs, il y aurait lieu de commenter quelques données générales tirées des travaux du Groupe d'étude du cacao de la FAO et du GATT.

1) Consommation et prix

En ce qui concerne la consommation de chocolat en fonction du prix de détail, les élasticités obtenues (- 0,60 à - 1,2) indiquent qu'une variation de 10 % du prix de détail des articles chocolatisés s'accompagne d'une variation de la consommation allant de 6 à 12% selon les pays.

2) Consommation et revenu

Quant à la consommation de chocolat en fonction du revenu, les élasticités sont plus faibles (+ 0,4 à + 1). A l'exception de quelques pays producteurs d'Amérique latine, la consommation est pratiquement négligeable lorsque le revenu moyen par habitant est inférieur à un niveau correspondant à peu près à celui des pays méditerranéens (à l'exclusion de l'Italie). Ce fait confirme la loi psychologique de Keynes, disant que la répartition égalitaire du revenu tend à développer la demande. Cette conclusion se confirme en comparant quelques chiffres de consommation. Les seuls chiffres comparables sont les chiffres de consommation en équivalence de fèves de cacao, les chiffres de consommation du chocolat étant par trop inexacts du fait des adjonctions qui sont faites à la pâte de cacao en cours de fabrication.

En comparant la consommation de cacao et de produits à base de cacao en équivalence de fèves avec le revenu par tête d'habitant, nous constatons que la consommation la plus élevée ne se trouve pas dans le pays ayant le revenu le plus élevé.

Consommation par tête d'habitant

	Consommation Kg.	Revenu \$
Suisse	3,19	1.609.-
Pays-Bas	2,56	899.-
R.F. d'Allemagne	2,16	1.141.-
Royaume-Uni	1,93	1.182.-
Etats-Unis	1,73	2.210.-
Norvège	1,67	1.168.-
France	1,26	1.108.-

Sources: — FAO/ccp/63/6

— Fonds monétaire international, Washington (14.1.64)

3) Consommation, taxes et tarifs douaniers

Nous avons signalé les pays consommateurs où les droits d'entrée, taxes excessives, freinent la consommation de produits finis. Nous n'avons pas parlé des pays où il existe encore des restrictions quantitatives d'importation de chocolat et d'autres produits cacotés qui sont non seulement des entraves à la consommation, mais aussi des obstacles au commerce.

La réunion des ministres, qui a eu lieu à Genève dans le cadre du GATT (Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce) du 16-21 mai 1963, a examiné les «Mesures à prendre en vue de l'expansion du commerce des pays en voie

de développement considérée comme un moyen de favoriser leur développement économique». A cet effet un programme d'action en huit points a été considéré, soit:

- I) **Clause relative au maintien du statu quo**
Les pays industrialisés ne devraient introduire aucun nouvel obstacle tarifaire ou non tarifaire au commerce d'exportation des pays peu développés pour les produits dont il est établi qu'ils présentent un intérêt particulier pour ces pays. A ce propos, les pays peu développés pensent tout particulièrement aux obstacles de caractère discriminatoire.
- II) **Suppression des restrictions quantitatives**
Les restrictions quantitatives à l'importation de produits en provenance de pays peu développés qui sont contraires aux dispositions de l'Accord général devront être supprimées dans un délai d'un an. S'il est établi, au cours de consultations entre les pays industrialisés et les pays peu développés intéressés, qu'il y a des problèmes spécifiques qui empêchent d'agir dans ce délai, les restrictions en cause seront progressivement allégées, pour être supprimées au plus tard le 31 décembre 1965.
- III) **Admission en franchise des produits tropicaux**
L'admission en franchise des produits tropicaux dans les pays industrialisés devra être réalisée d'ici au 31 décembre 1965.
- IV) **Élimination des droits de douane sur les produits primaires**
Les pays industrialisés devront décider d'éliminer des droits de douane sur les produits primaires qui occupent une place importante dans le commerce des pays peu développés.
- V) **Réduction et suppression des obstacles tarifaires qui entravent les exportations de demi-produits et de produits ouvrés en provenance des pays peu développés**
Les pays industrialisés devraient également arrêter d'urgence un plan chronologique de réduction et de suppression des obstacles tarifaires aux exportations de demi-produits et de produits ouvrés en provenance des pays peu développés, prévoyant que les droits actuels seront réduits d'au moins 50 pour cent dans les trois années à venir.
- VI) **Réduction progressive des impositions intérieures et des droits fiscaux**
Les pays industrialisés devront réduire progressivement les impositions intérieures et les droits fiscaux sur les produits qui proviennent en totalité ou principalement des pays peu développés, en vue de les supprimer pour le 31 décembre 1965.
- VII) **Rapports**
Les pays industrialisés qui maintiennent les obstacles susmentionnés devront faire rapport au secrétariat du GATT en juillet de chaque année sur les mesures qu'ils auront prises l'année précédente pour mettre en œuvre ces décisions et sur les mesures qu'ils se proposent de prendre au cours des douze mois suivants pour élargir l'accès aux marchés pour les produits des pays peu développés.
- VIII) **Autres mesures**
Les parties contractantes devraient également envisager d'urgence l'adoption d'autres mesures propres à faciliter les efforts des pays peu développés pour diversifier leurs économies, renforcer leur capacité d'exportation et augmenter les recettes qu'ils tirent de leurs ventes à l'étranger.»

Ce programme d'action en huit points était cautionné par les membres du GATT ci-après: Argentine, Birmanie, Brésil, Cambodge, Ceylan, Chili, Cuba, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Israël, Fédération de Malaisie, Fédération de Nigéria, Pakistan, Pérou, République arabe unie, Tanganyka, Tunisie, Uruguay et Yougoslavie.

En ce qui concerne le cacao, la dite réunion du GATT est arrivée aux conclusions suivantes:

«Les ministres autres que ceux de la Communauté économique européenne et des Etats associés à la Communauté:

- a) ont avalisé l'idée d'une solution des problèmes du cacao par un accord de produit et sont convenus qu'un accord international devrait être négocié rapidement en vue, notamment, de stabiliser les prix à des niveaux rémunérateurs et équitables et d'accroître les recettes d'exportation des pays producteurs pour faciliter leur développement économique;
- b) sont convenus que les impositions intérieures et autres obstacles non tarifaires au commerce du cacao brut et semi-élaboré devraient être supprimés par une action commune et, dans toute la mesure du possible, au plus tard à la fin 1963;
- c) sont convenus que la suppression des droits de douane sur le cacao brut et semi-élaboré devrait être réalisée dans le cadre d'un accord international du cacao qui satisfesse par ailleurs les principaux pays producteurs.»

Les ministres de la Communauté Economique Européenne et des Etats associés à la Communauté ont déclaré qu'il résulte des travaux du sous-groupe du commerce des produits tropicaux que le problème essentiel est celui des prix. Ils ont indiqué qu'il ne paraissait pas opportun de rendre plus malaisée la solution de ce problème en le liant à d'autres problèmes de moindre importance comme le rapport du sous-groupe l'a démontré. Ces ministres ont confirmé leur intention de collaborer de façon positive afin d'arriver à un accord international du cacao qui garantisse aux producteurs des prix équitables à un niveau rémunérateur¹.»

4) Influence de l'évolution de la fabrication sur la consommation du chocolat

Dans plusieurs pays à forte consommation par tête d'habitant, d'après une enquête du comité de la consommation du Groupe d'étude du cacao de la FAO, «le goût du consommateur» a évolué en faveur des produits chocolatés contenant différents intérieurs et ingrédients supplémentaires, tels que amandes, noix, fruits frais et secs, liqueurs, crèmes, etc. au détriment du chocolat ordinaire au lait. Bien que cette évolution entraîne une réduction de la part de cacao utilisée dans ces produits, la diversité des articles offerts à la vente tend à stimuler la consommation de sorte qu'il n'en résulte pas nécessairement une baisse de la consommation totale de fèves «laquelle, au contraire, tend à augmenter». A cet égard l'évolution de la consommation en Suisse est typique.

5) Influence des fluctuations du prix du sucre sur la consommation du chocolat

Les fluctuations qui sont apparues ces dernières années sur le marché du sucre, spécialement la hausse de 1963 pourraient aussi se répercuter sur le prix des produits chocolatiers et, partent, sur la consommation. En effet, le sucre est un des composants du chocolat qui représente parfois plus du 50 % du produit fini.

¹ Accord général sur les Tarifs douaniers et le commerce (GATT) MIN (63) 7.

«Les définitions de Lausanne» de l'Office international du cacao et du chocolat prévoient un maximum en saccharose de 68 %

la législation de l'Allemagne	65 %
la législation d'Argentine	68 %
la législation de l'Autriche	60 %
la législation de la France	65 %
la législation des Pays-Bas	68 %
la législation de la Suisse	68 %

Aux U.S.A., la législation ne prévoit pas de pourcentage maximum de sucre, mais seulement 15 % de pure pâte de cacao pour le chocolat doux.

Le prix moyen du sucre qui était de 0,96 U.S. cente la lb. en 1934-38, de 4,98 U.S. cente en 1950, de 3,24 cents en 1955, de 3,14 en 1960, de 2,97 en 1962 a passé à 10,25 U.S. cente la lb. à fin décembre 1963.

Tableau No 2

Boyagée annuelle de fèves de cacao dans le Monde de 1962 à 1964

Pays	1962	1963	1964
en milliers de tonnes métriques			
Europe:			
Austria	11.3	11.4	11.4
Belgium	14.5	14.0	14.2
Czechoslovakia	12.2	15.0	16.0
Denmark	4.5	4.1	4.5
France	65.0	65.7	67.0
Germany, East	13.9	17.0	18.0
Germany, Federal Republic	124.0	129.0	132.0
Hungary	6.3	8.0	9.0
Ireland	8.5	8.8	9.0
Italy	36.8	38.0	39.0
Netherlands	103.0	104.7	101.0
Norway	4.1	4.1	4.1
Poland	11.5	12.5	14.0
Portugal	1.5	1.5	1.5
Spain	23.7	28.5	30.0
Sweden	8.0	7.9	8.0
Switzerland	13.0	14.2	14.5
United Kingdom	95.4	94.8	95.0
Autres pays	11.5	13.0	15.0
Total	568.7	592.0	603.2
U. S. S. R.	45.0	60.0	70.0
Amérique du Nord et Amérique Centrale:			
Canada	14.9	16.5	17.5
Cuba	2.5	2.3	4.0
Dominican Rep.	17.0	15.0	15.0
Guatemala	0.7	0.7	0.7
Jamaica	0.2	0.6	0.6
Mexico	15.0	14.0	14.5
United States	254.8	264.7	267.6
Autres pays	2.4	2.4	2.6
Total	307.5	318.2	322.5

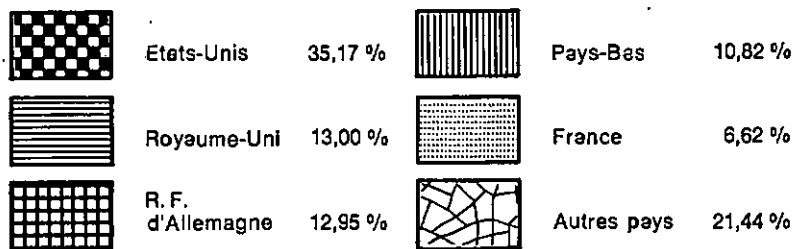
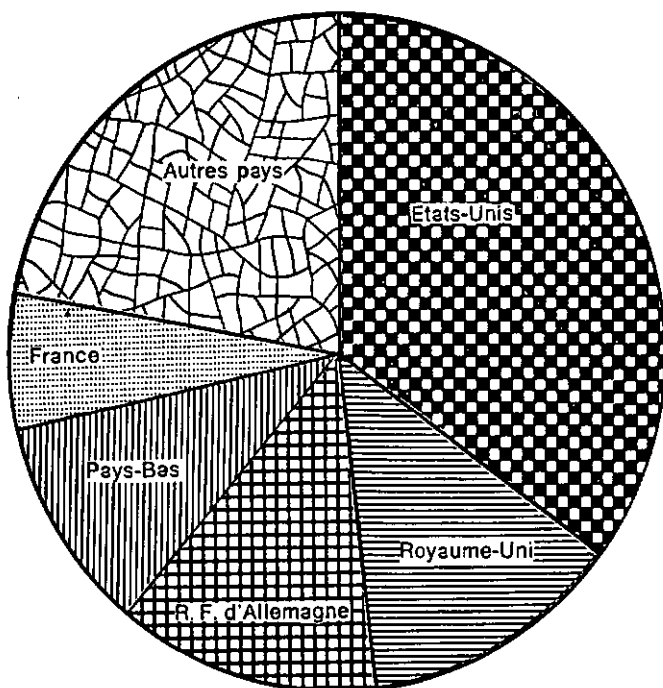
1 Prévisions du Comité des Statistiques du 14. 2. 64. (Groupe FAO du cacao.)

Pays	1962	1963	1964
Amérique du Sud:			
en milliers de tonnes métriques			
Argentina	7.1	7.0	7.0
Bolivia	2.1	2.0	2.0
Brazil	52.9	42.0	51.0
Chile	0.6	1.2	1.2
Colombia	23.0	24.0	25.0
Ecuador	5.7	6.0	6.3
Paru	5.0	5.0	5.0
Uruguay	0.4	0.4	0.4
Venezuela	2.5	2.6	2.7
Total	99.3	90.2	100.6
Asie:			
Indonesie	0.7	0.7	0.7
Israël	0.8	0.8	1.0
Japan	21.1	30.0	38.0
Philippines	5.3	5.4	5.5
Turkey	0.6	0.8	1.0
Autres pays	1.1	1.2	1.4
Total	29.6	38.9	45.6
Afrique:			
Cameroun	9.5	12.5	12.5
Ghana	20.0	23.0	50.0
Republic of South Africa	4.0	4.5	5.0
U. A. R. - Egypt	0.7	0.7	0.7
Autres pays	1.5	2.0	2.0
Total	35.7	42.7	70.2
Océanie:			
Australie	11.5	13.5	14.0
New Zealand	3.3	3.4	3.4
Total	14.8	16.9	17.4
Total mondial	1 101	1 157	1 230

Source: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F. A. O.) (CCP/cacao/SC/63)

Répartition mondiale des importations en équivalent de têtes de cacao

(moyennes annuelles 1960 à 1962)



(CEE = 36 % de la consommation mondiale)

Sources: Statistiques du Cacao FAO, Rome
Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1963
(Document de séance C. 1/9)

STOCKS ET STATISTIQUES DU CACAO

CHAPITRE I

Stocks de cacao

1) Situation actuelle

Après la production et la consommation, il y a lieu, avant d'observer la formation des prix du cacao, de faire le point en ce qui concerne la connaissance du niveau des stocks de cacao dans les pays producteurs et consommateurs, connaissance qui influence également la formation du prix. L'inventaire des sources statistiques est vite fait: il n'y a aucun chiffre officiel, si ce n'est des déductions basées sur des renseignements fournis par le commerce ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après.

Production, consommation mondiale et mouvement du stock de cacao

Années	Production	a) Consommation	b) Mouvement	Stock finel
1955/56	841	815	+ 18	(290) c)
1956/57	899	902	— 12 b	
1957/58	768	833	— 73	
1958/59	903	854	+ 40	
1959/60	1,035	921	+ 104	
1960/61	1,165	1,026	+ 127	
1961/62	1,125	1,103	+ 5	
1962/63	1,112	1,163	— 62	(419)

a) moyennes de l'année consécutive

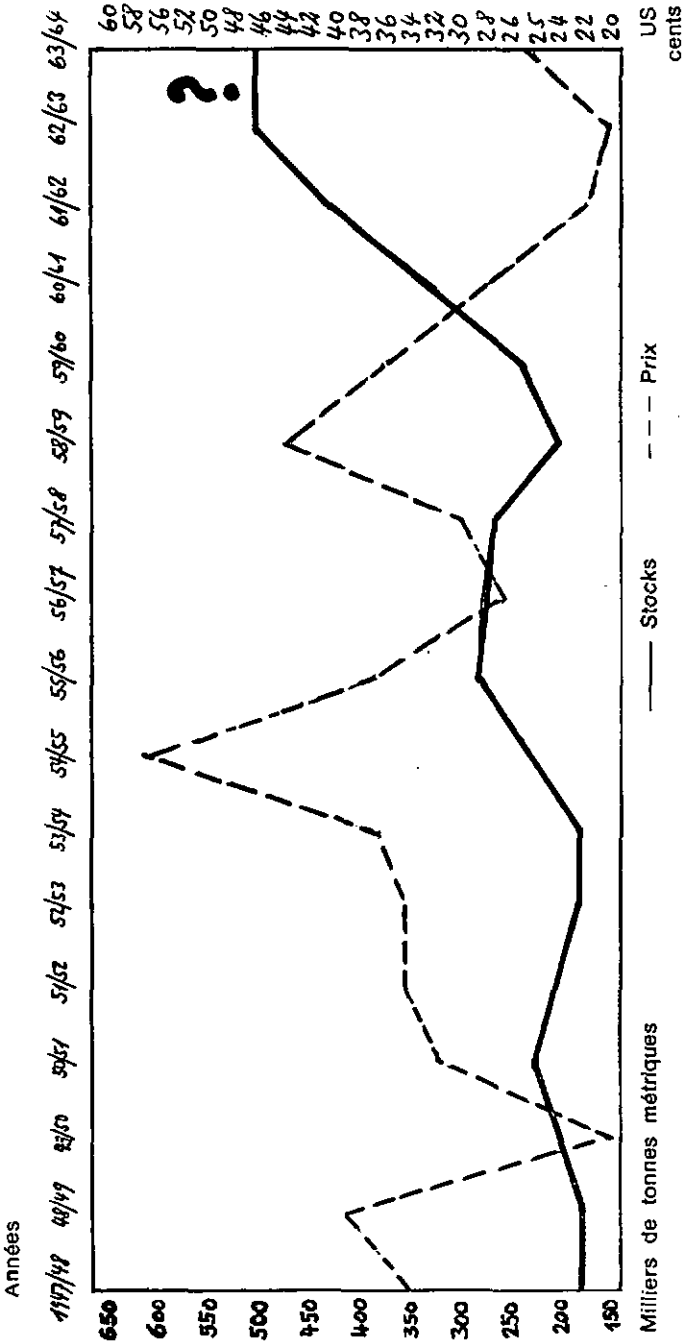
b) y compris 1 % de perte de poids

c) Le stock initial de 1956 est basé sur des informations émanant du commerce

Source: F. A. O./CCP/cocoa/63/6

2) Stocka et prix du cacao

Graphique IV



Source: Gill & Duffus Ltd., London

3) Recommendation F. A. O.

Le Groupe d'étude du cacao de la F. A. O., au cours de sa 5^{ème} session, Montreux mai 1962, a recommandé que les gouvernements des pays consommateurs fournissent au Secrétaire du Groupe d'étude du cacao, le plus tôt possible après le 30 septembre 1962, et par la suite tous les ans, les chiffres des stocks de fèves de cacao existants au 30 septembre 1962 dans leurs pays respectifs, quels que soient les tenants de ces stocks, y compris les ports francs. Ces chiffres seront tenus secrets par le Secrétaire jusqu'au moment où ils seront publiés simultanément. Dès que les chiffres des stocks détenus par les pays consommateurs seront publiés, les pays producteurs fourniront d'une façon régulière les renseignements concernant:

- a) les prévisions périodiques des récoltes
- b) les achats
- c) les ventes
- d) les expéditions

Cette recommandation qui devait apporter un peu de clarté sur le marché de cacao est restée lettre morte, tous les pays consommateurs n'ayant pas communiqué leurs stocks. En effet, nous lisons dans les «Statistiques du cacao» de la F.A.O., octobre 1963, No 4 vol. 6 la note suivante: «Le tableau 12 (fèves de cacao: stocks dans les pays producteurs et importateurs) sera publiée dès qu'on disposera de données pour un nombre suffisant de pays».

Il y a lieu de noter que les pays consommateurs ne seront plus les seuls à pouvoir stocker les fèves de cacao, en effet de plus en plus les pays producteurs seront à même de stocker, tel le Ghana dans les ports de Tema et de Takoradi.

CHAPITRE II

Statistiques du cacao

1) Les sources actuelles

Jusqu'à la résolution No 56/2 du Groupe d'étude du cacao de la FAO, les statistiques concernant le cacao et ses dérivés étaient assez éparses.

Actuellement les statistiques du cacao font l'objet d'un bulletin spécial de la FAO. «Cocoa statistica — Statistiques du cacao — Estadísticas del cacao» publication trimestrielle dans laquelle sont réunies les données concernant les statistiques du cacao et de ses produits. Un «Comité des Statistiques» a été constitué par le Groupe d'étude du cacao de la FAO qui a entre autres fonctions d'aider le Secrétariat du Groupe d'étude en ce qui concerne les aspects techniques des statistiques du cacao ainsi que la forme et le contenu du bulletin.

A ce sujet, ce bulletin contient les «Tableaux généraux» (mondiaux) suivants:

- 1) Fèves de cacao: Production par pays, moyennes quinquennales et chiffres annuels 1953/54—1962/63
- 2) Fèves de cacao: Broyages par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1954—63
- 3) Fèves de cacao: Exportations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 4) Fèves de cacao: Réexportation par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 5) Fèves de cacao: Importations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois 1962 et 1963
- 6) Beurre de cacao: Exportations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois 1962 et 1963
- 7) Beurre de cacao: Importations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 8) Poudre de cacao: Exportations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 9) Poudre de cacao: Importations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 10) Chocolat et produits chocolatés: Exportations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 11) Chocolat et produits chocolatés: Importations par pays, moyennes quinquennales, chiffres annuels 1955—62 et chiffres de certains mois de 1962 et 1963
- 12) Fèves de cacao: Stocks dans les pays producteurs et importateurs (sera publié dès qu'on disposera de données pour un nombre suffisant de pays)

- 13) Fèves de cacao: Série de prix d'intérêt international, New York, Londres et le Havre, prix annuels 1954-62 et mensuels 1962 et 1963
- 14) Fèves de cacao: Valeur unitaire des exportations dans certains pays, annuellement 1955-62 et mensuellement 1962 et 1963.

Tableaux concernant le pays producteurs, soit:

- production de fèves de cacao
- exportations de fèves de cacao
- exportations de beurre de cacao
- exportations de pâte de cacao
- exportations de poudre de cacao
- exportations de chocolat et produits chocolatés
- exportations d'autres produits de cacao
- broyages
- stocks

Tableaux concernant les pays importateurs:

comprenant les données suivantes:

- Importations de fèves de cacao
- Production de produits à base de cacao
- tablettes de chocolat
- chocolat de couverture et autres produits chocolatés
- Confiserie au chocolat
- Poudre de cacao
- **Prix:**
 - valeur unitaire des importations de fèves de cacao
 - prix de détail de la poudre de cacao
 - prix de détail des tablettes de cacao

2) Les données manquantes

A ces données devraient s'ajouter celles concernant:

- a) les prévisions périodiques de récoltes
- b) des achats
- c) des ventes
- d) des expéditions

Comme nous l'avons dit à propos des stocks, la connaissance de ces dernières données est aussi importante pour une économie cacaoyère saine que celles des stocks, des récoltes et des broyages. En effet, ainsi que nous la verrons plus loin, le marché du cacao est fortement influencé par les perspectives de la production. Aussi tant que nous ne posséderons pas de données officielles sur le niveau des stocks et les prévisions de récoltes, il est inutile d'aborder la question de la stabilisation des prix.

La publication rapide et simultanée de données statistiques complètes et officielles est indispensable pour le développement harmonieux de l'économie cacaoyère mondiale.

LE PRIX DU CACAO

CHAPITRE I

Mécanisme du prix du cacao

1) Analyse de la courbe de l'offre

Le marché du cacao est caractérisé par de fortes fluctuations de prix qui dépendent en grande partie du niveau de la production.

L'évolution de la courbe des prix et de la production durant ces dernières années nous confirme cette affirmation.

Cette instabilité de prix est inhérente aux prix des produits agricoles qui subissent les contre-coups des fluctuations atmosphériques et des phénomènes biologiques. Aussi est-il difficile d'établir une théorie économique cohérente du prix du cacao, comme nous pouvons le construire pour le prix d'équilibre des produits industriels (prix normal d'offre). Nous avons vu, en analysant la situation dans les pays producteurs, les résultats obtenus avec la lutte contre les maladies du cacaoyer et les insectes, ainsi que les possibilités d'extension et de rationalisation des cultures.

2) Analyse de la courbe de la demande

La demande de cacao étant dans l'immédiat, comme nous le voyons au Graphique V page 80, relativement rigide, il en résulte une grande instabilité de prix conformément à la loi de l'offre et de la demande c.-à-d. qu'une faible production entraîne des prix élevés et qu'une forte production a pour conséquence des prix bas.

Toutefois, si l'on peut considérer la demande de cacao comme relativement stable ou rigide, on ne doit pas oublier l'existence de périodes d'inflation comme les vivent certains pays actuellement ainsi que l'état de prospérité ou de marasme de l'industrie chocolatière qui peuvent influencer, dans un sens ou dans un autre, la demande.

Dans l'économie cacaoyère, il ne faut pas oublier l'existence, comme nous la verrons plus loin, de produits de substitution du beurre de cacao. Les succédanés du beurre de cacao ou d'autres produits sucrés peuvent influencer la demande immédiate et à longue échéance. Ces produits peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à rendre la demande moins rigide.

3) Les marchés du cacao

Les prix du cacao sont déterminés dans une grande mesure par les marchés de New York et de Londres. Les opérations des marchés d'Hambourg et d'Amsterdam pouvant exercer de temps à autre une action sur les deux grands marchés mondiaux. Le 11 février 1963, s'est ouvert à Paris un marché à terme des cacaos provenant des pays africains d'expression française.

Toutefois, depuis l'accès à l'indépendance des pays africains, les marchés du cacao sont dédoublés, d'une part les «*origin markets*» (marchés effectifs initiaux) où l'on vend directement les cacaos aux gros acheteurs (chocolatiers ou négociants) à un prix qui est généralement le prix du «disponible» (Spot) sur les marchés de Londres ou de New York, les vendeurs sont:

le «Ghana Marketing Company» à Accra (Ghana)

le «Nigerian Produce Marketing Company» à Lagos (Nigeria)

Les sociétés exportatrices:
de la Côte d'Ivoire
du Cameroun

de Bahia (Brésil) sur le base de licences délivrées par la «CACEX»
de Sanchez (République Dominicaine)

Les marchés traditionnels cités plus haut sont devenus les «Consumer Markets» (marchés des consommateurs), bien qu'ils soient restés également des marchés effectifs, ils sont en fait les seuls marchés à terme.

a) Le rôle des marchés

Les bourses du cacao sont les dernières bourses de marchandises où le déterminisme du prix paraît à première vue, comme le prétendent les milieux du commerce, se rapprocher le plus des conditions de la concurrence parfaite. Ce n'est, toutefois, pas le cas. En effet le marché du cacao n'est pas atomique, car ni l'offre, ni la demande n'est atomique; le marché du cacao a toujours été dominé par de gros acheteurs et de gros vendeurs, hier la «United Africa Company» et les «Marketing Companies» anglaises, aujourd'hui les «Marketing companies» africaines.

La fonction essentielle des bourses (marchés) est de déterminer le prix d'équilibre du cacao, la courbe d'offre restant la donnée de base. Cette courbe d'offre est une courbe prévisionnelle, la récolte totale n'étant pas connue au moment de la détermination du prix. Grâce aux opérations à terme, l'offre est répartie tout au long de l'année de consommation. La récolte à venir est même achetée avant que l'on en connaisse la quantité exacte.

b) Le commerce du cacao

Les opérations de vente et d'achat de fèves de cacao sont généralement réalisées par l'intermédiaire de courtiers ou de négociants. Certains achètent le cacao pour le revendre immédiatement moyennant une faible commission, d'autres spéculent: ils concluent des achats de livraisons de cacao sans disposer de marchandises ou achètent du cacao sans savoir à qui ils le revendront. La même agence peut jouer le rôle de courtier ou de négociant. Les négociants permettent aux petits acheteurs de traiter dans des conditions plus favorables que s'ils achetaient sur un marché dominé par un petit nombre d'entreprises importantes.

Les négociants apportent un élément de souplesse sur le marché effectif. Ils sont souvent en mesure de vendre des quantités limitées de cacao aux petits industriels à des prix inférieurs à ceux que pourraient demander les grands vendeurs.

Le courtier achète directement au vendeur pour le compte d'un acheteur déterminé moyennant une commission fixe (à Londres 0,5 %). Ces opérations sont considérées comme achats directs entre le chocolatier et le planteur (marché effectif).

Les opérations sur le marché à terme sont faites essentiellement par des négociants procédant à des opérations d'arbitrage pour couverture de marchés effectifs ou par des spéculateurs n'ayant pas de cacao à vendre et n'ayant pas le désir d'acheter effectivement du cacao. On estime que les opérations à terme du marché de New York atteignent normalement environ trois fois la consommation des Etats-Unis.

Le contrat-type de marché à terme, selon les «By-Laws» Sec. 127 du «New York Cocoa Exchange Inc.», a la teneur suivante:

CONTRACT NO. 1

OFFICE OF

NEW YORK 19.....

SOLD FOR
TO

.....
30,000 pounds net of cocoa beans (in original shipping bags of average weight(s) customary for the growth) the growth of any country or climate, including new or yet unknown growths, deliverable, at the seller's option, from warehouses licensed by the New York Cocoa Exchange, Inc., in the Port of New York or in the City of Philadelphia, between the 1st and last days of, inclusive; the delivery within such time is to be at seller's option, upon notice to the buyer of either seven, six or five days, as may be prescribed by the By-Laws or Rules; the cocoa is to be of any grade permitted by the By-Laws; at the price of cents per pound for the Standard grades and growths, with additions or deductions for other grades and growths according to the rates of the New York Cocoa Exchange, Inc., existing on the afternoon of the day previous to the date of the notice of delivery.

Either party is to have the right to call for margins as the variations of the market for like deliveries may warrant, which margins shall be kept good.

This contract is made in view of, and in all respects subject to the By-Laws and Rules and Regulations established by the New York Cocoa Exchange, Inc., and all differences and/or disputes that may arise hereunder shall be settled by arbitration pursuant to such By-Laws, Rules and Regulations.

For, and in consideration of one dollar to the undersigned, in hand paid, receipt whereof is hereby acknowledged, the undersigned accepts this contract with all its obligations and conditions.

Le Marché à terme de Londres prévoit la contrat suivant:

Form 1

London Cocoa Terminal Contract

(Issued by THE LONDON PRODUCE CLEARING HOUSE, LTD.)

CONTRACT

This part to be left with the Client.

Contract No.

LONDON, 19.....

.....

I/We have this day

..... Tons of COCOA, BASIS GOOD FERMENTED GOLD COAST, MAIN CROP, in bond, delivered approved Wharf or public Bonded Warehouse in London at Contract price and/or Liverpool et 6d per cwt. discount, Seller having the option to deliver other specified grades, with allowances provided for by The London Cocoa Terminal Market Association. In accordance with the Rules and Regulations of THE LONDON COCOA TERMINAL MARKET ASSOCIATION.

DELIVERY 19.....

PRICE per cwt. Net.

Commission

Original deposits and margins as incurred to be paid to us on demand. In the event of default of this condition, we reserve the right of closing this transaction without further notice and any loss resulting shall be immediately refunded to us by you.

This Contract is subject to the Rules of The London Cocoa Terminal Market Association as fully as it same had been expressly inserted herein, notwithstanding either or both of the parties to it be not a member or members (as the case may be) of the Association.

This contract is similarly subject to the Regulations and Conditions of The London Produce Clearing House Limited.

.....

L'unité minimum du contrat est de 30.000 lbs. à la Bourse de New York, de 5 tonnes ou de multiples de 5 tonnes longues à la Bourse de Londres et 10 tonnes métriques à la Bourse de Paris.

Les cotations sont en «Cents par Pound» à New York, en «shillings» par cwt. à Londres et en CAF. par 100 kg. à Paris.

Le maximum de fluctuations autorisé au cours d'une séance est de un «cent» par «Pound» à New York et de 15 NF par 100 kg. à Paris. A New York on désigne ce maximum par «point», chaque «point» représente 3 \$ par unité de contrat. Le maximum de fluctuations autorisé par la Bourse de New York en un jour est de 100 «point» ou comme nous l'avons dit un Cent par lb. en-dessus ou en-dessous du cours du jour précédent.

Les cotations s'affactuent à 12 mois de date à New York, à 6 mois de date à Londres et à 18 mois de date à Paris.

A la Bourse de New York, les cacao de toutes provenances sont admis. Toutefois par rapport aux qualités «Standard-Growth» qui sont les qualités:

- Accra «main crop»
- Bahia
- Sao Thome «Fina»
- Côte d'Ivoire «main crop»
- Coteau Ricain
- Panama
- Lagos «main crop»

les Cacaos d'autres provenances bénéficiant d'une plus-value de ¼ cents par Pound (Ceylon, Grenade, Guayaquil, Java, Samoan, Trinidad, Venezuelans) ou d'une moins-value allant de 1/8 cents à 1 cent par Pound pour les qualités inférieures.

A la Bourse de Londres, les cotations («Contract Price») concernent le «Good Fermented Ghana Cocoa». Les autres cacao sont admis avec une plus-value de 5 shilling pour les cacao de Trinidad ou Grenade et une moins-value allant de 2s. 6d. à 10s. 6d. pour les autres qualités.

A la Bourse de Paris, la base du marché réglementé est axée sur les cacao en fèves «Good Fermented» de la récolte principale de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Togo, du Congo et du Gabon. Sont admis au moins-value de 2,50 NF. par 100 kg. et les cacao de même provenance de qualité «Fair Fermented».

Il y a lieu de noter que les opérations sur le «marché affectif» c.-à-d. les transactions d'achat ou de vente effective de cacao ne sont pas nécessairement rendues publiques. Aujourd'hui encore moins qu'hier depuis que les pays producteurs africains ne donnent plus connaissance de leurs ventes.

Par contre, toutes les transactions sur le marché à terme se font «à la criée». Les prix du marché à terme s'entendent à New York et à Londres ex-entrepôts New York ou Londres alors qu'à Paris ils s'entendent ports désignés (Marseille, Bordeaux, Le Havre).

4) Le commerce du cacao

Les intérêts du commerce du cacao sont représentés par l'«International Cocoa Trades Federation» dont le secrétaire est Mr. W. GALLOWAY, Plantation House, Mincing Lane, London E. C. 3.

Cette fédération qui groupe:

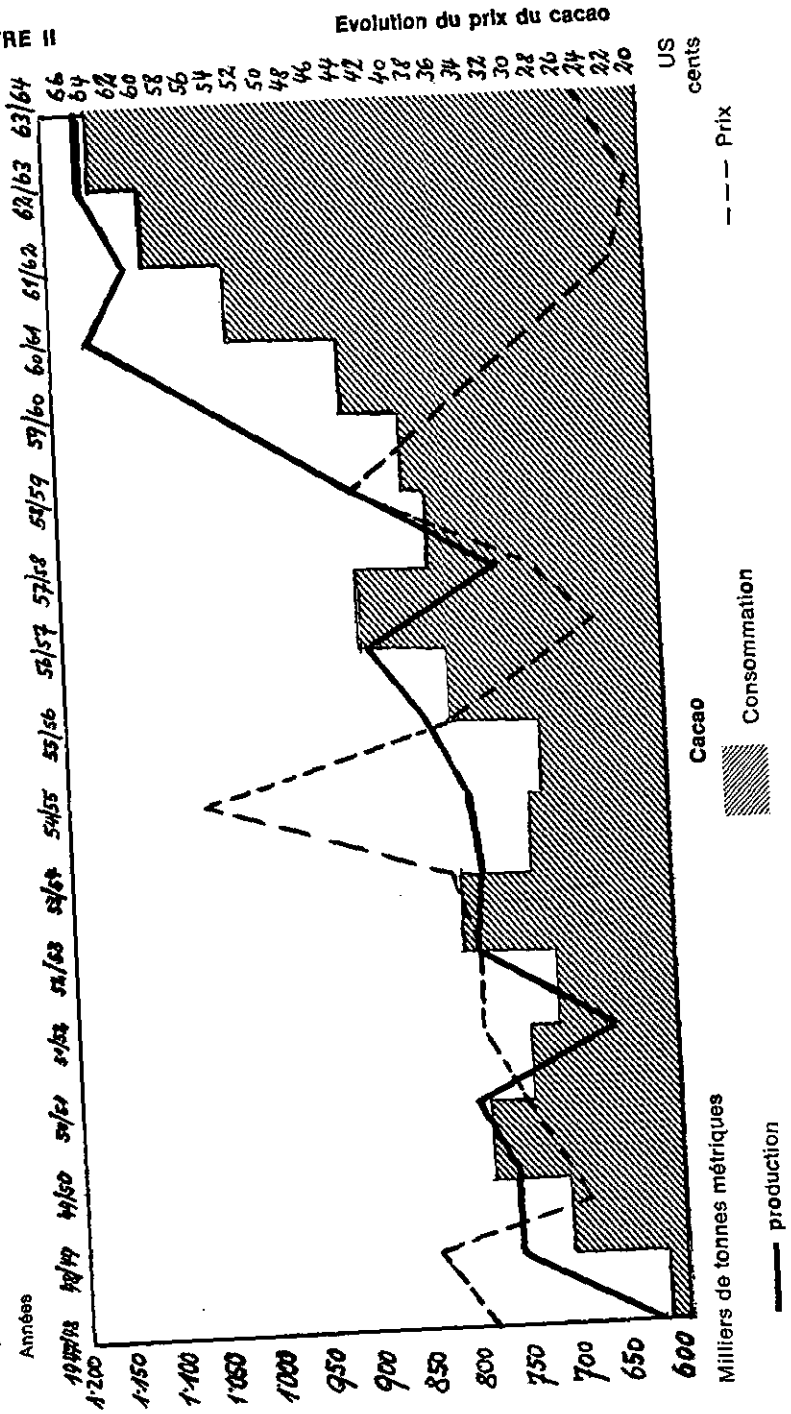
- l'Association française du Commerce du Cacao
- The Cocoa Association of London, Ltd.
- The Cocoa Merchants' Association of America, Inc.
- Nederlands Cacao-en-Cecao producer vereniging
- Verein der eus Rohkekaohandel beteiligten Firmen e. v. Hambourg

a pour but d'organiser des actions collectives sur le plan international en vue de promouvoir et de développer le commerce du cacao.

CHAPITRE II

Graphique V

1) Le prix du cacao en fonction de la production et de la consommation



2) Commentaires

La réouverture des marchés européens a renimé la demande à la fin de la seconde guerre mondiale si bien que les prix qui étaient en 1939/40 de 7,9 U.S. cents le lb. (43 shillings le cwt. à Londres) ont passé à 39,7 cents (222 shillings) en 1948 pour descendre en 1949, vu l'augmentation de la production, à 21 cents (190,4 sh.). La forte consommation et les faibles prévisions de la récolte 1950/51 firent à nouveau monter les prix à 35,4 cents (301,9 sh.) en 1952. Le record a été atteint en 1954 avec une moyenne annuelle de prix pour le Ghana disponible de 467/6 sh. à Londres et de 57,8 cents à New York. Cette flambée des prix a eu de profondes répercussions dans l'économie cacaoyère. C'est à partir de cette date que les tentatives de stabilisation des prix du cacao débutèrent sur le plan international.

Aussi nous nous permettons de citer quelques données historiques sur les causes de cette violente hausse en nous référant de l'étude «Le Cacao» publiée en 1956 par l'O. E. C. E.¹

Comme toujours, on était mal informé et sur les perspectives de la consommation et sur le fléchissement de la production au Ghana alors Côte de l'Or. Deux décisions administratives ont eu un effet considérable sur l'équilibre de l'offre et de la demande; premièrement l'abolition, en février 1953, du rationnement des produits chocolatières au Royaume-Uni; deuxièmement l'autorisation du Gouvernement brésilien en 1953 donnée aux exportateurs d'utiliser le 30 % de leurs exportations sur le marché libre. Cette mesure a incité l'industrie brésilienne de transformation à utiliser sa pleine capacité de production.

En 1953, la consommation mondiale a atteint 807.000 tonnes. La production en 1952/53 étant seulement de 798.000 tonnes, il a fallu continuer à puiser dans les stocks fortement amenuisés en 1952 où la production n'avait été que de 659.000 tonnes.

L'évaluation préliminaire officielle de la récolte au Ghana, alors Côte de l'Or, publiée le 21 septembre 1953 était inférieure de 7.500 tonnes à la récolte effective de la campagne précédente. Toutefois «Certaines prévisions privées» étaient légèrement plus optimistes (Cocoa Market Report, Octobre 1953, Gill and Duffus Ltd.).

A la suite d'une publication, le 21 décembre 1953, d'une estimation du Service de l'Agriculture de la Côte de l'Or (Ghana), les prix ont violemment réagi (Cocoa Market Report, janvier 1954, Gill and Duffus Ltd.).

Vers le milieu de 1953, les négociants qui spéculaient à la baisse, on s'attendait à un recul de la consommation ou la récession en U. S. A. ont dû par la suite se couvrir alors qu'il n'y avait plus de cacao.

En effet, on a aussi reproché au «Marketing Board» de se retirer du marché et d'accélérer le «boom». Les Marketing Companies ont violemment réagi contre cette accusation. Comme toujours les spéculateurs étrangers au marché du cacao ont profité de cette hausse pour faire des opérations de grande envergure sur le marché à terme si bien que le 9 août 1954 les prix ont atteint le maximum de 545/- shillings.

Ces hauts prix influencèrent la demande. En 1955 la moyenne annuelle du prix du cacao est tombée à 302 shillings et à 222 shillings en 1956. Ces bas prix ont stimulé la consommation. Une hausse des prix est intervenue en 1958 à la suite d'une mauvaise récolte (352 shillings par cwt., 44 cents par lb.), hausse des prix qui entraîne un recul de la consommation de 7,5 % en 1958.

¹ Le cacao, publication O.E.C.E. C (56) 60.

Depuis 1959, l'économie cacaoyère, nous l'avons vu précédemment est arrivée, à un tournant. La récolte 1959/60 a dépassé la million de tonnes. Depuis la fin 1958 les prix sont en baisse. Ils sont restés stables jusqu'en novembre 1960 (220 sh.) puis les cours sont tombés à 185 sh. (Ghana disponible) à fin 1960 et à 160 sh. à fin février 1961 (20 cents la lb. à New York). A la même époque à Londres à 150 sh. Le prix moyen du «disponible» en 1961 a été de 22,6 cents la lb. à New York et 180 shillings le cwt. à Londres. En 1962 le prix moyen du «disponible» (21 cents la lb. à New York) est de 26 % plus faible que celui de 1960 et de 37 % plus bas que la moyenne des années 1956/60. C'est le prix le plus bas jamais atteint depuis 1947. Il y a lieu de noter toutefois que ce prix de 21 cents est encore 300 % plus haut que celui de 1934/38.

Au début de la campagne 1963/64 les prix, en l'absence de toute prévision de récolte, ont une tendance à augmenter, jusqu'au jour où la récolte commence à se dessiner. ¹⁾

¹⁾ Au moment de mettre sous presse les prix du cacao ont commencé leur chute vertigineuse

CHAPITRE III

Facteurs déterminants de la formation du prix du cacao

1) Prévisions de production à court terme

Après avoir situé la production et la consommation et esquissé les tendances générales de l'offre et de la demande et du mécanisme des prix, il est de constater que le prix du cacao est fonction des perspectives de la production et dans une moindre mesure de la consommation qui ont une influence décisive sur la formation du prix du cacao.

En effet nous lisons, dans une communication du Groupe d'étude FAO du cacao au Comité des produits¹ le passage suivant:

«Une simple comparaison des variations annuelles en pourcentage de la production des broyages et des prix moyens annuels des fèves à New York ou à Londres pendant 18 années d'avant guerre et 10 années d'après-guerre, montre que durant 12 de ces dernières années seulement les variations annuelles de prix ont eu lieu dans le sens que laissaient prévoir les variations de la production (les reculs de cette dernière s'accompagnant d'une hausse du prix des fèves). Une des principales raisons de ce phénomène est que la prix évolua au cours de l'année, non pas en fonction du volume définitif de la production et des broyages que l'on connaît évidemment que lorsque la période en cause est écoulée, mais selon les perspectives et les prévisions intéressant cette période. L'étude des prévisions montre que généralement les chiffres définitifs diffèrent considérablement de ceux qui ont été pratiqués sur le marché au début de l'année.»

La sensibilité du marché du cacao est caractérisée par le manque d'information

C'est un fait que tous les milieux intéressés reconnaissent, même les plus chauds partisans du marché à terme. Mr Samuel F. HINKLE, Président de la «Hershey Chocolate Corporation» a déclaré à l'Assemblée générale de l'Office international du cacao et du chocolat en 1960 à Rome ce qui suit: «Nous achetons des fèves de cacao sur le marché libre et le fait que le marché est si sensible aux rumeurs et aux informations erronées, nous inquiète au plus haut point. Il semble que la moindre remarque inconsidérée, formulée au bon moment, ou au mauvais moment pour nous, et laissant prévoir que la récolte sera en-dessous des prévisions officielles ne provoque que trop souvent une hausse rapide sur le marché qui a été très sensible, au cours des années les plus récentes.»

Ces faits ont amené la FAO (document 61/7 op. cit.) à entreprendre une analyse économétrique, en établissant une «corrélation entre les variations mensuelles ou quotidiennes des prix et les conjectures auxquelles le marché se livre à l'égard de l'évolution de la production, des broyages et des stocks.»

Cette étude s'est limitée aux prévisions et aux estimations de la production et des broyages publiées en octobre, janvier, avril et juillet de 1952 à 1960 qui ont été rapprochées des variations de prix intervenus durant le mois d'estimation et le mois suivant.

Les prévisions utilisées sont d'une part des prévisions privées (Gill & Duffus Ltd., Londres) et d'autre part celles du Comité des statistiques du Groupe d'étude du cacao de la FAO.

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) CCP/cacao/61/7.
² op. cit. ccp/cacao/61/7.

L'équation de régression multiple au vu de la formation du prix du cacao mise au point par les services de la FAO³ est la suivante:

$$\log p = 2,013397 - ,001061q + ,000742g - ,008700s \quad \bar{R} = ,889$$

(,000162) (,000228) (,0001614)

p = prix corrigé en cants par livre; q = estimation disponible de la production à vanir; g = estimations des broyages pour l'année civile suivant la campagne de récolte et s = stocks effectifs en pourcentage des broyages.

Cette équation de régression multiple permet de calculer l'élasticité de prix pour chaque niveau de production, des broyages, des stocks et des prix affectifs.

Quant aux résultats obtenus, la FAO cita ceci: «Les résultats paraissent satisfaisants au point de vue statistique, parce que la corrélation multiple montra que les prévisions de la production, des broyages et stocks expliquent les variations du cours international des fèves de cacao en 1952-60 dans la proportion de 80 %. On n'a pas tenu compte de la période très anormale allant du premier trimestre 1954 au premier trimestre de 1955 étant donné que les forces spéculatives prédominaient sur le marché³.»

L'étude montre que les variations des prévisions de la production et des broyages expliquent la 61 % des mouvements de prix; les variations de la production et les stocks, 41 % et celle des broyages et des stocks, environ 55 %.

«L'équation montre que les prévisions de production sont le principal facteur influençant les variations de prix.» Avec une production de 1.000.000 de tonnes et le même volume de broyage, l'élasticité des prix par rapport à la production s'accompagne d'une variation en sens inverse de 24 % des prix.

«La prévision d'une variation de 10 % des broyages, lorsque ceux-ci atteignent un million de tonnes, s'accompagne d'une variation de 18 % (dans la même sens) du prix des fèves. Il y a également lieu de noter que la réciproque de cette élasticité représente approximativement le double de l'élasticité des prix de broyages, en valeur absolue. Ceci indique que la réaction des prix aux prévisions sur le marché à terme est plus forte que celle des broyages à l'évolution antérieure des cours.

On obtiendrait incontestablement des meilleurs résultats si on disposait de renseignements trimestriels exacts sur les stocks des principaux pays consommateurs. En l'absence de renseignements trimestriels, force a été de supposer (ce qui est assez arbitraire) que le niveau des stocks restait constant chaque année et d'utiliser les chiffres annuels des stocks mondiaux en pourcentage des broyages calculés par Gill and Duffus Ltd. Étant donné les limites imposées par les données et la complexité du phénomène, la similitude des prix réels et des résultats obtenus par calcul est saisissant.

On ne saurait attendre d'une équation statistique valable pour de nombreuses années qu'elle fournisse des résultats très exacts à court terme. Cependant l'écart-type des estimations est d'ordre de 9 %, ce qui paraît très satisfaisant pour une analyse économétrique. En particulier, les coefficients de régression indiquent qu'une récolte de cacao d'environ 1.100.000 tonnes et des broyages de 950.000 à 1.000.000 de tonnes en 1960/61, pourraient entraîner un prix de 21-23 cents E. U. le lb. (Ghana «disponible» à New-York) pendant le premier trimestre de 1961 à moins que les fabricants ne modifient sensiblement leurs projets⁴.»

³ op. cit.

⁴ FAO op. cit.

Nous pouvons nous rallier à ce point de vue car dans les prévisions à court terme les éléments et les faits extra-économiques qui ont influencé les éléments de corrélation sont connus.

2) Prévisions à long terme de la production

Il est aussi très difficile d'établir des projections à long terme de la production. La difficulté n'est pas, dans ce cas, inhérente à la méthode mais, une fois encore, à un manque d'informations. En effet, les plantations sont connues, mais les statistiques sur le nombre de cacaoyers de ces plantations et leur répartition par âge sont inexistantes.

3) Prévisions de consommation à long terme

La FAO a présenté une autre étude économétrique en vue d'étudier la répercussion du prix du cacao sur la demande à moyen et à long terme⁵. La FAO a fait, après avoir calculé l'élasticité-prix et l'élasticité-revenus dans les principaux pays consommateurs, des projections de la demande de fèves de cacao sur le base de diverses hypothèses relatives au prix du cacao. Les chiffres obtenus par cette seconde analyse économétrique sont discutables car les éléments de corrélation sont trop vulnérables et trop dépendants d'événements sociaux et humains. Dans les analyses à long terme, il faut être très réservé.

À ce sujet l'opinion de W. ROEPKE mérite d'être mentionnée:

«Les coefficients d'élasticité de la demande n'ont jamais, sur le plan économique, qu'un caractère historique. C'est une certaine façon de faire de l'histoire économique, une façon riche en conclusions, et facilitant l'estimation des chances à venir. Toute extrapolation des faits passés est un abus et une méprise; toutes les forces imprévisibles qui mettent en mouvement l'histoire humaine dans sa totalité, pouvant à tout instant changer l'offre et la demande d'une façon qui se rit de toute conception économétrique, et faire apparaître à tout moment des constellations nouvelles et inattendues⁶.»

Ces mêmes réserves peuvent être faites pour l'analyse économétrique faite par INRA EUROPE pour le compte de la Commission de la C. E. E., en ce qui concerne le marché du cacao dans les pays du Marché Commun, étude qui a englobé également la projection de la demande des bananes et du café. Pour le cacao, la consommation annuelle qui était de 208 000 tonnes en 1957/59 serait projetée à 318 000 tonnes (estimation faible) et 352 000 tonnes (estimation forte) en 1970. Cette augmentation de la consommation de produits cacaotés dans la C. E. E. sera de l'ordre de 53 à 70 %. Ces chiffres sont intéressants, mais non déterminants, l'étude faisant abstraction des phénomènes sociaux et politiques.

Les formules utilisées ont été les suivantes:

Allemagne (R. F.)

$$\frac{Q}{N} = 0,000387 \frac{R}{N} + 0,669 \quad \text{Epd} = -0,6$$

France:

$$\log \frac{Q}{N} = 0,348 \log Pd + 0,373 \log \frac{R}{N} + 0,32$$

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) CCP/cacao/62/5.

⁶ Wilhelm ROEPKE: Au-delà de l'Offre et de la Demande (Jenseits von Angebot und Nachfrage) Edt. Payot, Paris 1961.

Italie:

$$\log \frac{Q}{N} = 0,789 \log \frac{R}{N} - 2,333 \quad \text{Epd} = -1$$

Pays-Bas:

$$\frac{Q}{N} = -0,222 \text{Pd} + 0,000238 \frac{R}{N} + 2,986 \quad \text{Epd} = -0,5$$

Belgique:

$$\frac{Q}{N} = 0,0509 \frac{R}{N} - 0,290 \quad \text{Epd} = -0,3$$

$\frac{Q}{N}$ = Consommation par tête d'habitant

$\frac{R}{N}$ = Revenu national par tête d'habitant

Epd = Prix de détail du chocolat

Pd = Elasticité du prix

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET POLITIQUES DES FLUCTUATIONS DES PRIX DU CACAO

Nous prendrons, comme périodes d'observation, les périodes où les fluctuations ont été le plus marquées, soit dans un sens, soit dans un autre, au cours des 17 dernières années. Nous prendrons les années de référence 1956/57 et 1961/62/63 pour les prix bas et les années 1953/54 et 1958 pour les prix hauts.

CHAPITRE I

Prix bas et pays producteurs

1) Généralités

Comme nous l'avons déjà vu dans certains pays, surtout les pays de monoculture, la baisse des prix n'a pas eu une influence immédiate sur le volume de production eu contraire, elle a poussé le producteur à ramasser davantage pour assurer son minimum vital. Dans d'autres pays, en Amérique latine, où le coût de la main d'œuvre est élevé ou dans les pays africains de polyculture, la baisse des prix peut entraîner l'abandon de la culture du cacaoyer (Venezuela et Cameroun). Dans les pays où l'abandon à courte échéance de la culture n'est guère possible, c'est la diminution du pouvoir d'achat du petit producteur et la diminution des recettes de l'Etat.

Comme nous l'avons vu, l'augmentation de la production est la cause de la baisse des prix. Les producteurs qui ont œuvré pour développer leurs plantations, qui ont engagé de gros moyens pour lutter contre les maladies du cacaoyer et les insectes qui l'attaquent, ne sont pas payés de retour.

Il est intéressant de rappeler à cette occasion la lettre adressée le 17 janvier 1957 à l'«Association of Cocoa and Chocolate Manufacturers of the United States» par M. E. TANSLEY de la «Gold Coast Marketing Company»:

«Je suis persuadé que vous ne serez pas surpris d'apprendre que la baisse subie par le marché du cacao cause de graves préoccupations à la Gold Coast et à la Nigeria; la situation est maintenant aussi sérieuse pour les producteurs qu'elle l'était pour les fabricants en 1953/54. Depuis 1954, les exhortations n'ont pas manqué de la part des fabricants, pour que l'on développe la production; votre Association a même envoyé une mission en Afrique Occidentale qui a fait les recommandations les plus utiles. A la suite de tous ces efforts, la production mondiale a régulièrement augmenté depuis 1953-54; déjà, l'an dernier, les producteurs s'inquiétaient de ne pas voir la consommation suivre la production. Depuis lors, la situation s'est aggravée et je n'ai pas besoin de vous dire les conséquences graves qui pourraient survenir si la demande n'augmente pas plus rapidement qu'à présent. Il n'a été suggéré par personne, à aucun moment, que c'est l'augmentation tant désirée de la production qui est cause du niveau de prix désastreusement bas d'aujourd'hui. De ces circonstances, il résulte que la lumière n'a pas été faite sur les problèmes de la production, comme sur ceux de la consommation. Les Etats-Unis sont le consommateur le plus important et si l'on se réfère aux records passés de la consommation et de l'augmentation de la population, il est bien apparent qu'il reste un large champ pour l'expansion de la demande ...¹»

¹ Burle op. cit.

Les rapports de la FAO confirment ces faits: «Au Ghana, le prix de la production a été ramené en 1958, à 60 sh. le lot (de 60 lbs.); à la fin de 1960, le Chef de l'Etat a déclaré qu'en 1961/62, les cultivateurs ne pourront recevoir en espèces qu'une partie du prix; le solda pourra être retenu et crédité à des comptes d'épargne. La région occidentale du Nigeria qui a conservé le prix de £ 160 la tonne depuis 1959, notamment pour stimuler davantage l'accroissement de la production, é £ 112 au début de 1961. Du fait de la chute des cours mondiaux, quelque six millions de livres sterling ont été prélevés sur la réserve de stabilisation qui s'était formée les années précédentes. Les prix de la production ont également fléchi en Côte d'Ivoire, au Cameroun et dans les pays d'Amérique latine².»

Quant à l'influence des prix bas sur les finances publiques, nous avons vu qu'au Ghana la taxe d'exportation était fonction du prix. Ce n'est pas seulement le paysan ou la caisse de stabilisation qui sont touchés, mais les recettes de l'Etat. Les plans de développement ne peuvent être poursuivis, d'où des désordres politiques et sociaux.

2) Ghana

Il est intéressant de reprendre le passage de la déclaration de Sir Tsibu DARKU, Chef de la Délégation du Ghana à la Conférence des Nations Unies sur le cacao à Genève en 1963, qui a dit, entre autres: «J'aimerais vous décrire brièvement l'effet des récentes variations des prix du cacao au Ghana. Depuis 1950, le Ghana s'attend à ce que l'apport direct du cacao aux revenus du Gouvernement représente en moyenne le 40 %, ce qui en termes absolus, devrait faire environ £ 30.000.000 par année aux taux actuels des revenus gouvernementaux. Pendant l'exercice 1961/62, le Gouvernement n'avait pu obtenir que £ 17.000.000 des impôts et des autres contributions sur le cacao. Ceci a provoqué une baisse très marquée des revenus du Gouvernement, dont les effets nous touchent encore, en ce qui concerne les déficits budgétaires. Au Ghana, les gains provenant du cacao sont un des principaux stimulants du développement économique. En plus de l'apport du cacao aux revenus gouvernementaux, les gains des cultivateurs de cacao au Ghana ont fourni l'argent qui a permis de réaliser, depuis la guerre, d'importantes améliorations dans les domaines social et économique.

Le Ghana a répondu à la demande d'accroissement de la production de cacao sur laquelle les pays consommateurs ont été maintes reprises insistés. Comme vous le savez tous, la production de cacao au Ghana a dépassé pendant la campagne de 1961/62 les 400.000 «long tons», ce qui est presque deux fois le taux moyen de production au cours des années de l'immédiat après-guerre. Le gouvernement ainsi que les cultivateurs ont investi d'importantes sommes pour accroître la production. Le Gouvernement a financé une grande partie des recherches et accordé des subventions pour renouveler le matériel de plantation, pour l'achat d'insecticides et de matériel de pulvérisation; de plus, il a dépensé 80 millions de £ pour l'abatage des cacaoyers afin d'enrayer la propagation du «Swollen shoot». Le Gouvernement du Ghana a naturellement escompté retirer un bénéfice raisonnable de cet investissement que les pays consommateurs l'avaient encouragé à entreprendre. En compensation de leurs efforts pour produire le cacao que les pays consommateurs leur demandent, nos cultivateurs s'attendaient naturellement à avoir des revenus plus élevés pour financer le développement de leurs villages et pour améliorer leur niveau

² FAO/CCP/cacao/61/7/op. cit.

de vie. Au contraire, depuis que le Ghana est devenu indépendant, nous avons progressivement dû exiger d'eux des impôts plus élevés et leurs propres dépenses d'investissement et de consommation n'ont pas pu augmenter au même rythme que leur production. Les effets de la récente dépression sur le marché du cacao sont évidents partout au Ghana. L'industrie du bâtiment a été particulièrement atteinte depuis trois ans.»

Cette déclaration du chef de la Délégation du Ghana ne manque pas d'intérêt. Il est exact que les milieux du commerce et de l'industrie des U.S.A. ont encouragé la production en Afrique sans pousser simultanément la consommation dans leur pays.

Avant de terminer ce chapitre, il y a lieu de mentionner les dernières réactions des pays producteurs. Les bas prix du cacao ont incité ces pays, non seulement à développer une industrie de produits semi-fabriqués, mais à construire des silos où le cacao pourra être stocké dans des conditions aussi favorables que dans les pays consommateurs. Cette menace pour les pays transformateurs et pour le commerce international du cacao est entrée dans sa phase de réalisation. Actuellement le Ghana construit à proximité de ses installations de transformations des fèves de cacao à TEMA de vastes silos à cacao qui permettront «in the near future», selon les déclarations du ministre des finances du Ghana Mr. F. K. D. GOKA, de stocker la moitié de la récolte et de transformer en produits semi-fabriqués l'autre moitié.

CHAPITRE II

Prix hauts et paya consommateurs

1) Généralités

Nous avons cité par ailleurs le Conférence du cacao convoquée par l'Office International du cacao et du chocolat à Londres en 1954.

A cette occasion, le Président de la délégation Suisse dans une note¹ remise aux délégués, soulignait les effets néfastes des prix élevés du cacao en les termes suivants:

«Dans tous les pays où l'incompréhension des autorités fiscales n'est pas un obstacle insurmontable, les fabricants se sont efforcés de développer leur industrie en procurant aux consommateurs des produits de haute qualité à un prix favorable, leurs efforts se trouvant ainsi compromis.

De nombreux fabricants, surtout les petits et les moyens, se trouvent dans une situation très embarrassante, du fait que la rapidité de l'augmentation inattendue et injustifiée ne leur a pas permis de prendre des mesures préventives.

L'augmentation de prix que toutes les fabriques devront appliquer à leurs produits chocolatiers, si les abus spéculatifs ne peuvent pas être combattus efficacement, signifiera un renchérissement sensible pour le consommateur.

Le renchérissement du chocolat prend une signification spéciale dès qu'il s'agit non plus d'un produit de luxe, mais d'un élément de consommation courante qui, dans de nombreux pays, a été rendu populaire. Il est hors de doute que l'augmentation de prix touchera en première ligne les classes sociales faibles. De plus, dès que le prix du produit n'est plus justifié par sa valeur alimentaire, les consommateurs se tournent vers d'autres articles. Il en résultera une diminution de la consommation de chocolat qui ne touchera pas seulement les fabricants, mais, dernière conséquence, également les planteurs et le commerce.»

Ces déclarations ne sont pas démesurées. En ce qui concerne la diminution de la consommation, ces prédictions se sont confirmées spécialement aux U. S. A. ainsi que nous l'avons démontré par ailleurs.

2) Fluctuation des prix et rentabilité de l'entreprise

Quant aux conséquences directes pour les utilisateurs, pour les fabricants, nous citerons la déclaration du Secrétaire de la «Cocoa chocolata and Confectionery Alliance» D. J. JOSS faite à la «Cocoa Conférence» à Londres 1955 soit: «Un industriel peut risquer la catastrophe s'il achète la plus grande partie de son cacao au «mauvais moment» et le rôle joué par le «flair» dont il fait preuve pour déterminer quand il doit procéder à ses achats, semble excessif, autrement dit une importance trop grande est accordée à l'«art» d'acheter, alors que le principal souci de l'industriel devrait être la productivité et une commercialisation rationnelle.»

Cette déclaration n'est pas exagérée. En effet, prenons l'exemple d'un chocolat au lait fabriqué en Suisse qui contient les matières premières suivantes:

12 % de cacao pure pâte

20 % de beurre de cacao

48 % de sucre

20 % de composants du lait

¹ Non publiée.

Pour une quantité de **100 kg. de chocolat au lait** on utilise:

12 kg. de pure pâte de cacao

20 kg. de beurre de cacao

Si l'on compte une perte de 20 % lors de la transformation des fèves en pure pâte ou 25 % de la masse obtenue nous arrivons:

12 kg. + 3 kg. (25 %) = 15 kg.

20 kg. de beurre de cacao = 27 kg.²

42 kg. de fèves de cacao

Avec la hausse spectaculaire de 1954 (250 £ à 500 £ la tonne) et un fabricant ayant très mal acheté, c'est à dire n'ayant pas suffisamment de stock et étant obligé d'acheter en 1954, on arrive à l'augmentation suivante:

100 kg. de fèves de cacao = 50 £ ou fr. s. 600.—

100 kg. de fèves de cacao = 25 £ ou fr. s. 300.—

Différence de prix pour 100 kg. = fr. s. 300.—

Différence de prix pour 42 kg. = $\frac{300 \times 42}{100}$ = fr. s. 126.—

C'est à dire **12,6 cts.** pour une plaque de chocolat au lait de 100 gr. ou **17,5 % du prix de gros.**

Ce fait démontre clairement que la rentabilité d'une entreprise chocolatière peut être complètement faussée par des fluctuations excessives du prix du cacao.

Il y a lieu de rappeler que la plupart des entreprises chocolatières travaillent à partir d'un **prix de revient (prix d'échel) standard** fixé par les chefs des achats qui se basent:

- 1) sur les prix des contrats en cours
- 2) sur le volume des achats nécessaires, compte tenu des cours probables et des prévisions de productions et de consommation mondiales.

Le prix de revient standard est fixé pour toute la durée de l'exercice budgété.

Les fluctuations des prix du cacao sont comptabilisées de la manière suivante: on débite le compte «STOCKS» des achats aux prix coûtant. «LE PRIX D'ACHAT MOYEN» est calculé à la fin de chaque trimestre. Lors de chaque utilisation le compte «STOCKS» est crédité des quantités utilisées au prix d'achat moyen et le compte «FABRICATION» débité au prix de revient standard. La différence entre les deux prix est comptabilisée dans un compte «FLUCTUATIONS DES PRIX» où sont portés au crédit les bénéfices et au débit les pertes par rapport au prix standard.

En fin d'exercice, le solde du compte de «FLUCTUATIONS» est viré au compte de «PROFITS ET PERTES». Toutefois comme ce dernier compte est publié avec le Bilan de l'entreprise, et que l'industriel ne tient pas à faire savoir qu'il a mal acheté, le solde du compte de «FLUCTUATIONS» passe généralement sur le compte «EXPLOITATION», ce qui, au point de vue comptable est discutable puisqu'on ne sépare pas ainsi nettement le résultat de l'exploitation du résultat spéculatif.

3) Fluctuations des prix et stocks industriels

Les fluctuations des prix du cacao obligent les fabricants de produits cacotés à avoir des stocks importants (stocks libres et stock normal ou stock-outil) d'où **gros investissements improductifs, de gros frais de stockage** (entrepôts, lutte

² Selon coefficients de conversion de la FAO.

antiparasitaire, etc.) et une gestion des stocks irrationnelle et onéreuse. Ces risques pouvant être atténués par des opérations à terme au bourse. A ce moment le transformateur du cacao doit être aussi bien un spéculateur qu'un fabricant.

4) Fluctuations des prix et politique de vente

Dans les pays où les prix des produits finis ne sont pas imposés, comme en Suisse, il est impossible de pratiquer une politique de vente à long terme et d'établir des plans de «MARKETING» selon la conception moderne de ce terme, c'est à dire en tenant compte des besoins actuels et virtuels des consommateurs.

5) Fluctuations des prix et politique d'investissement

Sous une stabilité des prix de vente des produits finis peut inciter à de nouveaux investissements, comme l'atteste Keynes, et sous une stabilité des prix de vente, peut inciter à de nouveaux développements de l'industrie chocolatière au bénéfice des consommateurs de ses produits comme au bénéfice de ses fournisseurs de cacao.

6) Les succédanés du beurre de cacao

Les prix élevés des fèves de cacao et, partant, du beurre de cacao d'une part et comme nous l'avons vu la fiscalité dans certains pays d'autre part ont pour effet de développer l'utilisation de succédanés de beurre de cacao.

Il s'agit de graisses végétales, la plus souvent hydrogénées, y compris le beurre d'illipe ou de Karité, les huiles de palme, de coco et de soja et enfin une matière grasse artificielle «la Coberine». D'autre part, le Département de l'agriculture des Etats-Unis a mis au point une nouvelle matière grasse, à partir d'huile de coton et d'olive, utilisée en confiserie; le coût de production de cette graisse est inférieur à celui du beurre de cacao.

Ces matières grasses étrangères à la fève de cacao sont utilisées principalement en les mélangeant au beurre de cacao, non seulement pour la fabrication du chocolat et des couvertures de chocolat mais également pour les intérieurs des chocolats tourrés, selon les dispositions légales des pays considérés.

D'après une enquête effectuée par le Comité de la consommation du Groupe d'étude FAO du cacao, on estime (l'Italie mise à part) que l'évolution de l'utilisation des succédanés du beurre de cacao dépendra des mouvements du prix des fèves.

LES TENTATIVES DE STABILISATION DES PRIX DU CACAO SUR LE PLAN INTERNATIONAL

CHAPITRE I

Le problème des prix et l'Office International du cacao et du chocolat

A part la Conférence de Londres en 1954, la première tentative de lutte contre la hausse des prix a été faite dans le cadre de l'Office international du cacao et du chocolat lors de son Assemblée générale tenue à Amsterdam en 1955¹. Les fabricants de chocolat belges, français, suisses et allemands proposèrent, vu l'attitude des «Marketing Boards» qui constituaient en fait un monopole de vente, de demander l'intervention d'organismes intergouvernementaux.

Le Conseil de l'Office international du cacao et du chocolat est arrivé finalement aux conclusions suivantes:

- 1) Les prix élevés du cacao sont à longue échéance aussi néfastes aux producteurs qu'aux consommateurs.
- 2) Dangers graves résultent de prix excessifs:
 - a) perte de larges couches de consommateurs.
 - b) altération de la pureté des produits à base de cacao.
 - c) concurrence d'autres produits accessibles aux consommateurs.
- 3) Les besoins mondiaux de fèves de cacao sont toujours très grands aussi, en vue d'améliorer la quantité et la qualité produites, l'Office propose:
 - a) d'accroître la lutte contre la maladie.
 - b) d'améliorer le rendement des plantations.
 - c) de créer de nouvelles plantations.
 - d) d'effectuer des recherches scientifiques concernant le cacao.
- 4) Les fabricants devraient participer au financement des nouvelles plantations.
- 5) Une mission sera envoyée en Afrique Occidentale. Elle aura pour but:
 - a) d'examiner la situation de la production du cacao dans son ensemble.
 - b) d'examiner l'opportunité de la création d'une liaison constante entre producteurs et consommateurs.

Nous avons cité par ailleurs les conclusions auxquelles est arrivée cette mission.

Depuis lors, le Conseil de l'Office International du cacao et du chocolat ne s'est plus occupé de la question des prix du cacao.

¹ Office International du cacao et du chocolat, Bruxelles. Compte rendu officiel / Assemblée générale 1955.

CHAPITRE II

L'étude sur «LE CACAO» entreprise par l'O. E. C. E.

A la demande de la Suisse, le problème du cacao, reconnu urgent, a incité le Conseil de l'O. E. C. E. à Paris d'entreprendre une étude très fouillée, intitulée «LE CACAO»¹, qui est sortie de presse en 1956.

Ce rapport, après avoir analysé l'évolution de la production et des prix, les facteurs déterminants de l'offre et de la demande, les fluctuations des prix et le mécanisme du marché, propose de prendre certaines mesures, comme celles de l'opportunité d'un relèvement de la production, de l'amélioration de la qualité des cacaos, etc. En ce qui concerne le stabilisation des cours du cacao, l'étude admet que les «fluctuations de prix sont extrêmement préjudiciables tant aux producteurs et eux économies dont les ressources d'exportations dépendent en grande partie du cacao, qu'aux fabricants et consommateurs».

Après avoir préconisé certaines méthodes en vue d'isoler les producteurs de cacao des fluctuations des prix mondiaux en leur garantissant un prix minimum au moyen de caisses de stabilisation, l'O. E. C. E. a proposé certaines améliorations dans l'organisation du commerce du cacao pour tenter de stabiliser les prix mondiaux. Nous rappellerons certaines de ces propositions qui ont conservé, aujourd'hui encore, toute leur valeur comme, par exemple, celle d'une meilleure information.

«Sauf la Côte de l'Or (Ghane) publie des prévisions officielles de récolte ... Il pourrait être utile que toutes les grandes régions de production établissent des prévisions en appliquant des méthodes analogues à celles qui sont employées en Côte d'Or.»

«Du côté de la demande, il pourrait y avoir intérêt à développer la publication des statistiques portant sur l'utilisation des fèves et sur l'ensemble des stocks des principaux pays consommateurs.»

«Il est d'abord essentiel que les fabricants d'un côté, les producteurs de l'autre, aient, chacun une meilleure connaissance des problèmes qui se posent aux autres ...»

¹ op. cit.

CHAPITRE III

Le problème du commerce du cacao devant les Nations Unies

Alors que la Suisse posait le problème devant l'O.E.C.E., la Belgique, simultanément, portait l'affaire devant les Nations Unies à New-York. Le Secrétaire général des Nations Unies après avoir pris l'avis du Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA) du Conseil Economique et Social (ECOSOC) a convoqué «une réunion préliminaire d'études sur le commerce international du cacao» le 3 et 4 mai 1956 à New-York où au cours de la séance de clôture le 4 mai 1956 la résolution suivante a été adoptée¹:

«La réunion préliminaire d'études sur le commerce international du cacao, Tenue à New-York, les 3 et 4 mai 1956, sur la convocation du Secrétaire général des Nations Unies, agissant à la demande du Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base,

Tenant compte des fluctuations importantes que le prix du cacao a subies au cours des dernières années ainsi que de leurs répercussions économiques et sociales sur les pays producteurs comme sur les pays consommateurs,

Persuadée qu'il serait souhaitable que les Etats dont le commerce international du cacao intéresse l'économie se réunissent périodiquement pour examiner les questions d'intérêt commun,

Considérant que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture étudie les problèmes que pose le commerce international des produits agricoles de base, et notamment celui du cacao,

Considérant d'autre part la responsabilité que la résolution 557 F (XVIII) du Conseil économique et social confère au Comité provisoire en ce qui concerne les groupes d'études des produits de base,

1. Recommande à la FAO d'envisager la création, à brève échéance, d'un groupe intergouvernemental qui serait chargé notamment de recueillir et d'étudier des renseignements sur la production, la consommation et le commerce du cacao, et d'examiner, s'il y a lieu, les mesures qu'il conviendrait de prendre pour favoriser le développement continu de la production et stabiliser le marché conformément aux tendances fondamentales de la demande;

2. Propose que, selon sa pratique habituelle, la FAO tienne le Comité provisoire et le Conseil économique et social, et notamment le Commission du commerce international des produits de base, au courant des travaux du groupe intergouvernemental sur le cacao.»

¹ Nations Unies, Conseil Economique et social, New-York, 1956. Document: E/cont. 23/3 - 4 mai 1956.

CHAPITRE IV

Le Groupe d'Etude du cacao du Comité des produits de la FAO

1) Création du groupe d'Etude FAO du cacao

Conformément à la recommandation de l'ECOSOC, la «Commission des produits» de la FAO à Rome a décidé lors de sa 27^{ème} session qui a eu lieu du 20 au 25 juin 1956, la création d'un groupe dit «Groupe d'étude de la FAO sur le cacao» dont le mandat fut basé sur les recommandations émises lors de la réunion préliminaire d'études sur le Commerce international du cacao, tenue à New-York les 3 et 4 mai 1956. La résolution adoptée a été la suivante:

LA COMMISSION DES PRODUITS :

AYANT EXAMINE la situation mondiale du cacao, à la présente session ainsi qu'à des sessions antérieures,

CONSCIENTE du rôle que lui a assigné la Conférence de la FAO, qui l'a invitée plusieurs fois à créer des groupes en vertu de son mandat, si besoin en était,

AYANT EXAMINE la résolution qui a été adoptée le 4 mai 1956 à la Réunion préliminaire d'études sur le commerce international du cacao convoquée sur recommandation de l'ICCICA et qui recommande à la FAO d'envisager la création à brève échéance d'un Groupe d'étude intergouvernemental du cacao,

DECIDE, conformément aux pouvoirs que lui confère son mandat, de créer un Groupe dit Groupe d'étude de la FAO sur le cacao, dont le mandat sera le suivant:

- 1) Pourront, à tout moment et sous réserve de donner dûment préavis, devenir membres du Groupe d'étude de la FAO sur le cacao les gouvernements des pays pour qui la production, la consommation ou le commerce du cacao présentent un intérêt substantiel; quant à l'admission des territoires dépendants, les dispositions de l'Article 69 de la Charte de La Havane seront applicables.
- 2) La compétence du Groupe s'étendra à l'étude de la production, de la consommation et du commerce du cacao, le Groupe se préoccupant particulièrement de l'opportunité de fournir des renseignements suivis et exacts sur la situation de l'offre et de la demande et sur son évolution probable.
- 3) Le Groupe envisagera, au besoin, des mesures propres à assurer le développement régulier de la production et de la consommation du cacao, y compris toutes questions techniques s'y rapportant.
- 4) Dans le domaine de sa compétence, le Groupe examinera les meilleurs moyens de faire face à toute difficulté spéciale qui existe ou qui semble de nature à se poser et il pourra présenter sur cette question des rapports, des recommandations ou les deux.
- 5) Le Groupe soumettra ses rapports à la Commission des Produits, étant entendu que ses rapports et les procès-verbaux de ses discussions, y compris les conclusions, seront communiqués, dès qu'ils seront disponibles aux gouvernements intéressés.
- 6) Les gouvernements intéressés qui ne font pas partie du Groupe et les organisations intergouvernementales qui manifestent de l'intérêt pour ses travaux peuvent envoyer des observateurs à ses réunions et seront tenus au courant des études effectuées, ainsi que du résultat des discussions. Le Groupe

peut inviter à participer à ses activités d'autres organisations qui remplissent les conditions requises pour être admises au statut consultatif approprié auprès de la FAO.

La FAO, selon sa pratique habituelle, tiendra au courant des activités du Groupe le Conseil économique et social, la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, ainsi que la Commission du commerce international des produits de base de l'ECOSOC.

- 7) Le Groupe, en consultation avec le Directeur général, fixera la date et le lieu de ses sessions. Celles-ci ne seront pas publiques, à moins que le Groupe n'en décide autrement.
- 8) Le Groupe établira son Règlement intérieur¹.

2) Première Session (Bruxelles 1956)

Le groupe d'étude FAO du cacao a tenu sa première session du 12 au 17 novembre 1956 à Bruxelles. A ce moment, la situation du marché du cacao était renversée, les prix qui étaient montés, pour l'«Accra disponible» à Londres, en juillet 1954 à 523/3 sh. per cwt., étaient descendus à 223 sh. en août 1956.

Au cours de cette première session les organes du Groupe, ont été mis sur pied, soit:

un comité exécutif qui groupe 10 pays membres (producteurs et consommateurs) et un comité des statistiques.

3) Deuxième session (Ibadan 1957)

La deuxième session du groupe d'étude FAO du cacao a eu lieu du 17 au 26 septembre 1957 à Ibadan. Au cours de cette session, on s'est occupé principalement d'analyser la situation mondiale du cacao, c'est à dire les aspects économiques, techniques et statistiques.

4) Troisième session (Hambourg 1958)

C'est à la troisième session du Groupe, tenue à Hambourg du 16 au 23 mai 1958, que le problème de la stabilisation des prix a été abordée franchement. Le groupe a examiné trois propositions quant à la solution du problème de la stabilisation des prix du cacao soit:

- a) une proposition des pays producteurs relevant du bloc sterling, basée sur un système souple de stocks temporels.
- b) une proposition présentée par le délégué du Brésil, relative à un accord de base international sur le cacao.
- c) un contre-projet de la délégation suisse, présenté par M. H. C. Lichti, prévoyant une stabilisation par une entente non officielle entre groupements de pays producteurs et consommateurs.

Nous donnons ci-après, à titre d'information, le texte intégral du «plan suisse»².

«Nous affirmons avec tous ceux qui cherchent loyalement à collaborer à une œuvre constructive nécessaire

— que le problème du cacao continue à exister;

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, FAO 56/6/4759.

² Non publié.

- que les fluctuations de prix excessives sont malsaines et préjudiciables aux intérêts de l'économie cacaoyère dans son ensemble;
- que des remèdes sont nécessaires et possibles.

En admettant ces faits, nous avons le devoir de vous faire part de notre opinion au sujet des remèdes préconisés. Elle est fondée sur le principe de la liberté économique d'une part et sur celui de la coopération internationale d'autre part. Dans ce cadre, elle tient compte des connaissances qui se dégagent des enseignements fournis par les travaux du Groupe d'étude.

En confirmant dans leurs grandes lignes les déclarations faites à la 2^{ème} Session, tenue à Ibadan, la Délégation suisse, animée du désir d'apporter une contribution positive aux travaux de cette Session

- 1) Reconnaît la nécessité et l'utilité de l'action entreprise par la FAO.
- 2) Elle souhaite que l'action soit poursuivie avec sollicitude dans le but d'assurer, à brève échéance, un assainissement du marché du cacao.
- 3) Pour atteindre ce but, il est nécessaire de trouver un moyen permettant de contenir les fluctuations de prix rapides et excessives.
- 4) La constitution d'un stock-tampon, financé et géré par les producteurs et les utilisateurs en commun, nous semble en principe acceptable, notamment en tenant compte des suggestions faites par Sir Eric Tansley (membre de la délégation des Territoires sous administration britannique, Managing Director, Nigerian Cocoa Marketing Company, London).
Il est évident que le projet d'un stock-tampon ne pourra être réalisé en période de pénurie, mais nous désirons que les études soient poursuivies énergiquement pour que le dispositif soit applicable le moment venu.
- 5) Nous restons opposés à tout système de contingentement officiel, ainsi qu'aux interventions gouvernementales et à l'ingérence d'une bureaucratie internationale.
Toutefois, devant le sérieux de la situation, cette attitude pourra se justifier pour autant que les intéressés à tous les échelons de l'économie cacaoyère soient conscients de leur responsabilité et de leur solidarité et qu'ils soient décidés d'agir rapidement, avec ou sans appui de leur Gouvernement.
- 6) A cet effet, il faut s'entendre sur un éventail de prix raisonnable. Il doit être déterminé par les considérations suivantes:
 - a) vers le bas, il doit assurer au producteur une rémunération équitable de son travail et à l'économie des pays producteurs les revenus indispensables;
 - b) vers le haut, il doit permettre aux fabricants de procurer aux consommateurs les produits chocolatiers à un prix acceptable et encourageant le développement de la consommation.
- 7) Une fois l'éventail de prix établi, il est nécessaire d'assurer le respect de ses limites. Nous envisageons à cet effet des engagements privés entre les principaux groupements de producteurs d'une part et les principaux groupements d'utilisateurs d'autre part. Nous considérons qu'un engagement englobant au moins 60 % de la production mondiale pourra exercer un effet déterminant sur le comportement du marché, et modérer ainsi les fluctuations de prix.
- 8) La formule préconisée n'exclut pas le recours à des moyens régulateurs tels que la création de stock-tampons. En tout état de cause, nous recom-

mendons qu'elle soit concrétisée par la création d'un fonds de solidarité alimenté par des contributions financières acceptables, versées par les deux parties intéressées. Les sommes disponibles constitueraient une certaine assurance contre les infractions aux engagements contractés et renforceraient ainsi l'autorité de l'organe de surveillance. Elles pourraient par la suite être utilisées dans l'intérêt commun à plusieurs effets, soit:

- a) Recherches en vue de trouver de nouvelles possibilités d'utilisation du cacao.
- b) Actions tendant à combattre certains préjugés contre la consommation de produits chocolatiers.
- c) Recherches de portée générale pour favoriser la production de cacao.
- d) Actions tendant à contenir des fluctuations de prix démesurées.
- e) Couverture des frais de l'organe chargé de la surveillance du marché et des engagements contractuels.

Les modalités de la contribution, qui pourrait être modeste au début, seraient à mettre au point. Elles devraient être en rapport avec les exportations et les importations des fèves de cacao et servir exclusivement à des intérêts communs.

- 9) La surveillance permanente du marché et des engagements contractuels doit être confiée à une instance représentant, à parts égales, les producteurs et les utilisateurs contractants. Le président reviendrait à une personnalité neutre, si possible de la FAO. Il serait désirable de constituer cette instance sous la forme du Comité exécutif du Groupe d'étude, tout en élargissant ses attributions et ses compétences.
- 10) De toute façon, l'essoinement du marché du cacao dépend de l'attitude des parties intéressées. C'est pourquoi il est indispensable d'éveiller le sens des responsabilités.

L'instance de surveillance, chargée de contrôler régulièrement la situation statistique et le développement du marché du cacao, doit formuler, au moment critique, des recommandations aux gouvernements et eux groupements de producteurs et d'utilisateurs de cacao. Présentés sous une forme appropriée, ces recommandations et avertissements ne manqueront pas, en eux-mêmes, d'exercer un effet modérateur.

Nous nous rendons compte des lacunes et des imperfections du système que nous venons de vous soumettre, mais nous sommes persuadés qu'un examen approfondi permettra de dégager une solution viable et salutaire.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir l'accueillir sans préjugés et le traiter dans le même esprit qu'il a été conçu: celui du souci d'assurer la prospérité de l'économie cacaoyère et de contribuer au bien-être de tous ceux qui en dépendent.»

Après de longues discussions, les pays producteurs et quelques pays consommateurs ont été d'avis qu'il y avait un problème de la commercialisation du cacao. Toutefois, la plupart des principaux pays consommateurs ont estimé que si l'économie mondiale du cacao soulevait des problèmes, ceux-ci étaient dûs dans une large mesure à l'insuffisance de la production, et qu'un contrôle international du commerce n'était ni réalisable ni conforme aux intérêts à long terme des pays tant producteurs que consommateurs. L'examen du problème fut momentanément mis de côté.

Le Groupe, par contre, développa ses enquêtes statistiques de la production et de la consommation du cacao dans le monde.

5) Quatrième session (Accra 1961)

Le quatrième session du Groupe d'étude FAO du cacao a été tenue à Accra (Ghana) du 10 au 19 avril 1961. La situation mondiale du cacao a profondément évolué depuis 1959 du fait de l'augmentation de la production, principalement en Afrique occidentale. En effet, en 1960-61, la récolte a dépassé d'environ 15 % celle de 1959/60 et de 35 % la moyenne 1954-1959. La consommation a également augmenté, mais de façon beaucoup plus lente. De ce fait, les cours ont fléchi et des stocks considérables se sont constitués dans les pays consommateurs. Les prix qui étaient montés en octobre 1959 à 285 sh. par cwt, sont tombés en 1961 à 160, 170 shillings.

Devant ces faits, les pays producteurs, spécialement les pays d'expression française, ont mis l'accent sur la nécessité vitale d'une aide de la part des pays consommateurs. Le Nigéria, le Brésil, le Venezuela et Costa-Rica ont demandé un revenu supérieur pour leurs produits et le Ghana a préconisé une augmentation de la consommation et des restrictions pour l'usage des sucédanés.

Les pays consommateurs — principalement la France, la Suisse et le Royaume-Uni — se sont nettement prononcés en faveur d'une régularisation des prix. Le Gouvernement des U.S.A., contre l'avis du commerce et de l'industrie, se rallia finalement, pour des raisons politiques, à la thèse des autres pays consommateurs.

Un schéma d'accord, basé sur des contingents d'exportation a été prévu et un comité de rédaction immédiatement nommé pour rédiger un projet.

Ce projet d'Accord international sur le cacao terminé le 23 juin 1961 fut remis aux divers gouvernements pour un premier examen.

6) Cinquième session (Montreux mai 1962)

C'est au cours de cette Session que le premier projet d'Accord international a été abordé. Un groupe de travail, préparatoire a été chargé de présenter un projet révisé qui est sorti en septembre 1962 (ccp/cacao/62/14).

7) Sixième session (Port-of-Spain mars 1963)

Le projet révisé ci-dessus mentionné, modifié par le Comité exécutif du Groupe d'étude du cacao en décembre 1962 et par le Groupe de travail préparatoire a été réexaminé article par article au cours de la 6^{ème} session, si bien qu'un nouveau texte de projet d'accord a dû être publié pour être soumis à une Conférence des Nations Unies sur le cacao.

8) Projet d'accord international sur le cacao

Le projet d'Accord international sur le cacao qui a été révisé une dernière fois lors de la Sixième session du Groupe d'étude FAO du cacao en mars 1963 à Port-of-Spain est le fruit de huit ans d'efforts et de laborieuses négociations¹.

L'Article premier de ce projet d'Accord international sur le cacao en définit les objectifs et le but qui sont:

«a) d'atténuer les graves difficultés économiques qui persisteraient si le jeu normal des forces du marché ne parvenait à lui seul à opérer l'ajustement

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) CCP/cacao/TGS. CCP 63/15 (30 mars 1963).

de la production à la consommation de cacao aussi rapidement que l'exigent les circonstances, et en particulier:

- b) d'empêcher les fluctuations excessives du prix du cacao qui nuisent aux intérêts à long terme tant des producteurs que des consommateurs;
- c) de protéger les recettes en devises étrangères des pays producteurs dont l'économie est tributaire, dans une large mesure, des exportations de cacao;
- d) d'assurer un approvisionnement suffisant et des prix raisonnables, équitables aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs;
- e) de faciliter l'expansion de la consommation et au besoin, et cela dans toute la mesure du possible, l'ajustement de la production, de façon à assurer un équilibre à long terme entre l'offre et la demande.»

Afin d'atteindre ces objectifs, le projet d'Accord international sur le cacao prévoyait l'institution d'un contingentement des ventes à partir d'une zone de prix comprise entre une limite supérieure A et une limite inférieure B.

A l'origine il avait été question de continger les exportations; or comme il est possible d'exporter le cacao de certains pays producteurs sans qu'aucune vente intervienne, au Ghana par exemple, il a été convenu en définitive que les contingents annuels seraient établis d'après les chiffres des ventes.

Le projet d'Accord prévoyait une introduction automatique des contingents quand les prix tombaient au dessous du prix inférieur B plus un montant X à fixer et la levée automatique des contingents lorsque les prix seraient montés au-dessus de $B+2X$. Dans la zone comprise entre $B+X$ et $B+2X$, le Conseil International du cacao pouvait à la lumière de l'examen du marché introduire ou lever les contingents annuels de vente.

L'analyse du mécanisme instituant des contingents à l'exportation tel que le prévoyait le projet d'Accord international sur le cacao nous montre que ce système fonctionne en premier lieu en faveur des producteurs. En effet, en limitant les exportations pour maintenir un prix de $B+X$ par le jeu de l'offre et la demande, les producteurs sont assurés du prix $B+X$. Il n'en va pas de même des utilisateurs qui eux n'ont aucune assurance, en cas de forte hausse, que les prix du cacao ne dépasseront pas $B+2X$ et reviendront à un prix normal lorsque les contingents seront libérés.

CHAPITRE V

Conférence des Nations Unies sur le cacao — Genève, 1963

1) Réactions au projet d'Accord et prémisses de la Conférence

Après la décision du Groupe FAO d'étude du cacao à Port-of-Spain de demander au Directeur général de la FAO de faire les démarches nécessaires auprès du Secrétaire général des Nations Unies pour que l'on organise dans le cadre des Nations Unies une conférence chargée de négocier le projet révisé d'accord international sur le cacao, il y a lieu de relever certaines réactions qui nous permettront de comprendre le déroulement des événements à la Conférence qui s'est tenue par la suite à Genève.

Lors de la clôture de la 6^{ème} Session à Port-of-Spain, le délégué suisse après avoir rappelé que son pays depuis 1955 avait toujours pris une part active à tous les efforts tendant à un assainissement de la situation dans l'économie cacaoyère, soulignait que le problème majeur était la détermination du **prix du cacao** qui d'une part «doit assurer aux producteurs une rémunération équitable de son travail et à l'économie des pays producteurs les revenus indispensables; et d'autre part «permettre aux fabricants de procurer aux consommateurs des produits chocolatiers acceptables et encourageant le développement de la consommation.»

Nous verrons par la suite que cette question du prix des cacaos sera le pierre d'achoppement de la Conférence du cacao.

Après la décision du Groupe FAO à Accra en avril 1961 de mettre sur pied un projet d'accord sur le cacao, les milieux du commerce et de l'industrie américaine du chocolat ont immédiatement manifesté leur opposition à tout accord tendant à une stabilisation des prix en faisant circuler en septembre 1961 déjà, un manifeste intitulé «Realism in Cocoa Stabilization» disant entre autre:

«On a mis en circulation un projet d'Accord international sur le cacao. Dans sa forme actuelle, comme les auteurs même l'admettent, il est purement à l'état de squelette (si l'on peut dire!). Comme nous revoyons ce document à la lumière des activités journalières du commerce mondial du cacao, cela nous rappelle sans cesse que les principes de l'Accord sont inexploitablement et impraticables. On peut, au mieux discuter en étudiant les thèses de ce document et faire des observations sur ce qui prête à controverse.

Nous sommes d'avis que les objectifs fixés par ce projet d'Accord sont trop limités. Le but de n'importe quel traité social et économique est à cours terme d'augmenter le plus possible les revenus des pays intéressés ou des industries utilisant ces produits, mais, à long terme, il est encore plus important d'assurer un climat convenable à l'accroissement et à l'expansion. Cet actuel projet d'accord est clairement désigné à court terme, comme palliatif à des objectifs qui, à long terme sont abandonnés aux caprices du sort. Le seul fait qu'un accord de ce genre pourrait être mis en action, met en cours des restrictions sur la consommation et, en fin de compte, détruit toute possibilité d'accroissement.»

Ce manifeste présentait un contre-projet ne prévoyant aucune collaboration entre producteurs et consommateurs.

Un autre papier distribué le 17 mai 1962 par la «General Cocoa Co. Inc. à New-York», avant l'ouverture de la 5^{ème} session de Montreux relate le discours que son Président Mr. Isaac WITKIN a prononcé à l'occasion du dîner offert à Mr.

Félix HOUPOUET-BOIGNY, Président de la République de la Côte d'Ivoire par la «New-York Cocoa Exchange».

Dans ce discours Mr. Witkin s'en prend au projet d'accord international sur le cacao au nom de la liberté. Il annonce que le commerce et la bourse du cacao ne se laisseront pas juguler et qu'ils lutteront, avec succès, pour défendre leurs droits à l'existence et leurs fonctions. Il rompt une lance en faveur de la liberté du commerce qui ne doit pas être entravée par la bureaucratie, en rappelant que la liberté est indivisible.

Nous reviendrons dans un prochain chapitre sur ce discours de Mr. WITKIN et sur sa conception de la liberté.

La «National Confectioners Association» N. C. A. à l'occasion de sa 80^{ème} Convention Annuelle tenue à Washington le 22 mai 1963 a défini sa position vis à vis du projet d'accord international sur le cacao comme suit: «Les membres de l'Association nationale de la Confiserie sont opposés à un accord international sur le cacao. Bien que les accords internationaux ne soient, en principe, pas approuvés, la situation de fait, dans le cas du cacao, est telle qu'un accord international serait particulièrement méfiableux. Ce n'est pas un produit en surproduction, et un prix arbitraire qui n'inciterait l'industrie qu'à se tourner vers des produits de remplacement.

Opérant avec des prix raisonnables sur un marché libre, les industries de la confiserie et du chocolat ont régulièrement augmenté leur consommation de cacao. Néanmoins l'Administration (Kennedy) a indiqué qu'elle soutenait un accord international qui, en réduisant les exportations, ferait monter les prix du cacao. Un tel accord ne serait pas seulement nuisible pour l'industrie de la confiserie, mais, à la longue, il réduirait les exportations de cacao et, par là, les gains des pays producteurs que l'on devrait aider.

Notre Gouvernement devrait revoir sa politique et s'opposer à la participation des Etats-Unis à un accord international qui, même si les pays producteurs sont bien intentionnés, irait, à la longue, à l'encontre des intérêts et des pays producteurs et des pays consommateurs.»

Cette opinion fut soutenue par l'ensemble du commerce et de l'industrie américaine, soit le «New York Cocoa Exchange» «The Cocoa Merchants Association of America» «The Chocolats Manufacturers Association» et naturellement la N.C.A., qui, dans un «background paper», arrive à la conclusion qu'il n'existe aucune nécessité économique d'avoir un accord international sur le cacao. Si toutefois les U.S.A. doivent participer à un accord «ils insistent pour que cet accord n'entrevoie pas les opérations du marché libre et ne freine ni la production ni la consommation.» «Si un accord est négocié, les E. U. doivent au moins insister pour que:

- 1) le prix auquel les contingents de vente seront introduits soit fixé dans l'Accord sans que le Conseil puisse intervenir sur le marché à un plus haut prix.
- 2) le prix qui déclenche le système de contingentement soit fixé pour la durée de l'Accord, avec la possibilité pour le Conseil de modifier ce prix.
- 3) Le prix qui déclenche une intervention ne soit pas au-dessus de 18 cents par lb.
- 4) les contingents de vente soient automatiquement levés quand les prix remontent au-dessus du niveau de 18 cents.
- 5) Les E. U. puissent utiliser en plein leur droit de vote au Conseil.»

Telle était l'attitude des milieux commerce et de l'industrie aux U. S. A. Le prix de 18 cents soit 144 sh. la lb. était un prix avec lequel aucune négociation ne pouvait être engagée avec les pays producteurs.

Quelques jours avant l'ouverture de la Conférence des Nations Unies, la Fédération Internationale du Commerce du Cacao (International Cocoa Trades Fédération) à Londres diffusait un «position paper» sur l'Accord international du cacao proposé. Ce «papier» adressé aux différents gouvernements intéressés (producteurs et consommateurs) expose le point de vue du commerce international. Il dit entre autres: «Un accord international sur le cacao est à l'étude depuis 1956, son intérêt a varié en fonction du prix du cacao. L'intérêt actuel qui a poussé à la Conférence de négociations n'est pas la conséquence de conditions économiques défavorables puisque nous assistons à une forte demande et à une grosse offre, à une bonne et satisfaisante production et à un prix favorable. Cette Conférence a été convoquée sous la pression des pays producteurs de l'Afrique et du Brésil en vue d'augmenter leurs revenus à l'exportation. Cette pression est d'autant plus forte qu'un Accord international sur le café vient d'être signé. En effet, on pense parmi les pays producteurs, qu'après l'Accord intervenu sur le café, le moment est favorable pour agir en faveur des autres produits tropicaux, tel le cacao, en dépit du fait que l'économie du cacao est totalement différente de celle du café et qu'un tel Accord aurait des conséquences différentes sur le commerce, la consommation et la production de cacao.»

Plus loin il est dit ce qui suit «Le marché libre actuel du cacao se déroule en fait d'une manière tout à fait classique en offrant aux producteurs un marché ouvert à des prix favorables pour leurs produits sans qu'il soit nécessaire de les transporter ou de les stocker. Actuellement les dispositions du marché sont encourageantes pour l'expansion du marché, ce qui est essentiel pour une économie de développement à long terme dans les pays producteurs. Le projet d'accord sur le cacao voudrait introduire un système de vente et de combinaisons de prix qui engendrait la disparition du marché actuel.»

Nous sommes obligés, en tant qu'économiste, de nous opposer aux assertions exprimées au début de cette dernière citation. Nous devons répéter ce que nous avons dit par ailleurs en ce sens que le marché actuel du cacao, contrairement à ce qu'il paraît à première vue, n'est pas un marché de concurrence parfaite; premièrement du fait qu'il est dominé soit par de gros acheteurs, soit par de gros vendeurs; deuxièmement — nous ne le répéterons jamais assez — parce que le marché du cacao est influencé par des fausses nouvelles ou par les informations que l'on ne veut pas donner, ceci aussi bien du côté des producteurs que du côté des utilisateurs ou du commerce.

Par contre, je suis d'accord avec le commerce lorsqu'il dit plus loin, dans son «position paper», que «l'introduction de contingents de vente provoquera des complications désastreuses, indépendamment de son effet sur les prix et même l'effet à long terme sur les prix est problématique».

Pour ce qui est des autres points de ce manifeste du commerce international, il rejoint les avis exprimés par les milieux d'affaires américains: prix de 18 cents par lb., pas de possibilité d'emmagasiner les cacaos dans les pays producteurs, freinage du développement de la consommation, utilisation de produits de remplacement, etc.

2) Déclarations gouvernementales à la Conférence du cacao à Genève

Il n'est pas dans notre intention de reproduire «in extenso» les exposés généraux faits lors des deux séances plénières d'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur le cacao tenue à Genève du 26 septembre au 24 octobre 1963.

Dans leur forme, ces exposés étaient tous favorables à la conclusion d'un accord. Certains exposés étaient par contre très nuancés quant au fond. Nous citerons les passages les plus caractéristiques de ces exposés pour nous mettre dans l'ambiance de cette conférence qui a déçu beaucoup d'espoirs et beaucoup de bonnes volontés. Nous citerons pour commencer quelques extraits de la déclaration de Sir Tsibu DARKU, chef de la Délégation du Ghana, déclaration, qui a eu une influence certaine sur le déroulement de la Conférence de Genève. Après avoir rappelé que cette conférence était le prélude à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Sir DARKU a souligné son importance comme modèle d'action internationale des nations du monde en vue de faciliter le progrès des pays en voie de développement. D'après son Gouvernement, la nouvelle conception du commerce international dans le cadre des Nations Unies devrait être basée selon les principes suivants:

- «1) Améliorer la situation des marchés des produits tropicaux en élevant les prix à des niveaux raisonnables.
 - 2) La demande mondiale de produits des pays en voie de développement devrait être telle qu'elle puisse assurer le financement des importations nécessaires à ces pays.
 - 3) Les traités en vue de maintenir le volume du commerce des pays en voie de développement devraient également prévoir des mesures pour assurer la stabilité des prix de leurs exportations.
- etc.

L'accord international que nous devons négocier dans le cas du cacao est un des moyens les plus adéquats pour concrétiser cette nouvelle politique de solidarité économique internationale. Cet accord doit nous aider à sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes depuis 1959. Il doit assurer une augmentation continue de la consommation mondiale de cacao et de ses dérivés. Il doit nous aider à l'avenir à maintenir une plus grande stabilité des prix du cacao et finalement nous assurer, dans les années à venir, que les prix du cacao ne baisseront pas lorsque les importations augmenteront dans les pays consommateurs.»

Cette dernière exigence est un peu utopique à mon sens, économiquement parlant, elle est impensable. C'est pourquoi lorsque le chef de la délégation du Ghana a déclaré que «tout accord qui ne viserait pas les objectifs cités, n'aurait, pour mon gouvernement pas de valeur» les délégués à la Conférence comprirent d'emblée que l'attitude du Gouvernement du premier producteur mondial de cacao serait très ferme, sinon très dure.

Ils en eurent la confirmation, lorsque Sir Tsibu DARKU, après avoir longuement analysé la situation du marché depuis les 15 dernières années arriva à la conclusion qu'un prix de 350 £ la tonne était la limite supérieure supportable pour les pays consommateurs et qu'un prix au dessous de 250 £ la tonne ne permettrait pas aux pays producteurs de vivre.

A son avis le niveau des prix actuels (200 £ soit 25 cents) n'est pas adapté aux besoins des pays en voie de développement. Les hauts prix de 1954 et 1958 ne doivent pas se répéter car ils entravent le développement de la consommation. Toutefois les pays producteurs et consommateurs doivent poursuivre activement toute action tendant à développer leurs activités. La stabilisation des prix doit se faire à un niveau compris entre les deux «prix de crise» des consommateurs et des producteurs. La courbe des prix devra tendre à la hausse au cours de ces 10 prochaines années».

Cette déclaration a été taxée de fracassante par de nombreuses délégations qui, après leur déclaration d'intention, ont également durci leurs positions.

Parmi les autres exposés généraux, il y a lieu de relever les passages suivants du discours de Mr. Mekki ABBAS (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO) qui a souligné que cette conférence «marque l'apogée de sept années d'efforts et d'espoirs». Il relève que du rapport intitulé «Raviaw of the World Cocoa Economy and the Work of the FAO Cocoa Study Group»¹, il ressort que «peu de conférences internationales relatives aux produits de base ont été préparées avec autant de soins et minutie». Il ajouta plus loin que «Le meilleur moyen pour la Conférence d'aborder les problèmes précis dont elle est saisie serait probablement de les replacer dans une certaine perspective économique et dans un certain ensemble d'idées. Le cacao est un excellent aliment, c'est aussi le moyen de subsister de centaines de milliers d'être humains qui sont employés dans la production et la commercialisation de la matière première, ainsi que dans la fabrication et l'écoulement des produits transformés; il a également une grande importance pour les gouvernements et les économies de nombreux pays producteurs. Toute la production se trouve concentrée dans des pays en voie de développement, dont quelques uns sont tributaires des exportations des fèves de cacao pour environ 60 à 70 % de leurs recettes en devises.» Il souligna encore: «Pour bien comprendre ce que ces faits signifient, il convient de les envisager du point de vue de l'avenir économique lointain des pays producteurs. Une étude publiée par l'Organisation des Nations Unies pendant l'été de 1963 montre que pour assurer une augmentation moyenne, très modeste, de 5 % par an du produit national brut des pays de développement dans leur ensemble (c'est-à-dire une augmentation de 2,5 pour cent seulement par habitant), il faudrait que leurs importations an provenance du reste du monde aient doublé en 1970 par rapport à 1959, passant de 21 milliards de dollars en 1959 à 41 milliards en 1970 (aux prix de 1959). L'essentiel est de savoir comment payer ces importations, dont près de 80 % se composent de produits manufacturés, nécessaires pour la plupart au développement. En 1959, la valeur des produits exportés par ces pays s'est élevée à 20 milliards de dollars, dont 90 % correspondaient à des produits primaires. Les projections faites par les services de l'Organisation des Nations Unies indiquent que, dans l'hypothèse la plus favorable qu'autorisent les tendances actuelles, ces exportations pourraient atteindre 29 milliards de dollars. Ainsi, tandis que la balance commerciale en 1959 accusait un déficit d'environ 1 milliard de dollars seulement, le déficit du commerce des produits de base, à lui seul, s'accroîtra pour atteindre en 1970 12 milliards de dollars environ, chiffre estimatif qui ne tient pas compte de l'augmentation, nécessairement énorme pendant cette période, du service de la dette, du coût des services et d'autres dépenses. En outre, l'augmentation prévue de presque 50 % des exportations englobe le pétrole et les métaux, dont l'exportation a un taux de croissance très supérieur à celui des produits agricoles. Les études de la FAO et de l'Organisation des Nations Unies ont montré que les perspectives des exportations agricoles, calculées en fonction des tendances actuelles, sont beaucoup moins favorables. En 1959/60, les produits agricoles ont représenté près de 11 milliards de dollars, soit plus de 50 % des exportations de pays en voie de développement vers le reste du monde. Le problème est particulièrement aigu en Afrique. Tandis que dans l'ensemble des pays en voie de développement, les produits agricoles représentaient en 1959 de 50 à 55 %

¹ Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Roma. FAO/ccp/cocoa/63/6.

des exportations totales, en Afrique, à l'exclusion de la Rhodésie et de la République Sud-Africaine qui sont relativement plus industrialisées, ils atteignent 80% des exportations totales et servaient à payer plus des trois quarts des importations de biens industriels. Au cours des dernières années, l'Afrique, dans les limites géographiques que M. Abbas vient d'indiquer, a importé des biens pour une valeur de 2,5 milliards par an, dont 1,9 milliard, soit environ 80%, consistait en machines et, de façon générale, en marchandises non agricoles. Ses exportations de produits ont atteint 1,9 milliard de dollars, dont 1,5 milliard, soit 80%, de produits agricoles. D'après les projections établies par l'Organisation des Nations Unies, les besoins d'importation de l'Afrique, calculés selon un taux d'accroissement qui est particulièrement modeste par rapport aux besoins du continent, devraient passer à plus de 6 milliards de dollars par an en 1970. Il est évident que même avec ce taux de croissance, le problème du financement sera extrêmement difficile à résoudre. Puisque le cacao joue un rôle de premier plan dans les exportations de produits du continent — il représente presque un tiers des exportations de produits agricoles et plus d'un cinquième des exportations totales — il importe de mettre tout en œuvre pour augmenter les exportations de cacao d'au moins 50%. Malheureusement, à moins que l'on ne réussisse à modifier le cours actuel de l'évolution, il se pourrait que l'augmentation des exportations agricoles totales du Continent dépasse à peine un tiers.»

M. Abbas espère que le bref exposé qu'il vient de faire contribuera à fournir les indications nécessaires pour l'étude des questions de principe précises que le projet d'accord laisse en suspens. La conclusion la plus importante qui se dégage de cet exposé, c'est qu'il ne faut rien négliger pour intensifier la demande de produits cacautés, tout en améliorant le rendement de la production et la commercialisation. Pendant les dix dernières années, la production et la consommation de cacao ont augmenté de 3,5% par an, mais étant donné la conjoncture économique, ce taux d'accroissement est insuffisant.

L'Ambassadeur Arnaldo VASCONCELLOS, chef de la Délégation du Brésil a déclaré que son Gouvernement reconnaît qu'une étroite collaboration entre les pays producteurs et les pays consommateurs de cacao était nécessaire pour améliorer les conditions qui déterminent la structure du marché international de ce produit et qu'il était bien décidé à coopérer activement à la conclusion d'un accord international sur le cacao. Le projet présente des aspects positifs, mais il est loin d'être parfait. Le Brésil envisage l'Accord comme un instrument ayant un triple but:

- «— Organisation du marché du cacao
- Expansion des possibilités de commerce
- Contribution au développement économique des pays en voie de développement.

Quant à l'obtention de prix rémunérateurs pour les exportations de cacao, l'accord devrait indiquer clairement qu'une conception dynamique de niveaux de prix adéquats favoriserait aussi bien les pays consommateurs que les pays producteurs. Si les pays exportateurs ont besoin de maintenir les tendances de leurs prix d'exportation à un niveau correspondant aux tendances des prix des biens manufacturés, notamment des biens de production, c'est parce qu'ils veulent et doivent augmenter leurs importations en provenance des pays consommateurs.»

D'après le chef de la Délégation brésilienne l'art. 34 du projet d'Accord (Accroissement de la consommation) est un des plus délicats de l'accord « nous espérons que les pays consommateurs assumeront leur pleine responsabilité à cet égard. » Il se réfère également aux déclarations des ministres de la C. E. E. et cite le document du GATT MIN (63) 7 du 22 mai 1963 (op. cit.) soit :

- a) que l'action internationale porte particulièrement sur un effort d'organisation délibérée des échanges internationaux des produits intéressés des pays peu développés.
- b) qu'un effort soit donc fait pour assurer aux pays peu développés producteurs de produits primaires des exportations croissantes à des prix rémunérateurs, équitables et stables. A cet égard, les réalisations souhaitables sur le plan mondial pourraient s'inspirer des systèmes expérimentés sur le plan régional, bilatéral, voire national.»

et plus loin, les Ministres :

« ont souligné qu'à leur avis l'objectif général et primordial est l'organisation des marchés et l'accroissement des recettes d'exportation des pays peu développés. »

Le représentant du Royaume Uni rappelle que son Gouvernement a toujours été en faveur de l'augmentation des recettes des pays en voie de développement. La meilleure solution est que leurs produits fassent l'objet d'une demande accrue. En ce qui concerne le cacao un accord international pourrait empêcher les prix de tomber trop bas, réduire les fluctuations excessives et éviter que l'économie des pays producteurs tombe dans le chaos.

Le délégué britannique termine son exposé en déclarant ce qui suit :

« il serait vain d'espérer qu'un accord sur le cacao puisse résoudre tous les problèmes qui se posent aux pays insuffisamment développés producteurs de cacao. Comme on l'a déjà souligné auparavant, il existe sur le plan international toute une gamme de mesures économiques générales qui pourraient parfaitement convenir. Un accord relatif à un produit de base ne peut et ne doit porter que sur certains aspects limités des problèmes, et notamment sur ceux qui se poseraient en cas de surproduction aiguë.

Le Gouvernement britannique croit que la conclusion d'un accord constituerait une garantie extrêmement précieuse contre un désastre possible dans un secteur qui, dans bien des pays, est un secteur-clé de l'économie; il est persuadé que les consommateurs comme les producteurs ne pourraient que bénéficier de la stabilité qu'un tel accord introduirait sur le marché. »

Après avoir mesuré toute l'importance du cacao dans l'économie des pays producteurs, le délégué des Etats-Unis d'Amérique constate que :

« l'industrie du cacao est une industrie saine. On peut espérer que la consommation continuera d'augmenter et les perspectives sont bonnes, en particulier si l'on supprime les limitations artificielles imposées à la consommation. Si la production et la consommation augmentaient toutes deux régulièrement à un rythme parallèle de 4 à 5 %, il serait inutile de conclure un accord relatif au cacao. Mais des conditions atmosphériques défavorables et les pertes dues aux insectes et aux maladies peuvent amener un recul de la production et une hausse de prix qui limiterait forcément la consommation. D'un autre côté, si la

production monte de nouveau en flèche, les prix baisseront brusquement, entraînant avec eux les recettes en devises et les revenus qu'en tirent les gouvernements des pays producteurs.

Le projet d'accord a pour but de prévoir des garanties contre des situations si extrêmes et de rapprocher les limites entre lesquelles les cours du cacao peuvent varier. Il faudrait chercher à élaborer un accord qui ne soit appliqué sur le marché que si la production dépasse de beaucoup la consommation ou, inversement, si la production est très en retard sur la demande.

Le projet d'accord dont la Conférence est saisie constitue une base utile pour ses travaux, mais la délégation des Etats-Unis fera quelques suggestions visant à améliorer les dispositions. Tout d'abord, les pays consommateurs devraient s'engager catégoriquement à supprimer les obstacles artificiels à la consommation, notamment les droits à l'importation, les taxes intérieures et les redevances fiscales de toute sorte. Les grands pays industrialisés devraient, en outre, supprimer les droits élevés dont ils frappent le cacao traité et qui empêchent les pays producteurs de traiter eux-mêmes la matière première. La suppression de ces deux types de restrictions est la moins que l'on puisse attendre des pays consommateurs en échange des obligations que les pays producteurs assument aux termes du projet d'accord.»

Après avoir analysé les articles clés du projet d'accord, le délégué américain termine en rappelant «qu'une échelle de prix trop élevée découragerait le consommateur et l'inciterait à chercher des produits de remplacement, en même temps qu'elle encouragerait indûment la production et obligerait les pays producteurs à conserver des stocks encombrants. L'accord devrait fixer une gamme de prix qui permette un accroissement régulier de la consommation, des bénéfices et des recettes publiques provenant des exportations de cacao.»

Le délégué de la République fédérale allemande après avoir fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le Groupe d'étude du cacao de la FAO reconnaît que le moment est venu de négocier un accord concret relatif à l'important produit de base qu'est le cacao.

A son avis «les prix prévus dans l'accord devraient être raisonnables, de manière à ne pas compromettre l'augmentation de la consommation ou même à ne pas entraîner une réduction de celle-ci et une accumulation de stocks dans les pays producteurs. Le maintien du prix du cacao à un niveau élevé par des moyens artificiels provoquerait nécessairement une hausse des prix des produits finis et, par conséquent, une réduction de la consommation de chocolat et de produits cacao-tés dans les grands pays consommateurs. Dans ces pays, le chocolat et les produits cacao-tés ne sont pas considérés comme des articles de luxe; ils sont consommés par toute la population.

L'expérience montra qu'il faut toujours beaucoup de temps à la consommation pour regagner le terrain perdu par suite de hausses de prix. En outre, ces hausses incitent le consommateur à recourir à des produits de remplacement. En dernière analyse, un prix trop élevé porterait donc préjudice aux pays producteurs eux-mêmes.»

Parmi les autres exposés gouvernementaux il y a lieu de relever encore ceux des Pays-Bas dont le délégué rappelle que son Gouvernement n'avait pas donné son accord à Port-of-Spain sans certaines hésitations. C'est pourquoi la délégation hollandaise «désire énoncer à nouveau les deux principes auxquels, à son avis, un accord international sur le cacao devrait se conformer. Premièrement-

ment, tout accord relatif à un produit de base doit être fondé sur la structure et le mécanisme des prix; il n'y a aucun espoir de voir l'accord durer si sa base n'est pas viable. Deuxièmement, l'accord doit être suffisamment souple pour que l'on arrive à stabiliser le marché tout en restreignant aussi peu que possible le commerce mondial. Les Pays-Bas attachent une grande importance à ces deux principes.

Au Groupe d'étude, le Gouvernement néerlandais a toujours collaboré sans réserve avec les autres gouvernements intéressés, et il estime qu'à la session de la Trinité, le Groupe avait jeté les bases d'un accord satisfaisant. Cette conviction s'est trouvée renforcée lorsque les producteurs, après avoir entendu les pays importateurs préciser leur position au sujet de la question des prix, se sont déclarés disposés à négocier un accord sur ces bases. Malheureusement, le discours prononcé à la première séance plénière de la Conférence par le représentant du Ghana fait maintenant gravement douter de la possibilité de négocier cet accord. Quoi qu'il en soit, la délégation néerlandaise conserve son optimisme et continue d'espérer que toutes les délégations examineront avec réalisme les questions en jeu.»

La déclaration française est aussi intéressante par son aspect positif non seulement en faveur du cacao, mais en faveur de tous ces accords internationaux sur les produits de base. Selon l'avis de M. JANTON, chef de la délégation française: «le cacao est précisément un produit pour lequel un accord serait particulièrement souhaitable, parce qu'il joue un rôle très important dans l'économie de nombreux pays en voie de développement. Les exportations de cacao de l'Afrique tout entière se comparent en volume aux exportations de café de ce même continent bien que les problèmes que posent ces deux marchés soient différents; dans le cas du cacao, il n'est pas question de stocks excédentaires, et il n'y a pas non plus de problème structurel. Cependant, on ne saurait se désintéresser du fléchissement continu des prix du cacao depuis 5 ans qui présente un caractère inquiétant, encore que cette baisse se soit récemment arrêtée et qu'il y ait même eu une certaine hausse des prix industriels ces derniers mois.

En outre, les fluctuations de prix ont été étonnantes et tout est fait hors de proportion avec les volumes de l'offre et de la demande et avec le rapport existant entre ces deux volumes. D'après la France, l'esprit dans lequel on doit entreprendre les négociations se trouve déjà indiqué dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui traitent de la stabilisation des prix des produits de base à un niveau rémunérateur. A cet égard, M. Janton attire spécialement l'attention de la Conférence sur la résolution 917 (XXXIV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil, reconnaissant que les pays en voie de développement ont souffert, pendant les dernières années de la baisse des prix des produits primaires, recommande à tous les pays de poursuivre des politiques commerciales propres à faciliter l'expansion nécessaire du commerce des pays en voie de développement; il signale également la résolution 916 (XXXIV) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement où il est dit que les prix des produits de base devraient être stabilisés à des niveaux rémunérateurs sur les marchés internationaux.

Si l'on veut arriver à stabiliser le marché du cacao, il faut commencer par choisir un niveau de prix, puis instituer un mécanisme pour garantir que ce choix sera respecté. Il y a bien entendu d'autres problèmes, mais la délégation française estime que ce sont là les deux principales conditions pour qu'un accord fonctionne de façon satisfaisante.»

M. STANER (Belgique) représentant du pays qui a porté le problème du cacao devant les Nations-Unies, a appuyé l'idée exprimée par le représentant de la FAO selon laquelle «l'Accord envisagé devrait garantir un prix dont le niveau ne décourage ni la production, ni la consommation.» Le Ministre de l'Agriculture de la «Western Region» du Nigeria l'Hon. D. S. ONABAMIRO qui a lancé un dernier appel aux pays industrialisés «pour qu'ils envisagent la situation sous un angle plus large et ne s'en tiennent pas aux faits et aux chiffres arides de l'offre et de la demande.

Sir Tslbu DARKU (Ghana) constate que les représentants des grands pays consommateurs ont tous qualifié de satisfaisante la situation du marché du cacao. Les pays producteurs de leur côté ne croient pas que l'accroissement de la consommation soit, à lui seul, la preuve d'un marché sain. Pour les pays producteurs, l'incapacité d'écouler un plus grand volume d'approvisionnement, si ce n'est moyennement de forte baisse de prix, constitue une situation peu satisfaisante. Le représentant du Ghana n'a pas constaté que l'on ait tant soit peu reconnu le rôle qu'un accord international sur le cacao pourrait jouer dans les efforts réalisés pour atteindre les grands objectifs du développement économique.

Il faut se demander si les pays consommateurs sont prêts à envisager un accord qui soit plus qu'un accord strictement commercial et qui tienne compte de facteurs plus généraux.

Les principes généraux qui ont été évoqués ne prennent tout leur sens qu'au moment où ils sont mis en pratique.

Le représentant du Ghana souhaiterait donc que les délégués des pays consommateurs indiquent plus clairement comment ils entendent élaborer un accord d'une portée plus étendue dont le rôle ne se limite pas strictement à celui d'une assurance contre certaines éventualités.

Après avoir entendu ces dernières paroles, le Président de la Conférence, Sir Edwin Mc. CARTHAY (Australie) a fait adopter une résolution créant un comité exécutif habilité à constituer des comités ou groupes de travail qu'il jugera nécessaires.

3) L'échec de la Conférence

C'est dans le cadre d'un de ces groupes de travail dénommé «comité des prix» que se joua le sort de la Conférence. Ce comité dirigé par le Président de la Conférence a réuni les 6 pays consommateurs principaux soit: U. S. A. — U. K. — Pays-Bas — Allemagne — France et Suisse d'une part, 6 pays producteurs, soit: Ghana — Nigeria — Côte d'Ivoire — Brésil — Cameroun — et Mexique en remplacement de l'Ecuador.

Après 4 semaines de discussions passionnées au sein de ce groupe de travail, aucune entente n'a pu se faire sur un prix acceptable de part et d'autre. L'ultime proposition du Président de la Conférence de 23 Cents (B+X) n'a été acceptée ni par les producteurs, ni par la majorité des pays consommateurs.

Ce fut l'ajournement «sine die» de la Conférence des Nations Unies sur le cacao, en suite de la résolution prise en séance plénière le 24 octobre 1963 après avoir entendu les déclarations des représentants du Groupe des producteurs et du Groupe des consommateurs.

4) Déclarations des représentants du Groupe des producteurs ¹

«Les pays producteurs sont venus à cette Conférence avec de grands espoirs et de bonnes intentions. Depuis quelques années déjà on a reconnu, d'une manière générale, qu'un arrangement international permettrait de résoudre les principaux problèmes du marché du cacao. Ces problèmes proviennent surtout de l'instabilité du marché et, depuis 1959, de prix de vente non rémunérateurs dus à un excédent de l'offre. Pour bien des pays producteurs, la présente Conférence ne représentait pas seulement une nouvelle réunion consacrée aux questions commerciales; ils y attachaient une importance capitale du fait qu'elle portait sur une partie essentielle de leurs moyens d'existence. L'accord international sur le cacao que nous devons négocier présentait donc le plus grande importance pour eux.

«Nous sommes très fiers de pouvoir dire que les petits et les gros producteurs de cacao ont pu travailler en collaboration si étroite pendant toute la Conférence. Leur unité de vues s'explique d'ailleurs uniquement par l'identité fondamentale d'intérêt de tous les producteurs de cacao qui désirent qu'un contrôle soit établi sur le marché international pour que leurs recettes atteignent un niveau plus raisonnable. Les pays producteurs de cacao ont l'intention de continuer à collaborer étroitement, afin d'arriver à conclure un accord international sur le cacao réalisant les objectifs qui, à leur avis, doivent être ceux d'un accord international sur les produits de base. Ces pays ont reconnu que les producteurs de cacao (gros producteurs, petits producteurs ou producteurs de cacao fin «flavour») ne devaient pas rester plus longtemps isolés. Ils s'efforceront donc de créer un mécanisme qui leur permette de rechercher d'un commun accord la stabilisation du marché du cacao. Les membres de l'Alliance des pays producteurs de cacao ont déjà déclaré qu'ils désirent élargir le champ d'activité de cette organisation et augmenter le nombre de ses membres. Les producteurs espèrent que le projet d'accord distribué ces derniers jours pourra permettre d'atteindre les objectifs en question.

«Les producteurs tiennent beaucoup à l'organisation méthodique du marché du cacao et feront tous leurs efforts pour y arriver.

«Qu'il nous soit permis de rappeler brièvement ici ce que de nombreuses délégations ont déjà dit ces dernières semaines: un accord international sur le cacao n'aura de sens pour nous que s'il permet d'éviter les hausses et les baisses excessives de prix sur le marché, s'il a pour effet de stabiliser et d'augmenter progressivement les recettes de change des pays exportateurs et si, en conséquence, il arrive à rétablir les termes de l'échange de ces pays à un niveau plus raisonnable que par le passé. Le communément internationale a déjà approuvé oralement, à maintes reprises, ces principes généraux. La Conférence sur le cacao aurait dû fournir une occasion de traduire ces principes en termes concrets. Si elle n'a pas abouti à un tel résultat, cela tient peut-être autant aux difficultés inhérentes à toute tentative de mettre en œuvre de tels principes généraux qu'à un manque de compréhension des intérêts communs des producteurs et des consommateurs du cacao.

«Si la Conférence n'a pas pu aboutir à une solution satisfaisante, il n'en reste pas moins que pour nous, pays de production primaire, la possibilité d'augmenter nos exportations à des prix raisonnables reste une condition sine qua non de notre développement économique. Quelles que soient les autres dispo-

¹ Nations Unies, Conseil Economie et Social, Conférence du cacao 1963, E/Conf. 49/Ex/SR. 5.

sitions prises pour favoriser le développement de nos pays, rien ne pourra remplacer le rétablissement de termes de l'échange satisfaisants en tant que ressort principal de notre progrès économique. A défaut d'arrangements efficaces nous assurant, é nous producteurs primaires, des prix suffisamment rémunérateurs pour le cacao, le café, le coton, le bois et pour nos autres produits, il ne nous reste aucun espoir d'obtenir un teux setisfaisent d'expansion économique. Les pays producteurs veulent se procurer par leurs propres efforts les moyens nécessaires à leur développement économique. Les peys en vole de développement ne veulent pas dépendre indéfiniment des subventions et des prêts accordés par les pays plus evencés. Leur commerce peut assurer le financement des importations dont ils ont besoin; ce qu'ils demendent actuellement, ce sont des accords commerciaux leur permettant d'arriver à ce résultat.

«La Conférence sur le cacao aurait donc dû être un lever de rideau précédant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir l'année prochaine. Bien que nous ne soyons pas arrivés ici à un accord entre producteurs et consommateurs de cacao dans l'esprit que laisse présager cette Conférence, les pays producteurs pensent néanmoins que les débats ont été très utiles: ils ont permis de feire ressortir certaines des difficultés que souève l'application des nouveaux principes du commerce international que tous les pays s'efforcent, pas à pes, de mettre en œuvre. Nous avons tous été obligés de reconsidérer ce que les pays développés et les pays en voie de développement peuvent faire, les uns et les autres, en matière commerciale pour contribuer au progrès économique.

«Les divergences de vues des producteurs et des consommateurs au sujet d'un accord international sur le cacao ont porté essentiellement sur le question des prix, pour laquelle le Conférence n'a pas pu se mettre d'accord. Le prix du cacao n'a pas du tout la même signification pour les pays producteurs et pour les pays consommateurs. Pour un grand nombre d'entre nous en effet, ce prix a une influence décisive sur le niveau de vie et les espoirs futurs de millions d'habitants de nos peys et parfois même du pays tout entier. Pour bien des pays consommateurs au contraire, le prix du cacao ne représente qu'un élément peu important dans l'ensemble de leurs échanges avec l'étranger. Chaque concession faite par les pays producteurs dans le question des prix au cours des dernières négociations, constituait une décision nationale d'une importance extrême. Pour les pays consommateurs, les concessions en matière de prix correspondaient en général à un simple calcul d'ordre commercial. Les pays producteurs sont venus à la Conférence avec l'intention de faire pour ces prix toutes les concessions compatibles avec les objectifs d'un accord international sur les produits de base. Les pays consommateurs n'ont pas réussi à comprendre, au cours des cinq semaines de négociations, que les pays producteurs ne pouvaient pas feire d'autres concessions, car celles-ci auraient impliqué pour eux un abandon des principes fondamentaux qui, à leur avis, doivent être consacrés per tout accord international sur les produits de base. Dens le ces du cacao, les pays producteurs croient nécessaire d'affirmer qu'un accord international devrait servir à éviter que les prix ne retombent au niveau extrêmement bas atteint ces dernières années et permettre en outre d'améliorer les termes de l'échange qui se sont beaucoup détériorés.

«Les pays consommateurs par contre evaient en vue un accord applicable seulement si la situation devenait encore pire qu'elle ne l'a été au cours de ces dernières années. Ces différences de points de vue semblent mettre en relief

l'ambiguïté des intentions affirmées par tous les pays — développés et en voie de développement — en ce qui concerne un recours accru aux échanges internationaux comme moyen de développement économique. Si les accords sur les produits de base doivent faire partie du système qui permettra aux échanges commerciaux de jouer leur rôle d'élément moteur du développement économique, il faudrait que leur mise en œuvre assure en tous cas aux pays de production primaire une amélioration et une stabilisation réelles des prix de leurs exportations et de leurs recettes en devises.

«La Conférence n'a pas pu aboutir non plus à un accord sur d'autres questions que les pays producteurs estiment très importantes, en raison à la fois de leurs effets pratiques immédiats et aussi des principes généraux mis en cause. Parmi ces questions, il y a la contribution que les pays développés sont prêts à apporter aux mesures concrètes qui sont nécessaires pour assurer la stabilisation des prix du cacao. Il y a aussi la volonté de ces pays de prendre des mesures particulières pour faciliter l'expansion du volume des exportations des pays producteurs. On reconnaît en général que le succès des efforts faits pour stabiliser les prix et accroître les recettes de change des pays exportateurs primaires dépend d'un accroissement régulier de la demande de leurs produits d'exportation par les pays plus avancés. Il appartient donc à ces pays de faciliter l'accroissement de cette demande en prenant délibérément des mesures à cet effet. C'est en acceptant cette politique que les pays développés se montreront prêts, à notre avis, à participer à des accords internationaux sur les produits de base.

«Les pays producteurs croient adopter une attitude tout à fait raisonnable en insistent auprès des pays importateurs pour qu'ils acceptent de fixer les prix du cacao à un niveau modéré, d'assumer des obligations précises en vue d'assurer le fonctionnement d'un accord international sur le cacao et de prendre les mesures nécessaires pour accroître la demande de cacao. Si les pays consommateurs n'acceptent pas ces premiers principes, il ne peut pas y avoir d'accord international digne de ce nom.

«L'ajournement de la Conférence devrait nous donner à tous la possibilité de réexaminer nos positions à l'égard d'un accord international sur le cacao. Ainsi qu'il a déjà été dit, les principes sur lesquels devrait être fondé un accord international comme celui que nous avons négocié ont été, semble-t-il, acceptés par tous les pays. Ce qu'il faut maintenant, c'est examiner avec attention la manière dont ces principes peuvent être mis effectivement en pratique. On nous a laissé entendre clairement que les pays consommateurs avaient vraiment l'intention de réexaminer la question et de reprendre les négociations en vue d'un accord international sur le cacao.

«Heureusement pour nous, dans les circonstances actuelles, les données du marché du cacao nous permettent d'avoir confiance pour les quelques mois qui viennent. Cette période de prix assez stables devrait être mise à profit pour aboutir à une conclusion définitive des travaux que nous avons entrepris à cette conférence. Il serait déraisonnable et nuisible aux deux parties intéressées à l'industrie du cacao d'hésiter indéfiniment et d'attendre, pour reprendre les négociations, d'y être forcées par une calamité quelconque. Les pays producteurs reconnaissent évidemment que nous ne pouvons pas reprendre les négociations sans réflexion et préparation appropriées. Nous espérons toutefois vivement cette reprise des débats et des nombreux contacts qui ont été établis entre les personnes ayant des intérêts communs dans l'industrie du cacao. Nous avons fermement l'intention — et l'on nous a affirmé que telle est aussi l'intention des

pays consommateurs — de ne pas laisser perdre le fruit des efforts accomplis au cours des six dernières années pour préparer la conclusion d'un accord international sur le cacao notamment au sein du Groupe d'étude du cacao de la FAO, ni surtout les résultats positifs déjà obtenus au cours des dernières négociations. Les points sur lesquels nous nous sommes déjà mis d'accord au cours de nos délibérations serviront au contraire de base aux nouveaux efforts que nous entreprendrons en vue de la conclusion d'un accord.

«Les pays producteurs ont reçu l'assurance que la procédure prévue pour la reprise des négociations, qui est esquissée dans le projet de résolution soumis au Comité* était appropriée, rapide et efficace. Il dépendra donc des gouvernements représentés à la Conférence de recourir à cette procédure pour préparer, dans le plus bref délai possible, une reprise des négociations permettant d'arriver enfin à une conclusion heureuse. Les pays producteurs restent convaincus que nous pouvons encore conclure, pour le cacao, un accord international utile qui soit conforme aux désirs et aux besoins à la fois des pays consommateurs et des pays producteurs.»

5) Déclaration de Mr. JACOBSON (U. S. A.), Président du Groupe des Consommateurs²

«Au nom de toutes les délégations des pays consommateurs, je dois dire que nous sommes tous venus ici avec la ferme intention de signer un accord international sur les cacaos, s'il était possible d'en conclure un qui fût conforme aux principes fondamentaux que nous reconnaissons.

«La rédaction technique de l'Accord, sous l'égide du groupe d'étude du cacao de la FAO, a demandé beaucoup de réflexion et d'efforts. Il est certain que nous avons tous quelques amendements à proposer au projet achevé à la Trinité. Néanmoins, je crois que nous sommes unanimes à reconnaître qu'il constituait une base tout à fait suffisante pour les négociations. Bien qu'il ne soit pas possible de progresser davantage pour le moment, nous espérons tous que l'immense travail accompli par le groupe d'étude ne sera pas inutile.

«Non seulement il a fallu terminer cette préparation technique, mais il fallait aussi convaincre nos gouvernements qu'un accord était à la fois nécessaire et vivement souhaité. De plus, non seulement les gouvernements doivent être convaincus de ce fait, mais ils doivent également s'assurer qu'ils ont l'appui de l'opinion publique. Nous ne pouvons que regretter qu'après avoir décidé d'entamer des négociations, l'occasion de conclure un accord nous ait échappé. «Comme nous avons pris part à cette Conférence avec la ferme intention de faire tout notre possible pour la mener à bien, nous étions prêts à entamer des négociations sérieuses sur les questions clés et en particulier sur l'éventail des prix. Je crois qu'il est de mon devoir, au nom de tous les consommateurs, de préciser clairement notre position en ce qui concerne les prix. Lorsque les producteurs ont rejeté la première proposition des consommateurs, nous avons présenté au Président une deuxième proposition où nous avançons le chiffre de 20 cents pour l'introduction obligatoire des contingents. Nous avons ajouté que ce chiffre pouvait prêter à discussion. Cela laissait clairement comprendre que les consommateurs, en général, auraient été prêts à faire une offre plus élevée, si les producteurs avaient proposé un chiffre compris dans des limites

* Projet de résolution concernant l'ajournement soumis à la Conférence à sa quatrième séance plénière (voir E/CONF. 49/SR. 4).

² op. cit. E/Conf. 49/EX/SR. 5).

raisonnables. Le dernier chiffre de 27 cents avancé par les producteurs pour l'introduction obligatoire des contingents était malheureusement bien au-delà de cette limite.

«Ce n'est un secret pour personne, Monsieur le Président, qu'il y a des opinions différentes au sein du groupe des consommateurs. Certains pays auraient été prêts à accepter un chiffre sensiblement plus élevé que le dernier chiffre proposé par les consommateurs. Néanmoins, le dernier chiffre présenté par les producteurs ne constituait pas une base de négociation d'un accord, même pour les consommateurs qui étaient prêts à élever sensiblement le prix offert.

«Il nous a semblé que l'attitude des producteurs était dictée par le niveau actuel des prix et par le fait que de fortes baisses de prix semblent peu probables dans l'avenir immédiat. Je suis sûr que nous leur en sommes tous reconnaissants, car cette attitude traduit une divergence de vues fondamentale quant à la nature même de l'accord. Il nous semble que certains producteurs souhaitent que l'accord leur assure de meilleurs prix que ceux qu'ils reçoivent actuellement, même s'il fallait pour cela introduire des contingents qui entraîneraient une pénurie de cacao. En fait, toutes les propositions que nous ont faites les producteurs auraient entraîné l'introduction de contingents, au niveau actuel des prix, ainsi que pendant la presque totalité de l'année précédente, alors qu'il y avait en tout cas un déficit de la production de cacao. Tous les producteurs auraient-ils souhaité en fait que des contingents soient en vigueur en 1963, entraînant ainsi la nécessité de restreindre les ventes et de constituer des stocks qui n'auraient pu être vendus?

«Les consommateurs estiment d'autre part que les contingents, qui sont une source de très grandes difficultés techniques pour les producteurs et les consommateurs doivent être appliqués avec le plus grand soin. Ils les considèrent comme un moyen d'assurer les producteurs contre des pertes sérieuses de leurs gains en devises, au cas où nous entrions à nouveau dans une période où des excédents importants seraient constitués.

«Cela signifie qu'aucun consommateur n'a songé un seul instant — et nous l'avons bien précisé avant de venir ici — que les prix que nous proposons pour l'introduction automatique des contingents devaient être le prix moyen reçu par les producteurs, même dans les années récentes, moins prospères. Nous avons précisé, sans équivoque possible, que nous étions en faveur de prix moyens bien au-dessus de ceux qui ont été proposés pour l'introduction de contingents, et que le mécanisme des contingentements serait utilisé pour aboutir à cela. Les prix que nous avons proposés représentaient le seuil au-dessous duquel il faudrait les empêcher de tomber. Nous avons prévu un prix moyen plus élevé, et nous aurions travaillé pour l'obtenir.

«De même, la conclusion au stade actuel d'un accord sur la base des prix envisagés par les consommateurs, n'empêcherait pas les prix de monter pendant l'année ou les deux années suivantes, si des facteurs économiques entraînaient cette hausse. Si l'équilibre de l'offre et de la demande ne peut être obtenu qu'à des prix supérieurs aux prix actuels, il est certain que ces prix seront atteints. En résumé, même si les producteurs pensaient que les prix leur seraient favorables pendant l'année ou les deux années suivantes, ils n'avaient rien à perdre en signant un accord.

«Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est extrêmement regrettable de n'avoir pu parvenir ici à un rapprochement des esprits. Il vaut toujours mieux

aboutir à un accord dans un climat de calme et de stabilité, quand des mesures radicales et urgentes ne s'imposent pas, que lorsque les producteurs ou les consommateurs se sentent en présence de difficultés telles qu'il leur faut négocier sous la contrainte. Nous avons ici un projet dont la préparation était déjà avancée; les principaux gouvernements intéressés étaient convaincus qu'un accord était souhaitable et nos négociations rencontraient dans le monde entier beaucoup de bienveillance. Je crois fort, Monsieur le Président, que nous ne retrouvions avant longtemps un concours de circonstances aussi favorable.

«Si la négociation d'un accord doit entraîner pour nous des difficultés sans que l'on parvienne à des conclusions satisfaisantes, nos gouvernements réfléchiront sans doute plus longtemps avant d'accepter d'entamer de nouvelles négociations. Ils voudront que les principes de base soient reconnus plus nettement auparavant et que les chances de succès soient plus certaines. Je crois, Monsieur le Président, que nous pouvons présumer que le Secrétaire général des Nations Unies et ceux qui le conseillent tiendront grand compte de ces considérations avant de juger que le moment est venu de nous rassembler à nouveau autour d'une table de conférence.

«Avant de reprendre les négociations, il faudra s'assurer que les vues des producteurs et des consommateurs se sont suffisamment rapprochées. Alors, nous serons toujours prêts à reprendre les pourparlers dans l'espoir qu'un accord sérieux pourra en résulter. Les efforts que nous avons fournis ici pour établir les bases d'un accord se révéleront alors, nous en sommes certains, extrêmement fructueux. Jusque là, nous devons, bien sûr, travailler de concert comme producteurs, commerçants et consommateurs de cacao, en reconnaissant la communauté d'intérêts qui devra toujours nous lier.»

6) Résolution concernant l'ajournement ³

«La Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1963, convoquée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la demande du Groupe d'étude du cacao de la FAO, et à laquelle ont pris part des délégations des pays suivants: Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Congo (Léopoldville), Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Equateur, Espagne, Etats-Unis, France, Ghana, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Mexique, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Samoa occidental, Suède, Suisse, Togo, Trinité et Tobago, Turquie et Venezuela;

S'étant réunie à Genève du 26 septembre au 24 octobre 1963,

Reconnaissent qu'il y a, entre les gouvernements participants, des divergences de vues sur les termes d'un accord visant à instituer des mesures propres à surmonter les difficultés spéciales qui existent ou qui risquent de survenir au sujet du cacao, et qu'il importe que les gouvernements réexaminent la question,

1. Prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, conformément aux résolutions 296 (XI) et 557 (XVIII) du Conseil économique et social;

³ Nations Unies, Conseil Economique et Social. Conférence des Nations Unies sur le Cacao 1963. E/conf. 49/4.

- e) de se tenir au courant des échanges de vues qui pourraient avoir lieu par la suite, au sein du Groupe d'étude du cacao entre autres, et des faits nouveaux qui seraient de nature à rendre souhaitable la reprise de la Conférence sur le cacao, et
 - b) d'inviter les Etats énumérés dans une liste qu'établira à cette fin le Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base, à assister à une nouvelle session de la Conférence lorsqu'il aura la conviction que les conditions propices à une reprise des travaux se trouvent réunies et que l'on dispose des facilités et installations nécessaires;
2. **Décide de s'ajourner.»**

CONCLUSIONS GENERALES

CHAPITRE I

Causes de l'échec de la Conférence de Genève

1) Causes économiques

a) Prix

La première cause a été l'impossibilité de s'entendre sur un prix qui soit en même temps rémunérateur au sens des pays producteurs et en même temps favorable au développement de la consommation des produits cacaoisés au sens des pays consommateurs.

b) Marché du cacao

Les milieux du commerce ont tout fait pour empêcher un accord qui aurait pu entraver leur activité boursière et qui mettait en cause leur existence même. Quand Mr. Isaac WITKIN, Président de la «General Cocoa Co., Inc.» à New-York, et Vice-Président du New-York Cocoa Exchange Inc., s'oppose à tout accord «au nom de la liberté indivisible», nous nous permettons de lui rappeler qu'en société, la liberté de chacun doit finir là où commence la liberté des autres. Quand, sur ce marché du cacao, on a la liberté de faire courir les bruits les plus fantaisistes pour influencer le marché on ne peut appeler cela «la liberté joyau le plus précieux de l'humanité» comme le dit M. WITKIN.

Le libéré en société, comme l'a très justement définie Firmin OULES, est un équilibre entre la spontanéité et l'autorité; ce n'est ni le laisser-faire, ni le collectivisme. Toujours selon F. OULES, «Dans le véritable libéré économique on utilise l'autorité pour organiser et consolider le libéré en harmonisant les intérêts privés lorsque ces derniers ne sont pas pleinement harmonisés d'une manière spontanée.»

c) Contingement des ventes

Si nous ne pouvons suivre Mr. Witkin dans sa conception simpliste de la liberté, nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il s'oppose à tout développement de la bureaucratie internationale qu'un accord avec un mécanisme contingentant les ventes, tel qu'il était prévu, n'aurait pas manqué d'entraîner.

d) Situation du marché

Bien qu'aucune prévision concernant les récoltes de la campagne 1963/64 n'ait été connue au moment de la Conférence et que le montant total des stocks ne soit pas publié, l'offre écoulée n'était que légèrement supérieure à la demande. La situation du marché pouvait être considérée comme normale au point de vue économique, avec une légère tendance à la hausse.

2) Causes politiques

L'aspect politique du prix du cacao est particulièrement important pour le Ghana, pays de monoculture, où la taxe à l'exportation est fonction du prix du marché. La délégation du Ghana ne pouvait pas négocier un accord à n'im-

porte quel prix, au sens propre du mot, puisque le Plan de développement économique en cours est basé sur une taxe à l'exportation calculée sur un prix de 250 £ la tonne ou 250 sh. le cwt. Cette conception politique du prix du cacao pour permettre à un pays en voie de développement de lui fournir les ressources nécessaires, peut entraîner certaines réflexions. En effet, est-il normal que, du fait de cette monoculture, ce soient seuls les consommateurs de cacao qui financent le développement d'un pays dont les dépenses de la «Présidence» en 1962 égalaient le budget de l'Instruction publique, et étaient supérieures aux recettes des taxes à l'importation sur le cacao (14.116.430 £ G. contre 13.500.000 £ G.) selon le «West African Directory 1963/64» ?

CHAPITRE II

L'aide aux pays en voie de développement

a) Les aspects politiques du problème

L'origine politique des accords intergouvernementaux sur les produits de base dont le 80 % émane des pays en voie de développement doit être recherchée aux articles 55 et suivants de la Charte de la Havane, négociée lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et l'Emploi qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 27 novembre 1947 au 24 mars 1948, où l'on a tenté, après, des années de guerre et d'angoisse, d'intégrer la politique économique internationale.

Cette conception des accords sur les produits de base se retrouve dans les Résolutions 296 XI et 557 XVIII du Conseil économique et social des Nations Unies instituant le Comité provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base. Le GATT, cette séquelle de l'Organisation internationale du commerce qui n'a jamais vu le jour, a repris cette conception politique dans le programme d'action recommandé par la réunion des ministres qui a eu lieu du 16 au 21 mai 1963, programme que nous avons déjà cité par ailleurs (Mesures à prendre en vue de l'expansion du commerce des pays en voie de développement).

Comme le dit très justement Gunnar MYRDAL¹, les faits fondamentaux d'ordre politique en vue de l'aide aux pays en voie de développement sont :

- 1) «Les peuples des pays sous-développés prennent de plus en plus conscience des inégalités économiques internationales et du risque qu'ils courent de les voir s'accroître.»
- 2) Ces peuples et leurs porte-paroles manifestent une tendance à rejeter la responsabilité de leur pauvreté sur le reste du monde, et en particulier sur les pays plus aisés ou, plutôt ils attribuent ces inégalités au système économique mondial qui les maintient dans la misère, alors que d'autres nations sont si riches et continuent à s'enrichir.»

C'est un fait que ces effets du commerce au niveau international comme au niveau national, ne jouent pas pour les pays sous-développés toujours en faveur de l'égalité; principalement lorsque les produits manufacturés des pays riches, où l'industrie est automatisée, entrent en concurrence avec les produits artisanaux des pays sous-développés. L'aspect positif du commerce international pour les pays sous-développés est le développement de la production des produits de base qui constituent la masse de leurs exportations qui toutefois se heurtent parfois à l'inélasticité de la demande et à d'excessives fluctuations de prix.

Ces faits amènent Gunnar MYRDAL à dire ceci: «Le conseil — et l'aide — que les pays pauvres reçoivent des pays riches tendent souvent, même de nos jours, à les orienter vers un accroissement de leur production de biens primaires pour l'exportation. Ce conseil est certainement donné de bonne foi, et il peut même être rationnel du point de vue à court terme d'un pays sous-développé dont on constate l'isolement. Dans une optique plus large, et d'un point de vue à long terme, ce qui serait rationnel serait, par-dessus tout, d'accroître

¹ Gunnar MYRDAL: Théorie économique et pays sous-développés (Economic, Theory and Under Developed Regions). Edit. Présence Africaine, Paris 1959. p. 17.

la productivité, les revenus et les niveaux de vie dans les secteurs, plus vastes, d'économie de subsistance agricole — de manière à y relever le prix de l'offre de la main-d'œuvre — ainsi que dans l'industrie manufacturière. Ce serait un moyen d'engendrer un développement économique et d'accroître les revenus.

Mais le commerce, par lui-même, ne mène pas à un tel développement; il tend plutôt à avoir des effets de remous et à accroître les forces qui contribuent au maintien de la stagnation ou de la régression. Le développement économique doit être promu par des interventions politiques, soit de la part de la communauté mondiale, soit de la part de tel pays sous-développé particulier.

L'on ne saurait, non plus, compter sur les mouvements de capitaux pour neutraliser les inégalités internationales. D'une façon générale, dans les circonstances décrites ci-dessus, les capitaux fuiront les pays sous-développés, dans la mesure en particulier où le développement rapide et continu des pays avancés leur permet d'offrir aux capitalistes des profits à la fois intéressants et sûrs². L'accès à l'indépendance politique ne signifie pas pour une nation pauvre et arriérée, l'entrée automatique dans la voie du développement économique.

Pour MYRDAL, «Le seul grand bénéfice qu'il eura retiré de sa libération de la domination coloniale, c'est la liberté de régler sa vie conformément aux intérêts de son propre peuple. Et ce bénéfice, la liberté d'interférer dans le jeu des forces du marché, ne sera rentable qu'utilisé avec intelligence et fermeté³.»

En l'absence d'autorité supranationale et internationale qui pourrait s'interférer en faveur de l'égalité, la situation n'est guère encourageante; MYRDAL explique cette situation en constatant l'absence, pour l'humanité dans son ensemble, de «base de mutuelle solidarité humaine. Il n'existe rien à l'échelle mondiale qui corresponde à l'état d'esprit que l'on trouve dans une nation, état d'esprit fondé sur leur certaine homogénéité de culture dans toutes les régions et les classes sociales⁴.»

Que penser des organisations intergouvernementales? Elles sont le résultat de tentatives d'intégration économique et d'égalité internationale. Ces tentatives, dit MYRDAL, «sont des idéaux auxquels aucun pays, ni, en fait, aucun être humain responsable, ne peut se permettre de renoncer⁵.»

b) La doctrine économique et les pays en voie de développement

Dans l'ensemble, la doctrine économique n'a pas porté, jusqu'à ces dernières années, beaucoup d'intérêt aux problèmes des pays sous-développés. Aussi est-ce avec beaucoup de circonspection que l'on doit appliquer notre théorie économique à ces pays où l'on n'accorde pas encore la priorité à l'instruction publique et à la recherche scientifique dans tous les domaines.

Nous pensons avec Gunnar MYRDAL⁶ que l'on devra orienter la théorie économique vers une «attitude plus réaliste à l'égard des inégalités économiques qui implique la liquidation finale des vieilles prédictions du libéralisme et plus spécifiquement de la doctrine du libre-échange. La théorie économique générale devra se muer en une théorie sociale.»

Nous pensons également «que les économistes de tous les pays en viendront de plus en plus à étudier les problèmes de développement des pays sous-

² op. cit. p. 62.

³ op. cit. p. 78.

⁴ op. cit. p. 79.

⁵ op. cit. p. 80.

⁶ op. cit.

développés à la lumière des intérêts, valeurs et aspirations propres à ces pays.» Pour cela, les jeunes économistes des pays sous-développés devront laisser de côté tout aspect doctrinaire économique pour se vouer avant tout à l'étude des besoins et des problèmes particuliers de leur pays.

En ce qui concerne les doctrines économiques et les pays en voie de développement, M. Isaac Guelfat⁷, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, vient de publier un ouvrage où il présente les propositions des économistes de l'Est à l'Ouest pour hâter le développement des pays du tiers monde.

Aujourd'hui les pays neufs n'acceptant pas d'attendre pour connaître un niveau de vie comparable à celui de nos pays. Ça qui fait dire à G. MYRDAL que «Les pays sous-développés se penchent aujourd'hui sur la création d'un bien-être issu directement de la pauvreté.»

Ces tendances entraînent les pays en voie de développement à s'industrialiser immédiatement aux dépens du développement agricole. M. GUELFAT rappelle que «la politique économique ou la pratique du développement doit commencer «quelque part» qui ne peut être ailleurs qu'en agriculture». Et aussi «L'industrialisation de ces pays est conditionnée par la rationalisation et l'amélioration de l'agriculture qui doit nourrir une population urbaine grandissante. D'autre part «la tâche la plus urgente du développement économique est de créer les conditions politiques et sociales qui lui sont favorables».

M. GUELFAT consacre plus d'un tiers de son livre à l'examen de l'établissement prospectif des phases du développement c'est à dire la planification. Il n'y a pas de formule magique qui soit valable dans tous les cas: «Il est impossible d'oublier que si même le principe de développement économique planifié des pays sous-développés se généralise, on est obligé d'admettre que les échelles des priorités à fixer dans la réalisation des plans doivent être différentes.»

Signalons pour terminer la place importante que M. GUELFAT réserve à la coopération et aux possibilités offertes par le développement des coopératives.

Nous devons revenir à MYRDAL pour comprendre les tendances conservatrices de l'Occident vis-à-vis des pays en voie de développement. En ce qui concerne la doctrine de l'égalité issue de la philosophie du droit naturel, MYRDAL constate qu'«après avoir solidement établi la doctrine de l'égalité à la base de sa structure, la théorie économique manifestait dès le début une tendance à échapper à l'obligation de poser la problématique de l'égalité».

Aujourd'hui, la doctrine économique occidentale ne peut plus ignorer les criantes inégalités dont sont victimes les pays sous-développés. Ceux-ci se chargent de leur rappeler et utilisent les tribunes des diverses organisations internationales.

La théorie économique ne peut plus «chercher un refuge dans l'apparente simplicité d'une forme quelconque de «laissez-faire».

Après avoir analysé les éléments conservateurs de la théorie économique, comme l'harmonie des intérêts, le «laissez-faire» préjugé anti-étatique et «anti-organisationnel», la doctrine du libre-échange, corollaire du postulat de l'harmonie des intérêts, MYRDAL souligne que la «triomphe de la doctrine du libre-échange réside en ce que même les plus sévères censeurs ont généralement

⁷ Isaac GUELFAT: «Doctrines économiques et pays en voie de développement». Edit. P.U.F. Coll. «Tiers Monde», Paris 1963.

⁸ op. cit. p. 127.

la plus grand mal à échapper à son envoûtement.» On se réfère à la doctrine du libre-échange «non seulement pour la théorie du commerce international et de la politique commerciale, mais de façon plus générale pour toute discussion sur les interventions d'Etat ou de groupe dans la vie économique générale ».

Un des postulats en faveur du «libre-échange» qui est toujours avancé, est celui de la libre-concurrence, qui a fait «n'a jamais existé» ce qui fait dire à MYRDAL que «la doctrine du libre-échange n'est pas défendable sur le plan pratique».

Pour MYRDAL, la dernière maillon du système des doctrines traditionnelles de la théorie économique est constitué par le concept de l'équilibre stable qui permet commodément de démontrer de façon simple l'interdépendance générale de tous les facteurs du système économique.

La théorie de l'équilibre stable est un «expédient nécessaire pour donner une preuve logique à la doctrine du libre-échange ».

La théorie du commerce international est encore profondément imprégnée de cette théorie de l'équilibre. Pour MYRDAL, c'est «l'une des principales raisons qui s'opposent à ce qu'elle serve de base à une théorie valable du sous-développement et du développement, ainsi que des inégalités internationales ».

En fait, la science économique en général et partant la théorie du commerce international n'ont pas, jusqu'à ces dernières années, réalisé les vestes et croissantes inégalités économiques, et n'ont pas étudié les processus dynamiques de sous-développement.

On ne peut plus voir aujourd'hui, uniquement les facteurs économiques. A ce sujet MYRDAL cite le Pr. Jacob Viner qu'il considère comme la plus brillant représentant actuel de l'école classique. Viner déclare ceci: «Il incombe à l'économiste de reconnaître et de proclamer que le progrès économique ne repose pas seulement sur une plus forte quantité de capital, d'actes disponibles ou de charbon dans la sous-sol, mais aussi sur la hausse de l'«efficacité» de l'administration et du travail manuel, grâce à l'amélioration de l'éducation, de la santé, des stimulants à l'action et l'organisation politique et sociale. S'il ne le fait pas, il s'expose à se retrouver en train de rajouter la responsabilité de la pauvreté nationale sur des conditions physiques qui échappent à tout remède humain, ou sur des facteurs extérieurs à cette économie, au mépris des facteurs internes — humains, sociaux, politiques et moraux — sur lesquels retombe peut-être une lourde part de responsabilité ».

Un autre représentant de l'école classique pour qui l'économie a aussi étié c'est le Prof. W. ROEPKE ¹³. Après avoir démontré que «matérialisme et utilitarisme ont conduit notre époque à un culte de la productivité, de l'expansion matérielle et du standard de vie», il nous montre les dangers de ce culte du niveau de vie; ROEPKE constate qu'«à part une élite européenne, inspirée par Pascal, qui pense que la dignité de l'homme réside dans la pensée, l'opinion de notre époque estime généralement que la dignité réside dans le standard de vie. Il lance un appel à une prise de conscience en vue d'orienter la vie «vers des notions de liberté, d'équité, de dignité humaine, de respect de la vie et des fins dernières.»

⁹ op. cit. p. 163.

¹⁰ op. cit. p. 164.

¹¹ op. cit. p. 167.

¹² op. cit. p. 174.

¹³ op. cit. p. 128.

En revenant à l'ordre économique du monde libre ROEPKE pose la question suivante: «Que devons-nous penser des fondements éthiques de l'économie de marché? «Offre et demande», «gain», «rentabilité», «concurrence», «intérêts», «libre jeu des forces» ou quelque mot du jour que nous puissions employer pour définir cette forme libre de l'ordre économique que nous rencontrons à l'état à l'extérieur dans le monde non communiste, tout cela ne relève-t-il pas, pour le moins, d'un domaine moralement inconfortable, et même douteux? Pour être encore plus clair: ne vivons-nous pas dans un monde économique, dans une «Acquisitive Society» (R. H. Tawney), qui déchaîne la cupidité du gain, favorise un machiavélisme commercial s'il n'en fait pas une règle; qui, pour parler comme le Manifeste Communiste, note tous les sentiments élevés dans les «eaux glacées du calcul égoïste»; ou bien, pour saisir au passage les paroles de l'Évangile, fait gagner à l'homme l'univers et lui fait perdre son âme? Y a-t-il un moyen plus sûr de dessécher l'âme de l'homme que l'habitude, encouragée par notre système économique, de faire tourner continuellement ses pensées autour de l'argent et de la valeur de l'argent? Et un poison plus sûr qu'une commercialisation s'infiltrant partout¹⁴.»

Si nous pouvons suivre ROEPKE dans le fond, nous ne partageons pas sa rigueur quant à la forme de sa pensée. En effet, le planteur, le commerçant, l'industriel ne peut pas faire abstraction du profit du gain qui lui rapporte son travail. Il y a lieu de faire une nuance entre l'argent gagné honnêtement et l'argent gagné sans égard à toute règle de morale.

Il y a une distinction nette à faire entre l'argent mal gagné qui sera souvent un argent mal dépensé parce que méprisé. Nous devons admettre que sans un certain égoïsme il n'y a pas d'économie possible, pas de capitaux nécessaires au développement de toute entreprise. Cette déduction nous amène à faire également une distinction entre un égoïsme abusif et un égoïsme légitime.

Pour être convaincu de cette distinction certains économistes «libéraux» devront encore admettre le théorème de l'égalité, non seulement entre individu mais également entre groupes sociaux, entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

Après avoir appelé «anarchisme libéral» la pensée de ceux qui tiennent le marché, la concurrence et le bon sens économique pour des réponses suffisantes à la question relative aux fondements moraux de notre système économique, ROEPKE estime que «la vie économique ne se déroule naturellement pas dans un vide moral. Elle est plutôt constamment en danger de perdre la situation éthique moyenne, si elle n'est pas supportée par de forts soutiens moraux, qui existent et qui doivent être continuellement protégés contre le pourrissement. Sinon, un système d'économie libre devra nécessairement périr et, avec lui, l'organisation de l'État et de la société.

Ceci est d'abord valable, dans le sens le plus strict parce que la concurrence, nécessaire à l'endiguement et à la canalisation de l'intérêt particulier, doit être continuellement protégée contre la tendance à sa falsification, à sa limitation et à sa dégénérescence. Mais cela exige que les individus, non seulement se déclarent partisans d'une concurrence aussi libre que loyale, mais aussi qu'ils vivent conformément à cette profession de foi. Tous les individus et tous les groupes prenant part à la vie économique (les syndicats y compris, il faut le dire à l'intention d'une certaine prudence sociale largement répandue) doivent

¹⁴ op. cit. p. 132.

faire constamment l'effort moral d'une discipline librement consentie, qui laisse aussi peu de tâches que possible à une discipline imposée par l'Etat. Nous ne devons pas penser qu'il suffit de les piquer au jeu de leurs intérêts bien compris et, en appelant à leur bon sens économique. Car, à l'intérieur de certaines frontières, les cartels, les syndicats, les groupes puissants et les associations servent excellemment leurs intérêts lorsque, par une pression des monopoles ou une action sur la politique économique de l'Etat, ils cherchent à obtenir plus que ne leur permet une concurrence loyale. Il faut qu'il y ait des valeurs plus élevées, des valeurs éthiques que nous puissions invoquer avec succès: justice, responsabilité intégrale, bienveillance et sympathie.

Marché, concurrence et jeu de l'offre et de la demande n'engendrent pas ces réserves morales. Ils les présupposent et les utilisent. Ils doivent aller les chercher dans les domaines situés au-delà du marché...»¹⁵

Nous ne voudrions pas clore ce chapitre sans citer l'économiste J. K. GALBRAITH, l'expert américain No 1 qui a appartenu au «brain trust» de J. F. Kennedy. Dans son ouvrage *Les conditions actuelles du développement économique*¹⁶, GALBRAITH constate que tout le monde est d'accord que les éléments qui font défaut au pays sous-développés sont:

- Le manque de capitaux
- Le manque de main d'œuvre qualifiée
- Le manque de plan pour utiliser capitaux, main d'œuvre et savoir technique.

Pour lui, l'éducation du peuple doit avoir la priorité sur les barrages, les usines et les autres biens servant au développement du capital. «L'éducation ouvre la voie au savoir technique.» Les gens instruits comprendront l'utilité des machines. Il n'est pas prouvé que les machines comprendront l'utilité des gens instruits». Pour GALBRAITH, il faut, en premier lieu, «éclairer les masses pour qu'elles puissent participer à l'activité économique, pour que les esprits s'ouvrent... chaque pays en voie de développement doit considérer son système d'instruction à la lumière des exigences particulières de son développement.»

¹⁵ ROEPKE op. cit. p. 144 et 145.

¹⁶ J. K. GALBRAITH: *Les Conditions actuelles du développement économique (Economic Development in Perspective)*. Editions Denoël, Paris 1962.

CHAPITRE III

La nécessité d'un accord intergouvernemental sur le cacao

1. Les éléments du cadre de l'accord

L'exposition des faits, des doctrines économiques, politiques et sociales actuelles telles que nous venons de le faire ne nous permet plus d'éluder le problème du cacao. Nous avons tout à disposition pour nous permettre de dessiner le cadre de l'organisation minimum du marché du cacao, qui permettrait à tous, producteurs, commerçants, utilisateurs et consommateurs, de bénéficier le plus largement possible de ce «don du Ciel, de cet ailment des Dieux» qu'est le cacao!

Nous disposons de tous les éléments pour encadrer le marché du cacao qui ne peut plus se fonder uniquement sur l'offre et la demande, sur le libre-échange et la liberté... Nous avons en mains les éléments qui devraient permettre de corriger les imperfections les plus criantes du marché du cacao, sans tomber dans la dirigisme, c'est-à-dire sans intervention étatique dans le domaine des prix.

Les deux éléments qui devront former l'armature du cadre de cet accord intergouvernemental sur le cacao sont:

- premièrement, une information rapide, honnête et complète sur la production, la consommation et les stocks;
- deuxièmement, l'organisation de la recherche, non seulement en faveur de la production, mais également en vue du développement de la consommation.

La Résolution concernant l'ajournement de la Conférence des Nations Unies sur le cacao à Genève, en 1963, permet au Secrétaire Général des Nations Unies de reprendre les travaux de la Conférence si les «Etats énumérés dans une liste établie par le Comité provisoire de coordination des ententes Internationales relatives aux produits de base» sont d'avis après échanges de vues dans le cadre du Groupe FAO du cacao, qu'il existe des faits nouveaux qui seraient de nature à rendre souhaitable la reprise de la Conférence du Cacao des Nations Unies.

2. Les objectifs à atteindre

Les objectifs généraux à atteindre sont faciles à déterminer. Les objectifs prévus à l'Article 1 du projet d'Accord élaboré par le Groupe d'étude FAO sur le cacao devraient être légèrement modifiés en ce sens que l'intervention directe sur les prix devrait être écartée.

A notre avis, le nouvel accord intergouvernemental sur le cacao devrait avoir les buts suivants:

«En vue d'assurer le développement dynamique et harmonieux de l'économie cacaoyère mondiale, il y a lieu:

- d'organiser l'information rapide et complète en vue de faire toute lumière sur le marché du cacao,
- d'organiser la recherche en vue de développer simultanément et la production et la consommation,
- de faciliter les contacts entre pays producteurs et pays consommateurs en vue d'étudier tous les problèmes inhérents à l'économie cacaoyère.»

a) L'information indispensable

Des informations complètes, recueillies rapidement, au moyen de méthodes d'enquêtes reconnues, émanant de sources officielles, diffusées par les Gouvernements signataires de l'accord, concernant principalement:

- les prévisions de récoltes au début de chaque campagne,
- les stocks accumulés aussi bien dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, principalement les stocks en mains des Industriels et du commerce,
- les chiffres de production de fèves de cacao,
- les chiffres de consommation (broyages) en équivalent de fèves de cacao

seraient de nature à essaimer immédiatement dans une certaine mesure le marché du cacao. La lumière, ainsi faite, permettrait à l'économie cacaoyère de s'épanouir, de se développer pour le bien de tous.

Les informations fournies seraient soumises au jugement de l'opinion publique. La réputation des Gouvernements et l'honneur des pays signataires de l'Accord seraient engagés. Les producteurs, aussi bien que les utilisateurs, pourraient renoncer à leur politique «à la petite semaine» et regarder plus en avant dans le temps.

Au point de vue pratique, en ce qui concerne les deux géants qui dominent le marché, il n'y a pas de difficulté.

Le Ghana a déjà suivi les recommandations de la FAO en ce qui concerne la mise sur pied d'un service de statistiques très poussé. Il ne lui reste qu'à publier les chiffres qui sont en sa possession.

Au U. S. A., le Gouvernement peut facilement procéder à une enquête sur les stocks, en moins du commerce et de l'industrie, en confiant ce travail à un office fiduciaire qui, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les broyages (grindings), ne publierait que les chiffres totaux.

b) L'encouragement de la recherche

A notre avis, la recherche devrait être financée par les pays riches et coordonnée par un organisme intergouvernemental. C'est dans la recherche, dans la formation des cadres que les pays développés doivent apporter leur aide aux pays producteurs de cacao en voie de développement. Cette aide aura un double aspect:

- un aspect financier
- un aspect technique

L'aspect financier serait supporté par les Gouvernements des Nations qui désirent apporter leur aide aux pays producteurs de cacao. L'aspect technique pourrait être apporté par les fabricants de chocolats eux-mêmes, par exemple l'Office international du cacao et du chocolat, en connaissance des besoins de la consommation.

Qu'entend-on par recherche?

On entend par recherche, tout ce qui a trait au problème du développement de la production et du traitement du cacao, non seulement en vue de produire davantage, mais en vue d'améliorer toujours plus la qualité des cacaos récoltés. A ce sujet, les travaux de la première réunion technique de la FAO à Accra en 1959 pourraient servir de point de départ pour l'établissement d'un programme mondial de développement de la culture du cacaoyer.

On entend, par recherche, également l'étude de toutes les possibilités de développement de la consommation de cacao dans le monde aussi bien auprès des consommateurs actuels qu'auprès des consommateurs virtuels. Ces études devraient être entreprises en collaborations avec les Gouvernements des pays où la consommation pourrait être développée.

La coordination du développement de la production et de la consommation, à côté d'une information rapide et honnête, devrait permettre à l'économie cacaoyère de se développer d'une manière harmonieuse pour le bien de tous, producteurs et consommateurs.

3. Conclusion

A la fin de notre étude, nous sommes persuadés, après avoir montré l'interdépendance de l'économie cacaoyère mondiale et la volonté manifeste de tous les pays de collaborer et de s'entraider sur le plan international, qu'un Accord international sur le cacao, tel que nous l'avons esquissé, doit pouvoir être réalisé rapidement et sans trop de difficultés. Il sera la preuve tangible qu'il n'y a pas lieu de douter de l'humanité à laquelle cet accord pourrait encore apporter un peu de ... douceurs.

BIBLIOGRAPHIE

I. TEXTES OFFICIELS

1. Organisations Intergouvernementales

NATIONS UNIES

- Charte des Nations Unies
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, La Havane, Cuba, mars 1958, Acte final et documents annexes, E/conf. 2/78
- Conseil Economique et social, New-York 1956, E/conf. 23/3
- Conférence des Nations Unies sur le café, 1962
Résumé des débats, E/conf. 42/8
- Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, 1963
- Accord International sur l'huile d'olive, 1963, E/conf. 45/4
- Conférence des Nations Unies sur le cacao, 1963
Projet d'accord International sur le cacao
Etat du projet lors de l'ajournement de la Conférence le 24 octobre 1963, E/conf. 49. R 2
Comité économique, COCOA/Document de séance/C. 1/9

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

- Série des monographies de produits, Bulletin No 27, Rome 1957
- Rapport de la première Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/56/24
- Rapport de la 2^{me} Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/57/23
- Rapport de la 3^{me} Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/58/13
- Rapport de la 4^{me} Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/61/16
- Rapport de la 5^{me} Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/63/3
- Rapport de la 6^{me} Session du Groupe FAO d'étude du cacao CCP/63/16
- Commission des Produits, FAO/56/6/4759
- Première Réunion technique FAO sur le cacao - FAO/59/4/2270
- CACAO: évolution récente et perspective de la production et de la demande, CCP/cacao/61/7
- Réponses aux questionnaires sur le propagande en faveur de la consommation de cacao et sur l'utilisation des succédanés du beurre de cacao, CCP/cacao/62/2
- La situation du cacao: évolution récente et rétrospective de la production et de la demande, CCP/cacao/62/4
- Perspectives à long terme de la production et de la consommation du cacao, CCP/cacao/62/5
- Projet de normes internationales applicables au cacao, CCP/cacao/62/10
- «Review of the World Cocoa Economy and the Work of the FAO Study Group», CCP/Cacao/63/6
- Statistiques du cacao: 1961-1962-1963
- Comité des statistiques CCP/cacao/SC/63

O. E. C. E.

- Les productions principales des territoires d'outre-mer: LE CACAO, Paris 1956/C (56)60.
- Journal Officiel de la République française, du 6 décembre 1962

2. Organisations Internationales et nationales privées

The London Cocoa Terminal Market Association:

- (Rules relating to the constitution and cacao contract) 1959
- The London Produce Clearing House Ltd.
- Regulations for future delivery Business in cocol, London November 1959
- Bye-laws for options Cocoa

New-York Cocoa Exchange Inc.:

- Charter, 1925
- Bye-laws and Rules, 1962
- New-York Cocoa Clearing Association Inc.

«West African» Directory 1963/64

Published by Thomas Skinner & Co. Ltd., London E. C. 2

Les marchés à terme, Chambre de Commerce Internationale, Paris

Office International du Cacao et du Chocolat, Bruxelles:

- Quatre siècles d'histoire du cacao et du chocolat, 1935 (Albert Bourgaux)
- Prix élevé du cacao, Conférence, Londres, 1954
- Compte rendu officiel de l'Assemblée générale, Amsterdam, 1955
- Rapport de la Mission de l'Office International en Afrique Occidentale, 1955
- Compte rendu officiel de l'Assemblée générale, Rome 1960

II. OUVRAGES TECHNIQUES

Ivar ERNEHOLM, COCOA, Production of South America, 1948, Gothenburg
Paul BAREAU, Cocoa a crop with future, Cadbury Brothers, Bourneville, 1954
Louis BURLE, LE CACAoyer (Tomes I et II), Edit. Maisonneuve et Larose, Paris, 1962
O. H. UROUART, COCOA, Longmans, Green and Co. Ltd., 1955, London
Otto E. SELIGSHOH, Bahia-Kakao, Verlag Alfred Raper, 1959, Hamburg
Wolf MÜLLER, Seltsame Frucht Kakao, Verlag Gordian, Max Rieck, Hamburg, 1957
KAKAOBOHNEN, Prüfung, 1961/62, Gordian Verlag, Hamburg
Gustav Adolf WANNER
— The first cocoa trees in Ghana, 1962, U.T.C., Basel
The Cocoa, Chocolate and Confectioners Alliance, London
— 1957 Cocoa Conference
— 1961 Cocoa Conference
Understanding the Cocoa Market, New York Cocoa Exchange, Inc. 1962
Cocoa Statistics, Gill & Duffus Ltd., London, 1962

III. OUVRAGES ECONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIAUX

Urs SCHWARZ, Die Satzung der Vereinten Nationen, Verlag NZZ, Zürich, 1945
STOCKER Theodor, Das Börsentermingeschäft in Warsn und seine wirtschaftlichen Funktionen unter besonderer Berücksichtigung der Preissicherung (Hedging), Verlag Verbandsdruckerel A. A., Bern, 1955
MYROAL Gunnar, Théorie économique et pays sous-développés (Economic Theory and Under-developed Regions), Editions Présence Africaine, 1959, Paris
RAMBAUX A., Gestion économique des stocks, Editions Dunod, Paris, 1960
La Suisse et l'Afrique, Revue Economique et Sociale, Lausanne, Septembre 1960
KENNEDY John F., The Strategy of Peace. Edited by Allan Nevins, New York, 1961
Association française de marketing, Le marketing et l'entreprise, Editions d'organisation, Paris, 1961
ROEPKE Wilhelm, Au-delà de l'offre et de la demande, vers une économie humaine (Jenseits von Angebot und Nachfrage), Editions Payot, Paris, 1961
GALBRAITH John K., Les conditions actuelles du développement économique (Economic development perspective), Editions Denoéi, 1962
DUMONT René, L'Afrique noire est mal partie, Editions du Seuil, Paris, 1962
GUELFAT Isaac, Doctrines économiques et pays en voie de développement, P.U.F. Collection «Tiers Monde», Paris, 1963

IV. REVUES ET PERIODIQUES

Marchés Coloniaux du monde, No 495, Paris, 1955
Circulaire périodique de l'Office International du cacao et du chocolat, 1954-1963, Bruxelles
Gordian, Zeitschrift für Nahrungs- und Genussmittel, Verlag Gordian, Max Rieck, GmbH., Hamburg
Revue Internationale de la Chocolaterie, Verlag Max Giättli, Zürich
Revue Internationale du sucre et de la confiserie, Z-S-W, Verlag Eduard E. Beckmann, Hamburg
Süßwaren, Fachblatt für Süßwaren-Industrie-Süßwaren-Handel, V. B. Benecke, Verlag, Hamburg
Chocolaterie, Confiserie de France, Editions SEP, Paris
Cocoa Markets Reports 1962/63, Gill & Duffus Ltd., London
Confection News National Confectioners Associations U.S.A., Chicago 3, 1962-1963
Neue Zürcher Zeitung, Zürich